

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

BANKING, TRADE
AND COMMERCE

Chair:
The Honourable DOUGLAS BLACK

Wednesday, May 15, 2019
Thursday, May 16, 2019

Issue No. 57

Second and third meetings:

Subject matter of those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

BANQUES ET
DU COMMERCE

Président :
L'honorable DOUGLAS BLACK

Le mercredi 15 mai 2019
Le jeudi 16 mai 2019

Fascicule n° 57

Deuxième et troisième réunions :

Teneur des éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Douglas Black, *Chair*

The Honourable Carolyn Stewart Olsen, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Campbell	Lovelace Nicholas
Dagenais	Marshall
Day	* Smith
* Day	(or Martin)
(or Mercer)	Tkachuk
Deacon (<i>Nova Scotia</i>)	Verner, P.C.
Duncan	Wallin
Frum	Wetston
* Harder, P.C.	* Woo
(or Bellemare)	(or Saint-Germain)
(or Mitchell)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Duffy (*May 16, 2019*).

The Honourable Senator Duncan replaced the Honourable Senator Ringuette (*May 15, 2019*).

The Honourable Senator Duffy replaced the Honourable Senator Klyne (*May 14, 2019*).

The Honourable Senator Ringuette replaced the Honourable Senator Duncan (*May 9, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Douglas Black

Vice-présidente : L'honorable Carolyn Stewart Olsen

et

Les honorables sénateurs :

Campbell	Lovelace Nicholas
Dagenais	Marshall
Day	* Smith
* Day	(ou Martin)
(ou Mercer)	Tkachuk
Deacon (<i>Nouvelle-Écosse</i>)	Verner, C.P.
Duncan	Wallin
Frum	Wetston
* Harder, C.P.	* Woo
(ou Bellemare)	(ou Saint-Germain)
(ou Mitchell)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Duffy (*le 16 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Duncan a remplacé l'honorable sénatrice Ringuette (*le 15 mai 2019*).

L'honorable sénateur Duffy a remplacé l'honorable sénateur Klyne (*le 14 mai 2019*).

L'honorable sénatrice Ringuette a remplacé l'honorable sénatrice Duncan (*le 9 mai 2019*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 15, 2019
(137)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:15 p.m., in room B30, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Dagenais, Deacon (*Nova Scotia*), Duffy, Duncan, Marshall, Stewart Olsen, Verner, P.C., Wallin and Wetston (10).

In attendance: Brett Stuckey and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2019, the committee continued its consideration of the subject matter of those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 56.*)

WITNESSES:

Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals:

Jean-Daniel Breton, Corporate Practice Committee (by video conference).

Canadian Bond Investors Association:

Joe Morin, Past Chair (by video conference);

Raj Sahni, Partner, Bennett Jones LLP (by video conference).

Council of Canadians with Disabilities:

Steven Estey, Government and Community Relations Officer.

Transparency International Canada:

Denis Meunier, Director.

United Steelworkers:

Alex D. McKinnon, Department Leader, Research, Public Policy and Bargaining Support, Canadian National Office (by video conference).

The chair made a statement.

Mr. Breton and Mr. Morin made statements and, together with Mr. Sahni and Mr. Estey, answered questions.

At 5:11 p.m., the committee suspended.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 15 mai 2019
(137)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Dagenais, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Duffy, Duncan, Marshall, Stewart Olsen, Verner, C.P., Wallin et Wetston (10).

Également présents : Brett Stuckey et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2019, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 56 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation :

Jean-Daniel Breton, Comité des pratiques de l'entreprise (par vidéoconférence).

Association canadienne des investisseurs obligataires :

Joe Morin, ancien président (par vidéoconférence);

Raj Sahni, associé, Bennett Jones LLP (par vidéoconférence).

Conseil des Canadiens avec déficiences :

Steven Estey, agent des relations gouvernementales et communautaires.

Transparency International Canada :

Denis Meunier, directeur.

Syndicat des Métallos :

Alex D. McKinnon, chef de service, Recherche, politique publique et soutien aux négociations, Bureau national canadien (par vidéoconférence).

Le président fait une déclaration.

MM. Breton et Morin font des déclarations et, avec MM. Sahni et Estey, répondent aux questions.

À 17 h 11, la séance est suspendue.

At 5:40 p.m., the committee resumed.

Mr. Meunier and Mr. McKinnon made statements and answered questions.

At 6:18 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 16, 2019
(138)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:31 a.m., in room B30, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Douglas Black, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black (*Alberta*), Campbell, Dagenais, Deacon (*Nova Scotia*), Duncan, Marshall, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, P.C., Wallin and Wetston (11).

In attendance: Adriane Yong and Brett Stuckey, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2019, the committee continued its consideration of the subject matter of those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 56.*)

WITNESSES:

The Honourable Senator Donald Neil Plett.

National Trade Contractors Coalition of Canada:

Bob Brunet, Executive Director, Canadian Roofing Contractors Association.

Surety Association of Canada:

Frank Faieta, National Vice President, The Guarantee Company.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Plett, Mr. Brunet and Mr. Faieta made statements and answered questions.

At 11:15 a.m., the committee suspended.

At 11:18 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

À 17 h 40, la séance reprend.

MM. Meunier et McKinnon font des déclarations et répondent aux questions.

À 18 h 18, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 16 mai 2019
(138)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Douglas Black (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black (*Alberta*), Campbell, Dagenais, Deacon (*Nouvelle-Écosse*), Duncan, Marshall, Stewart Olsen, Tkachuk, Verner, C.P., Wallin et Wetston (11).

Également présents : Adriane Yong et Brett Stuckey, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2019, le comité poursuit son examen du la teneur des éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 56 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

L'honorable sénateur Donald Neil Plett.

Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada :

Bob Brunet, directeur général, Association canadienne des entrepreneurs en couverture.

Association canadienne de caution :

Frank Faieta, vice-président national, La Garantie.

Le président fait une déclaration.

L'honorable sénateur Plett, M. Brunet et M. Faieta font des déclarations et répondent aux questions.

À 11 h 15, la séance est suspendue.

À 11 h 18, conformément 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

At 11:28 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 11 h 28, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 15, 2019

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:15 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019, and other measures.

Senator Douglas Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Colleagues, good afternoon and welcome. Welcome, members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce either here in the room or listening via the web. My name is Doug Black. I'm a senator from Alberta, and I chair this committee. I'm going to ask my colleagues around the table to please introduce themselves to the witnesses, and then I will welcome the witnesses.

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

Senator Duncan: Pat Duncan, Yukon.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Good afternoon. Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Wallin: Pamela Wallin, Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Verner: Josée Verner from Quebec.

[*English*]

The Chair: Thanks very much, senators. Of course, we are assisted ably, as we are every week, by the clerk of our committee and by our — I was going to say counsel but I'm not going to say counsel. I'm going to say analysts.

Today we continue our subject matter examination of all or parts of four divisions of Part 4 of Bill C-97, the Budget Implementation Act, 2019, No. 1.

Honourable senators will know that our committee must report our findings to the Senate by no later than June 6, 2019.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 15 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour étudier la teneur des éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4 et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Douglas Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, bonjour et bienvenue. Je souhaite la bienvenue aux gens du public qui suivent aujourd'hui les travaux du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, que ce soit ici dans la salle ou sur le Web. Je m'appelle Doug Black. Je suis un sénateur de l'Alberta et je préside le comité. Avant d'accueillir nos témoins, je demanderai à mes collègues autour de la table de bien vouloir se présenter.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Duncan : Pat Duncan, Yukon.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Bonjour. Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Josée Verner, du Québec.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup, chers collègues. Bien sûr, comme chaque semaine, nous bénéficions du soutien avisé de la greffière de notre comité et de nos... j'allais dire de nos conseillers juridiques, mais je dirai plutôt de nos analystes.

Nous poursuivons aujourd'hui notre examen des quatre sections de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi n° 1 d'exécution du budget de 2019.

Vous savez que le comité doit faire rapport de ses conclusions au Sénat le 6 juin 2019 au plus tard.

We will begin with Division 5 of Part 4, which deals with the Bankruptcy and Insolvency Act and the Companies' Creditors Arrangement Act. We have panellists today representing the Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals, represented by Jean-Daniel Breton, Corporate Practice Committee, by video conference. Welcome, sir.

From the Canadian Bond Investors' Association, we have Joe Morin, Past Chair, by video conference; and we have Raj Sahni, Partner, Bennett Jones LLP, also by video conference. Welcome to you both as well.

From the Council of Canadians with Disabilities, we have here in the room today, Steven Estey, Government and Community Relations Officer. We are, of course, indebted to you all for being here today. We're going to begin with opening remarks, and then we're going to follow with questions from the senators. I understand that we will begin with you, Mr. Breton, followed by Mr. Morin and Mr. Sahni and then followed by Mr. Estey. If that's acceptable, Mr. Breton, why don't you take it away.

Jean-Daniel Breton, Corporate Practice Committee, Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals: Thank you. Good afternoon, Mr. Chairman, distinguished members of the committee and guests. Thank you for inviting me to speak to you today. My name is Jean-Daniel Breton and I'm appearing on behalf of the Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals, known by the acronym CAIRP in English and ACPIR in French.

CAIRP is the national not-for-profit organization that represents approximately 1,000 insolvency and restructuring professionals in Canada as well as over 500 articling, life and corporate associates. Almost 90 per cent of licensed insolvency trustees licensed under Canada's Bankruptcy and Insolvency Act are members of CAIRP.

As trustees in bankruptcy, receivers, monitors and financial advisers, CAIRP members are and have been involved in every major insolvency and restructuring filing in Canada. Although your review encompasses a larger portion of Bill C-97, my comments today will focus on the changes proposed with respect to the Bankruptcy and Insolvency Act and the Companies' Creditors Arrangement Act and Part 4 of the bill. The changes affect both personal insolvencies and commercial restructurings.

Dealing first with personal insolvency issues, the bill proposes an additional category of exempt assets in section 67 of the BIA, the Registered Disability Savings Plan. The underlying purpose of RDSPs is to save for the long-term financial security of a person affected by a disability. Assisting a disadvantaged,

Nous allons commencer par la section 5 de la partie 4, qui porte sur la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Nous entendrons aujourd'hui, par vidéoconférence, un représentant de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation, Jean-Daniel Breton, Comité des pratiques de l'entreprise. Bienvenue, monsieur.

Nous entendrons ensuite deux porte-parole de l'Association canadienne des investisseurs obligataires, Joe Morin, son ancien président, et Raj Sahni, associé chez Bennett Jones LLP, qui témoigneront tous deux par vidéoconférence. Bienvenue à vous deux.

Nous accueillons également Steven Estey, agent des relations gouvernementales et communautaires du Conseil des Canadiens avec déficiences. Nous vous sommes évidemment reconnaissants d'avoir accepté de comparaître ici aujourd'hui. Nous allons commencer par les déclarations liminaires, puis nous passerons aux questions des sénateurs. Je crois comprendre que nous allons commencer par vous, monsieur Breton, et que vous serez suivi, dans l'ordre, de M. Morin, M. Sahni et M. Estey. Si cela vous convient, monsieur Breton, je vous invite à ouvrir le bal.

Jean-Daniel Breton, Comité des pratiques de l'entreprise, Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation : Merci. Je vous salue, monsieur le président, ainsi que les membres du comité et vos invités. Je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui. Je m'appelle Jean-Daniel Breton et je comparais au nom de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation, connue sous le sigle CAIRP en anglais et ACPIR en français.

L'ACPIR est un organisme national sans but lucratif qui compte environ 1 000 professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation au Canada ainsi que plus de 500 stagiaires, associés à vie et associés d'entreprise. Près de 90 p. 100 des syndicats autorisés en insolvabilité sous le régime de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité du Canada sont membres de l'ACPIR.

À titre de syndicats de faillite, de séquestres, de contrôleurs et de conseillers financiers, les membres de l'ACPIR sont et ont été actifs dans tous les dossiers d'insolvabilité et de réorganisation importants au Canada. Bien que votre examen du projet de loi C-97 couvre un champ beaucoup plus vaste, mes observations porteront, pour l'essentiel, sur les modifications proposées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et sur la partie 4 du projet de loi. Ces modifications concernent à la fois l'insolvabilité personnelle et les réorganisations commerciales.

Pour ce qui est des questions d'insolvabilité personnelle, le projet de loi propose une catégorie supplémentaire d'actifs protégés à l'article 67 de la Loi d'exécution du budget, le régime enregistré d'épargne-invalidité. Le but fondamental du REEI est de permettre à une personne atteinte d'invalidité d'épargner pour

vulnerable section of the population to plan for long-term security is a worthwhile goal and is consistent with the balancing of interests that are inherent in the objectives of the BIA. CAIRP supports that measure.

Allow me now to address the measures that are applicable primarily to commercial proceedings. In the bill, there are four of these and they consist of introducing an obligation to act in good faith on the part of all interested persons; an additional measure to review or attack certain payments made to management or directors prior to the inception of insolvency proceedings; a measure to compel creditors to disclose their economic interests; and a shortening of the period for which an initial order can be made under the CCAA, and a restriction on the relief that can be made available to the debtor company during that period.

With regard to all of these commercial provisions, CAIRP is expressing concerns that these might bring unintended consequences and should be subjected to a deeper review and commentary by stakeholders before being implemented. Some of these concerns are outlined in the document that I've provided to Ms. Gordon for distribution to committee members. We can discuss these during the question period, if you wish.

Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Breton. That was very interesting. We will get back to you on that. If we can move now to the panel representing the Canadian Bond Investors' Association, please.

Joe Morin, Past Chair, Canadian Bond Investors Association: Thank you all for your time this afternoon. We appear before you on behalf of the Canadian Bond Investors' Association, the CBIA, to make brief submissions with respect to certain of the amendments proposed to the BIA and the CCAA under Bill C-97.

The CBIA was established in 2011 and represents over 50 of the largest fixed-income institutional investor organizations in Canada, with over \$1.2 trillion in fixed-income assets under management. Member organizations come from the insurance, asset manager — including bank-owned — pension and investment counsel sectors. As such, the CBIA is the voice of Canadian institutional bond investors, but we represent the millions of pensioners, policyholders and retail investors who depend on the CBIA members for sound management of these investments.

assurer sa sécurité financière à long terme. Aider une partie de la population défavorisée et vulnérable à planifier sa sécurité à long terme est un objectif louable et conforme à l'équilibre des intérêts inhérents aux objectifs de la Loi d'exécution du budget. L'ACPIR est en faveur de cette mesure.

Permettez-moi maintenant de parler des mesures qui s'appliquent principalement aux procédures touchant les entreprises. Dans le projet de loi, il y en a quatre, et elles visent à imposer une obligation d'agir de bonne foi à toutes les personnes concernées. Il s'agit d'une mesure supplémentaire pour examiner ou contester certains paiements versés à la direction ou aux administrateurs avant le début des procédures en insolvabilité, une mesure obligeant les créanciers à divulguer leurs intérêts économiques, une diminution de la période pour laquelle une ordonnance initiale peut être rendue en vertu de la LACC et une restriction de mesures de redressement dont peut disposer l'entreprise débitrice pendant cette période.

L'ACPIR craint que toutes ces dispositions visant les entreprises n'entraînent des conséquences imprévues et elle est d'avis qu'elles devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi et de commentaires de la part des parties concernées avant d'être mises en œuvre. Certaines de ces préoccupations sont exposées dans le document que j'ai remis à Mme Gordon pour distribution aux membres du comité. Nous pouvons en discuter pendant la période des questions, si vous le souhaitez.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Breton. C'était très intéressant. Nous vous reviendrons là-dessus. Nous allons maintenant passer aux témoins représentant l'Association canadienne des investisseurs obligataires. Monsieur Morin, vous avez la parole.

Joe Morin, ancien président, Association canadienne des investisseurs obligataires : Je vous remercie tous du temps que vous nous avez accordé cet après-midi. Nous comparaissons devant vous au nom de l'Association canadienne des investisseurs obligataires, la CBIA, pour présenter de brèves observations concernant certaines des modifications proposées de la LFI et de la LACC qui sont prévues dans le projet de loi C-97.

Créée en 2011, la CBIA représente plus de 50 des plus grandes sociétés d'investissement institutionnel à revenu fixe au Canada, qui assurent la gestion de plus de 1,2 billion de dollars d'actifs à revenu fixe. Nos sociétés membres appartiennent aux secteurs de l'assurance, de la gestion des actifs — y compris les sociétés de gestion appartenant aux banques —, des pensions et des valeurs mobilières. À ce titre, la CBIA est la voix des investisseurs obligataires institutionnels du Canada, mais nous parlons aussi dans l'intérêt des millions de retraités, de souscripteurs et d'investisseurs particuliers qui dépendent des membres de la CBIA pour la saine gestion de leurs placements.

Any amendments to the insolvency legislation can have significant consequences to the CBIA's members and their constituents. Accordingly, the CBIA has previously submitted a letter dated August 19, 2014, which we've shared with you, to Industry Canada with the CBIA's feedback on the public consultation and review of the BIA and the CCAA, and we're here today to make certain further submissions specifically on the proposed amendments under Bill C-97.

I am joined by Raj Sahni, an insolvency law partner with the law firm Bennett Jones LLP, which is assisting the CBIA in making its submissions.

Raj Sahni, Partner, Bennett Jones LLP, Canadian Bond Investors Association: Thank you, Mr. Morin and thank you to the Senate committee for allowing us to be part of today's panel. In the interest of time, as Mr. Morin mentioned, we are focusing only on those issues with the proposed amendments to the BIA and the CCAA, which are of particular interest to the CBIA.

An insolvency proceeding, whether under the BIA or the CCAA, is often a frightening, uncertain and intimidating process for creditors, including bond holders, who will see their interest payments being suspended or stayed and may face the prospect of recovering only a fraction of their principal debt. Any changes to these insolvency institutes should be made only if necessary and helpful and should be avoided if they increase uncertainty or may result in inconsistent results as compared to existing, well-established rules, laws and legal principles.

The CBIA's view is that some of these proposed amendments are unnecessary and will harm, rather than help, creditors and the insolvency process under both the BIA and the CCAA.

We note concerns with respect to two amendments in particular. The first is the addition of clause 11.9 to the CCAA with respect to the disclosure of financial information. The CBIA's submissions with respect to this proposed amendment were set out in detail in the August 2014 letter referred to by Mr. Morin, which has been provided to the clerk for submission to this Senate committee.

In summary, the courts in Canadian insolvency proceedings have recognized that a creditor is entitled to assert the full face value of its claim, regardless of whether that creditor may have acquired the claim at a discount. The secondary market for bonds creates important liquidity for bond holders who wish to exit their investment.

Toute modification à la législation sur l'insolvabilité peut avoir des conséquences importantes pour les membres de la CBIA et leurs mandants. C'est pourquoi la CBIA a précédemment envoyé une lettre, en date du 19 août 2014, à Industrie Canada, et que nous vous avons d'ailleurs communiquée, contenant ses observations à la suite de la consultation publique et de l'examen de la LFI et de la LACC. Nous sommes ici aujourd'hui pour présenter d'autres observations portant expressément sur les modifications proposées dans le projet de loi C-97.

Je suis accompagné de Raj Sahni, un associé en droit de l'insolvabilité du cabinet d'avocats Bennett Jones LLP, qui aide la CBIA à préparer ses observations.

Raj Sahni, associé, Bennett Jones LLP, Association canadienne des investisseurs obligataires : Merci, monsieur Morin, et merci au comité sénatorial de nous avoir invités à témoigner aujourd'hui. Pour gagner du temps, comme M. Morin l'a déjà dit, nous nous en tiendrons aux aspects des modifications proposées de la LFI et de la LACC qui revêtent un intérêt particulier pour la CBIA.

Une procédure en insolvabilité, que ce soit sous le régime de la LFI ou de la LACC, est souvent un processus angoissant, incertain et intimidant pour les créanciers, y compris les détenteurs d'obligations, qui verront leurs paiements d'intérêt suspendus et qui risqueront de ne recouvrer qu'une fraction du principal de leur créance. Des modifications ne devraient être apportées à cette législation sur l'insolvabilité que si elles sont nécessaires et utiles et elles devraient être évitées si elles accroissent l'incertitude ou peuvent entraîner des résultats incohérents par rapport aux règles, aux lois et aux principes juridiques existants et bien établis.

La CBIA est d'avis que certaines des modifications proposées sont inutiles et nuiront aux créanciers et au processus d'insolvabilité en vertu de la LFI et de la LACC, plutôt que de les soutenir.

Nous signalons nos préoccupations au sujet de deux modifications en particulier. La première est l'ajout de l'article 11.9 à la LACC qui porte sur la divulgation de renseignements financiers. Les observations de la CBIA concernant cette modification proposée ont été exposées en détail dans la lettre d'août 2014 dont M. Morin a parlé et qui a été remise à la greffière pour qu'elle la transmette aux membres du comité.

En deux mots, dans les procédures en insolvabilité au Canada, les tribunaux ont reconnu le droit du créancier d'affirmer la pleine valeur nominale de sa réclamation, que ce créancier l'ait ou non acquise à rabais. Le marché secondaire des obligations est une source importante de liquidités pour les détenteurs d'obligations qui souhaitent se départir de leur placement.

As noted in the 2014 letter, requiring creditors to disclose the discounted value at which they might have purchased those bonds may significantly hamper the secondary markets and the liquidity they create, particularly if there's any suggestion that the claim cannot be voted or receive distributions for full value in an insolvency proceeding. There would be no incentive for secondary market purchasers to take the risk of buying bonds if, in addition to the risks they're already taking, the interest payments might be stayed in an insolvency proceeding and they might not receive the full value of recovery in an insolvency proceeding, their claims are also reduced, both for voting and distribution purposes.

The CBIA's second concern with respect to the amendments proposed by Bill C-97 is the addition of an undefined duty of good faith through the proposed addition of CCAA clause 18.6 and BIA section 4.2. There's already a requirement on the part of a debtor company to show it is acting in good faith in connection with obtaining and extending protection in a CCAA proceeding. Bankruptcy trustees, receivers and monitors are court officers that, similarly, already have a duty of good faith to act in the interests of the estate and creditors generally.

To impose an unclear and undefined good faith requirement on the part of creditors toward each other and toward the estate is unnecessary and will lead to uncertainty, increased disputes and potentially unpredictable and unfair results. Particularly, if a court is given the power to make any order it considers appropriate in the circumstances, as proposed by the current amendments.

It is unnecessary because the rights and claims of creditors are determined based on their legal positions and respective statutory priorities; for example, whether they are secured or unsecured by virtue of existing laws. There are safeguards already in place in insolvency statutes to address any improper payments that may have been received by a creditor as a preference or as a transfer at under value under BIA sections 95 and 96.

Creditors are stayed from enforcing their rights during the pendency of an insolvency proceeding unless the court orders otherwise, and in examining whether a stay should be lifted, a court will review whether a creditor is acting in good faith vis-à-vis its legal rights and priorities. Beyond that, there is no need to impose an overarching, undefined duty of good faith on creditors. Creditors are not a homogenous group. They must be allowed to advocate for the best possible results in line with their particular rights and legal priorities. Uncertainty, increased

Comme cela a été dit dans la lettre de 2014, le fait d'exiger des créanciers qu'ils divulguent la valeur escomptée lorsqu'ils se seraient portés acquéreurs de ces obligations pourrait nuire considérablement aux marchés secondaires et aux liquidités qu'ils procurent, en particulier s'il était suggéré que la réclamation n'entraînait pas un droit de vote ou une distribution en fonction de sa pleine valeur dans le cadre d'une procédure en insolvabilité. Rien n'inciterait les acheteurs sur le marché secondaire à prendre le risque d'acheter des obligations si, outre les risques qu'ils prennent déjà, à savoir les paiements d'intérêt qui peuvent être suspendus et leur créance qui peut n'être pas recouvrée à sa pleine valeur dans le cadre d'une procédure en insolvabilité, leurs réclamations étaient également diminuées, pour ce qui est tant du droit de vote que de la distribution de l'actif.

La deuxième préoccupation de la CBIA quant aux modifications proposées dans le projet de loi C-97 est l'introduction d'une obligation non définie de bonne foi par l'ajout proposé de l'article 18.6 à la LACC et de l'article 4.2 à la LFI. Une entreprise débitrice est déjà tenue de démontrer qu'elle agit de bonne foi pour s'assurer de l'obtention et de la prolongation de la protection dans le cadre d'une procédure en vertu de la LACC. Les syndics, séquestres et contrôleurs de faillite sont des officiers de justice qui, à ce titre, ont déjà le devoir d'agir de bonne foi dans l'administration de l'actif d'une faillite et dans l'intérêt des créanciers en général.

Imposer une exigence de bonne foi imprécise et non définie aux créanciers l'un envers l'autre et envers l'administrateur de la faillite est inutile et engendrera de l'incertitude, une augmentation des différends et éventuellement des résultats imprévisibles et injustes, en particulier si le pouvoir est conféré aux tribunaux de rendre les ordonnances qu'ils jugent appropriées dans les circonstances, comme le prévoient les modifications proposées.

Cela est inutile parce que les droits et les réclamations des créanciers sont déterminés en fonction de leur rang légal et de leur priorité légale respective, par exemple, s'ils sont créanciers garantis ou non créanciers garantis en vertu des lois existantes. Des mesures de protection sont déjà prévues par les lois sur l'insolvabilité, notamment les articles 95 et 96 de la LFI, pour réviser tout paiement inapproprié qui aurait été reçu par un créancier à la suite d'un traitement préférentiel ou d'une opération sous-évaluée.

Les créanciers sont empêchés de faire valoir leurs droits pendant la procédure en insolvabilité à moins que le tribunal n'en ordonne autrement et, lorsque celui-ci a à décider si une suspension devrait être levée, il détermine si le créancier agit de bonne foi, eu égard à ses droits et à sa priorité légale. Il n'est pas nécessaire d'imposer, au-delà de cela, aux créanciers une obligation générale et non définie d'agir de bonne foi. Les créanciers ne forment pas un groupe homogène. Il faut leur permettre de préconiser les meilleurs résultats possible,

disputes and unpredictable results will result from an unclear concept of good faith and wide discretionary powers on the part of the courts.

Moreover, since bondholders are often pension funds, as Mr. Morin noted, the bondholders may already owe fiduciary and other duties to the pensioners and their constituents, who are in the funds' beneficiaries. Those duties must be paramount. The statute should not be amended to create potentially conflicting duties and this issue must be much more thoroughly examined and considered before implementation.

Thank you for this opportunity to appear before the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. If the CBIA has any further submissions, we would request an opportunity to make those in writing to the committee.

The Chair: Very well. Thank you very much, gentlemen. We will be back with some questions after we hear from the Council of Canadians with Disabilities through Steven Estey, Government and Community Relations Officer.

Steven Estey, Government and Community Relations Officer, Council of Canadians with Disabilities: Good afternoon. Thank you very much for the opportunity to address the committee. My name is Steven Estey and as you mentioned, I'm the government and community relations officer at the Council of Canadians with Disabilities.

Before I continue, I should let you know that I'm a completely deaf person and I'm communicating with you by this tablet here in front of me. The folks doing the Hansard in the back are typing a verbatim text and I'm reading it on the screen. There's what little bit of a delay with that, so if you ask me a question and I delay in responding to you, it's not because I'm not paying attention but rather technology needs to catch up to you. I find it helpful to explain that at the outset of these things.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Estey: In any case, CCD is a nonpartisan, not-for-profit national human rights organization of people with disabilities working to ensure an inclusive and accessible Canada. Our mission is to give voice to Canadians with disabilities and to advocate for an inclusive and accessible Canada, where people with disabilities have the full realization of human rights and participate on an equal basis with others in all aspects of Canadian society.

correspondant à leurs droits particuliers et à leur priorité légale. Un concept imprécis de bonne foi et les pouvoirs discrétionnaires largement étendus des tribunaux entraîneront une incertitude accrue, une augmentation des différends et des résultats imprévisibles.

De plus, étant donné que les détenteurs d'obligations sont souvent des fonds de pension, comme M. Morin l'a souligné, ils peuvent déjà avoir des devoirs fiduciaires et autres envers les pensionnés et leurs mandants, qui sont les bénéficiaires des fonds. Ces devoirs doivent demeurer primordiaux. La loi ne devrait pas être modifiée de telle sorte qu'elle crée des devoirs éventuellement conflictuels. Cette question doit être examinée de façon beaucoup plus approfondie avant que cette disposition ne soit mise en œuvre.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Si la CBIA devait avoir d'autres observations à formuler, elle souhaiterait pouvoir les présenter par écrit au comité.

Le président : Très bien. Merci beaucoup, messieurs. Nous aurons certainement des questions pour vous, mais seulement après le témoignage de Steven Estey, agent des relations gouvernementales et communautaires au Conseil des Canadiens avec déficiences.

Steven Estey, agent des relations gouvernementales et communautaires, Conseil des Canadiens avec déficiences : Bonjour. Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de m'adresser au comité. Je m'appelle Steven Estey et, comme vous l'avez dit, je suis agent des relations gouvernementales et communautaires au Conseil des Canadiens avec déficiences.

Avant de poursuivre, je dois vous dire que je suis complètement sourd et que je dois communiquer avec vous au moyen de cette tablette qui est devant moi. Les gens qui transcrivent pour le Hansard, à l'arrière de la salle, tapent un texte un mot à la fois et je le lis à l'écran. Il y a donc un léger décalage, et si je tarde à vous répondre à une question, ce n'est pas que je suis inattentif, mais plutôt que les moyens techniques ont un peu de retard. J'ai cru utile d'expliquer cela dès le départ.

Le président : Merci beaucoup.

M. Estey : Cela étant dit, le CCD est un organisme national sans but lucratif et non partisan de défense des droits des personnes handicapées qui travaille pour faire du Canada un pays inclusif et accessible. Notre mission est de donner une voix aux Canadiens handicapés et de promouvoir l'inclusivité et l'accessibilité au Canada pour que les personnes handicapées puissent se prévaloir pleinement des droits de la personne et participer sur un pied d'égalité à tous les aspects de la société canadienne.

Of particular note here today is the fact that CCD was instrumental in the creation of the RDSP, or Registered Disability Savings Plan, over 10 years ago. Our national coordinator at the time sat on a small advisory panel to Jim Flaherty, then the Minister of Finance, and was interested in finding ways that families could help ensure a better future for their kids with disabilities.

From those discussions, the RDSP was born. Since that time, CCD, my organization, has appeared many times before committees in Parliament and the Senate to consider ways of improving the plan and its impact for people with disabilities and their families.

This afternoon, as part of the work of the committee to study certain aspects of Bill C-97, I've been asked to address or to focus, rather, on Division 5 and Part 4 of the bill, which amends the Bankruptcy and Insolvency Act. Specifically, clause 134 of the bill adds the RDSP to a list of protected property in the case of a bankruptcy.

As you will all know, some of you much better than me, section 67 of the Bankruptcy and Insolvency Act protects certain types of property in the case of a bankruptcy, such as the Registered Retirement Savings Plan and Registered Retirement Income Fund. What this amendment does, as you know, is that protection to the RDSP.

The Council of Canadians with Disabilities applauds this change and we see it as entirely consistent with the larger message that we've been carrying here for many years of trying to ensure that as many people benefit from the RDSP as possible.

As I've noted, CCD has had the opportunity to meet with others over the past decade to discuss how to improve this already very helpful plan. Most recently, we had the opportunity to meet with your Senate colleagues at the Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology who undertook a very comprehensive study of the RDSP program and released an excellent report at the end of last year. The report was entitled *Breaking Down Barriers: A critical analysis of the Disability Tax Credit and the Registered Disability Savings Plan*. I don't want to get into the details of that report here today, but I would like to say a couple of quick things.

First, the amendment that I've been talking about is most certainly a helpful step in responding to the challenges outlined in that report. Again, we really do applaud the initiative.

Second, I'd like to note that the Social Affairs Committee actually makes 16 very detailed recommendations around the RDSP. While this particular initiative is certainly a helpful step, there are many other initiatives that should be considered. I understand that beyond the purview of folks here today, I just

Il convient de souligner ici aujourd'hui que le CCD a joué un rôle clé dans la création du REEI, le régime enregistré d'épargne-invalidité, il y a plus de 10 ans. À l'époque, notre coordonnateur national a siégé dans un petit comité consultatif mis sur pied par Jim Flaherty, alors ministre des Finances, qui voulait trouver des moyens permettant aux familles d'assurer un meilleur avenir à leurs enfants handicapés.

Le REEI est né de ces discussions. Depuis, le CCD, l'organisme que je représente, a comparu à maintes reprises devant des comités de la Chambre et du Sénat pour proposer des façons d'améliorer le régime et ses résultats pour les personnes handicapées et leur famille.

Comme le travail du comité consiste à étudier certains aspects du projet de loi C-97, on m'a demandé de me concentrer, dans mon témoignage cet après-midi, sur la section 5 et la partie 4 du projet de loi, qui modifie la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, plus précisément sur l'article 134 du projet de loi, qui ajoute le REEI à la liste des actifs protégés en cas de faillite.

Comme vous le savez tous, certains d'entre vous beaucoup mieux que moi, l'article 67 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité protège certains genres d'actifs en cas de faillite, entre autres le régime enregistré d'épargne-retraite et le fonds enregistré de revenu de retraite. La modification proposée, vous le savez, vise à protéger le REEI.

Le Conseil des Canadiens avec déficiences applaudit ce changement, et nous considérons qu'il est tout à fait conforme au message général que nous véhiculons ici depuis de nombreuses années pour faire que le REEI bénéficie au plus grand nombre possible de personnes.

Comme je l'ai mentionné, le CCD a eu l'occasion de rencontrer d'autres intervenants au cours de la dernière décennie pour discuter de la façon d'améliorer ce plan déjà très utile. Tout récemment, nous avons rencontré vos collègues sénateurs du Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie qui, après une étude très approfondie du programme du REEI, a publié à la fin de l'année dernière un excellent rapport, intitulé *Éliminer les obstacles : Analyse critique du Crédit d'impôt pour personnes handicapées et du Régime enregistré d'épargne-invalidité*. Je ne veux pas aujourd'hui entrer dans les détails de ce rapport, mais j'aimerais faire quelques brèves observations.

Premièrement, la modification dont j'ai parlé est très certainement une étape utile pour répondre aux défis décrits dans ce rapport. Encore une fois, nous applaudissons à cette initiative.

Deuxièmement, j'aimerais souligner que le Comité des affaires sociales formule 16 recommandations très détaillées concernant le REEI. Bien que cette initiative en particulier soit certainement une étape utile, il y en a de nombreuses autres qui devraient être envisagées. Je veux simplement faire, au-delà de

wanted to make a little pitch in case you have the chance to talk to colleagues about it down the road.

For example, many people who benefit from RDSPs face significant challenges when their parents pass away in terms of getting other people to be able to access their bank accounts and access their plans and so on. This is part of the discussions had with the Social Affairs Committee, and I just wanted to flag it for you as well.

Equally concerning is the fact that some people with disabilities face real challenges, even in opening up an RDSP, because they are seen to lack the capacity to be a plan holder. Again, this is beyond the purview of your discussions. I just wanted to flag it.

In both cases, I think it's very clear that these people are exactly the kinds of people that the RDSP was intended to support when it was created. It's CCD's hope that the amendment being discussed today is a step along the road to addressing these more fundamental concerns. Thank you very much for your attention. I look forward to our discussion.

The Chair: Mr. Estey, thank you very much for that presentation. I'm quite sure that I speak for all my colleagues here in saying we salute the work that you do and the work that your organization does.

Senator Stewart Olsen: My questions will be to our first presenters, Mr. Breton and the Canadian Bond Investors' Association.

Both of you mentioned that you have some questions about the unintended consequences of certain parts of this Bankruptcy and Insolvency Act. I guess my question is, did you attend any consultations? From both of you, please. Were you consulted? If not, who was consulted? If you have any knowledge of that.

Mr. Breton: I know that some of these discussions have been held for some time in the insolvency community. It was the subject of certain round table discussions, some discussions also with the government in the context, for instance, of the retirement income security process that was undertaken last year. Some of these changes were formulated at that time, and we did comment on those changes at the time.

I don't know of any wide canvassing process to seek the view of all of the stakeholders in the insolvency process with regards to these particular changes.

Mr. Sahni: From the CBIA's perspective, there has been consultation among the CBIA membership as well as counsel and certain of its major constituents. The CBIA wrote a former letter to Industry Canada when Industry Canada was conducting a review of the BIA and the CCAA back in 2014. Many of these

ce qui vous occupe ici aujourd'hui, une petite intervention au cas où vous auriez l'occasion d'en parler à des collègues plus tard.

Par exemple, de nombreuses personnes qui bénéficient d'un REEI sont confrontées à des défis de taille lorsque leurs parents décèdent, car elles doivent alors prendre des arrangements pour que d'autres personnes aient accès à leur compte bancaire, à leur régime et ainsi de suite. Cela fait partie des discussions que nous avons eues avec le Comité des affaires sociales, et je tenais à vous mettre au courant également.

Ce qui est tout aussi préoccupant, c'est que certaines personnes handicapées sont aux prises avec de vraies difficultés, ne serait-ce que pour ouvrir un compte REEI parce que certains doutent de leur capacité d'en être titulaires. Encore une fois, cela déborde le cadre de vos discussions. Je voulais simplement le signaler.

Dans les deux cas, je pense qu'il est très clair que ces personnes sont justement de celles à qui le REEI était destiné au moment de sa création. Le CCD espère que la modification dont nous discutons sera un pas dans la bonne direction pour répondre à ces préoccupations plus fondamentales. Merci beaucoup de votre attention. J'ai hâte d'engager la discussion avec vous.

Le président : Monsieur Estey, merci beaucoup de cet exposé. Je suis certain que je parle au nom de tous mes collègues ici présents en disant que nous saluons le travail que vous faites et que fait votre organisme.

La sénatrice Stewart Olsen : Mes questions s'adresseront à nos premiers témoins, M. Breton et l'Association canadienne des investisseurs obligataires.

Vous avez tous les deux dit que vous vous interrogez sur les conséquences imprévues de certaines parties de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Voici ma question : avez-vous participé à des consultations? Je parle à vous deux, s'il vous plaît. Avez-vous été consultés? Sinon, qui l'a été? Êtes-vous au courant.

M. Breton : Je sais que des discussions sont en cours depuis un certain temps dans les milieux de l'insolvabilité. Certaines tables rondes y ont été consacrées, de même que certaines discussions avec le gouvernement dans le contexte, par exemple, du processus de sécurité du revenu amorcé l'an dernier. Certains changements ont été formulés alors, et nous les avons commentés à l'époque.

Je ne suis pas au courant d'un vaste processus de consultation sur le point de vue de tous les intervenants au processus d'insolvabilité relativement à ces changements particuliers.

M. Sahni : Dans la perspective de l'Association canadienne des investisseurs obligataires, la CBIA, il y a eu des consultations entre les membres de la CBIA et avec les avocats et certains de ses principaux éléments constitutifs. La CBIA a adressé une lettre officielle à Industrie Canada lorsque ce dernier

same issues were covered then. We provided a copy of that letter to the Senate committee. You'll note the same concerns in there that we've summarized today are set out in more detail in that letter.

The Chair: Thanks very much. I'm sure we'll get back to that a little later.

Senator C. Deacon: Thank you, witnesses. I'd like to start, if I could, with the Canadian Bond Investors' Association.

The disclosure of financial information and the concern that creditors be entitled to the full face value of their claim. Just to go back a lot of years for me, a discount to the face value of a bond reflects internal risks in the organization, perceived internal risks to the organization, external environmental changes in terms of higher interest rates or lower interest rates. The changing market value is reflective of that.

What would be the reason for not recognizing the full face value? What reasons have been put forward? Are you aware of where this would not be recognized? That doesn't make any sense to me. This is key to having a market.

Mr. Morin: Absolutely. Maybe I could ask Mr. Sahni to answer from a legal perspective. From a market perspective, as you point out, bond prices are subject to the current interest rate environment as well as the coupon that they carry. If you look at a bond that was issued 10 years ago with, say, a 7 or 8 per cent coupon, that bond could potentially be trading — we have some bonds in our portfolio today trading at 150 per cent of par. Other bonds are trading at 80 per cent of par. Others are trading at around par.

This is what is required to make an active secondary market in bonds. It is all premised on the fact that your claim is always 100 cents on the dollar.

Senator C. Deacon: Absolutely.

Mr. Morin: If you change that in a bankruptcy scenario, how do you divvy up the proceeds between someone who bought the bond at 150 cents on the dollar and one who bought it at 60 cents on the dollar?

Senator C. Deacon: That's right. I think you just made a very good point. You are assuming the risk. When you purchase the bond at a premium, you are assuming the risk that if something happens to the company, you will only get 60 cents on the dollar. And vice versa, if you are buying at a discount you assume, okay, I will be able to collect my 100 cents on the dollar. That's the market forces.

a procédé à l'examen de la Loi d'exécution du budget, ou la LEI, et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la LACC, en 2014. Bon nombre de ces mêmes questions ont été alors abordées. Nous avons remis une copie de cette lettre au comité sénatorial. Vous remarquerez que cette lettre expose plus en détail les mêmes préoccupations que nous avons résumées aujourd'hui.

Le président : Merci beaucoup. Je suis sûr que nous y reviendrons un peu plus tard.

Le sénateur C. Deacon : Merci à nos témoins. J'aimerais commencer, si vous le permettez, par l'Association canadienne des investisseurs obligataires.

Je veux parler de la divulgation des renseignements financiers et du souci de garantir aux créanciers la pleine valeur nominale de leur réclamation. Il y a bien des années pour moi, un escompte d'émission reflétait les risques internes perçus de l'organisation et les changements de l'environnement externe qui faisaient fluctuer les taux d'intérêt. Le changement de la valeur marchande en est le reflet.

Quelle serait la raison pour laquelle la pleine valeur nominale ne serait reconnue? Quelles raisons a-t-on avancées? Savez-vous où elle ne serait pas reconnue? Cela n'a aucun sens, à mes yeux. C'est essentiel pour avoir un marché.

M. Morin : Absolument. Je pourrais peut-être demander à M. Sahni de répondre dans la perspective juridique. Dans une perspective de marché, comme vous le faites remarquer, le cours des obligations dépend de l'environnement des taux d'intérêt ainsi que de leur coupon. Par exemple une obligation émise il y a 10 ans, avec coupon, mettons, de 7 ou 8 p. 100, pourrait peut-être se transiger... Nous avons des obligations dans notre portefeuille aujourd'hui qui se négocient à 150 p. 100 de la parité. D'autres sont à 80 p. 100 de la parité. D'autres sont à peu près au pair.

C'est ce qu'il faut pour créer un marché secondaire actif des obligations. Tout repose sur le fait que la réclamation est toujours de 100 cents au dollar.

Le sénateur C. Deacon : Absolument.

M. Morin : Si cela change dans un scénario de faillite, comment faudra-t-il répartir le produit entre celui qui a acheté l'obligation à 150 cents au dollar et celui qui l'a achetée à 60 cents au dollar?

Le sénateur C. Deacon : C'est exact. Je pense que vous venez de toucher un très bon point. Le porteur assume le risque. Lorsqu'il y a une prime d'achat, le porteur assume le risque de devoir se contenter de 60 cents au dollar si un malheur arrive à l'entreprise, et vice versa, s'il achète à escompte, il va pouvoir toucher 100 cents au dollar. C'est le jeu du marché.

Mr. Morin: Absolutely.

Senator C. Deacon: What rationale has been given to have a different approach to this? What's the thinking? Help me.

Mr. Sahni: It escapes us, senator. The case law is consistent with what Mr. Morin just described. This issue has been before the courts previously. Courts were asked to look at the question of whether bonds held by distressed investors ought to be given full value for voting purposes under the reorganization plan, under the CCAA. And the courts have held that they should be. There is no reason that those bondholders should have a discount applied to their voting rights.

To support the point, let's say a distressed investor is buying a bond at \$50, they are providing liquidity to the original bondholder who is able to then sell the bond, rather than hanging on and incurring further risk. The distressed bondholder is buying it knowing that in an insolvency proceeding, they can assert a claim for a \$100 bond but they might receive somewhere between \$50 and \$100 in terms of their actual recovery. They may not get 100 cents on the dollar in an insolvency scenario.

If you now apply a further discount to that, let's say that bondholder has to disclose that it paid \$50 for that \$100 bond and the courts can use that information or other parties in the proceeding are able to say that bondholder should then only get a \$50 claim then, in fact, the bondholder's risk is much greater because then the bondholder might only get a 50 to 70 per cent recovery —

Senator C. Deacon: That could be quite disruptive to the markets.

Mr. Sahni: Absolutely. That is a real worry. We have heard no good rationale on why it is included in the legislation.

Senator C. Deacon: What rationale were you given? I assume you heard no good rationale, but what rationale were you given?

Mr. Sahni: The basic rationale has been greater transparency of the process. That's really the only rationale that has been given.

Senator C. Deacon: Thank you. In terms of duty of good faith, help me understand what rationale you were given in terms of what problem is being solved with that, purportedly? What's the intention?

Mr. Morin: It seems to me, if this proposed change goes through, we as a creditor are asked to be nice to another creditor, and perhaps give them some of our value, if that's deemed to be acting in good faith, rather than simply acting in the best

M. Morin : Absolument.

Le sénateur C. Deacon : Comment a-t-on justifié un changement d'approche? Quel est le raisonnement? Aidez-moi.

M. Sahni : Cela nous échappe, monsieur. Ce que M. Morin vient d'expliquer est conforme à la jurisprudence. La question a déjà été portée devant les tribunaux. Les tribunaux se sont penchés sur la question de savoir si les obligations détenues par des investisseurs en difficulté doivent avoir leur pleine valeur aux fins du vote en vertu du plan de réorganisation, selon la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la LACC. De plus, les tribunaux ont décidé que oui. Ce n'est pas une raison pour appliquer un escompte aux droits de vote de ces porteurs d'obligations.

Pour appuyer ce point, mettons qu'un investisseur en difficulté achète une obligation à 50 \$; il fournit des liquidités au premier porteur, qui est en mesure de vendre l'obligation, plutôt que de la conserver et d'encourir d'autres risques. Le porteur de l'obligation en difficulté l'achète en sachant que, dans une instance d'insolvabilité, il pourra réclamer 100 \$, mais pourrait ne recouvrer qu'entre 50 \$ et 100 \$. Il pourrait ne pas avoir 100 cents au dollar dans un scénario d'insolvabilité.

Si l'on applique un autre escompte, mettons que le porteur de l'obligation doit divulguer qu'il a payé 50 \$ son obligation de 100 \$ et que les tribunaux peuvent utiliser cette information ou que d'autres parties à l'instance peuvent dire que le porteur de l'obligation ne devrait recevoir que 50 \$, alors, en fait, le risque du porteur de l'obligation est beaucoup plus grand parce qu'il pourrait ne recouvrer que 50 à 70 p. 100...

Le sénateur C. Deacon : Cela pourrait perturber les marchés.

M. Sahni : Absolument. C'est vraiment inquiétant. Nous n'avons pas entendu de raison valable pour justifier sa présence dans le projet de loi.

Le sénateur C. Deacon : Quelle justification vous a-t-on donnée? Je suppose que vous n'avez pas reçu de justification valable. Quelle justification vous a-t-on donnée?

M. Sahni : La justification de base est la plus grande transparence du processus. C'est vraiment la seule justification qui a été donnée.

Le sénateur C. Deacon : Merci. Pour ce qui est de l'obligation de bonne foi, aidez-moi à comprendre la justification qu'on vous a donnée du problème que cela est censé régler. Quelle est l'intention?

M. Morin : Il me semble que, si le changement proposé est adopté, les créanciers sont invités à être gentils avec un autre créancier, et peut-être à lui donner une partie de leur valeur, si cela est considéré comme de la bonne foi, plutôt que d'agir dans

interests of our — we represent pensioners. We represent the sorts of people that are represented by Mr. Estey's organization.

Those are the sorts of people that we represent, and it is our fiduciary obligation to represent their best interests and the legal interests that are embodied in the contracts that we enter into.

Senator C. Deacon: Mr. Breton, just from your standpoint, as someone who is expert in running these really difficult proceedings, when you are in a situation of bankruptcy, I would assume that clear rules are quite essential. Any time you get into something where there are vague rights or competing rights, it makes things more challenging. So anything that strengthens clarity would be helpful to you, I would think, and anything that lessens clarity would be more challenging.

I don't want to put words in your mouth but —

Mr. Breton: You are absolutely right, clarity is a good thing. Yes.

The Chair: You put words in his mouth.

Senator C. Deacon: From your standpoint, do these two provisions we've just been speaking about provide greater clarity or lessen clarity? I will let you answer that without me.

Mr. Breton: I don't believe they provide more clarity. As I've explained in the document that I've circulated, with regards to the issue of the good faith, it really seems to be very much a question of geography.

Senator C. Deacon: Yes.

Mr. Breton: The people in Quebec don't seem to have as much difficulty with the concept of good faith as the people in the rest of Canada, and that's probably a cultural thing because the concept of good faith is an integral part of the civil law. There is a specific provision right at the beginning of the Civil Code that imposes an obligation of good faith on all parties in their relationships with other parties. So it is not something that's completely foreign to us. I am from Quebec, so it is not something that's completely foreign to me.

But on the other hand, when I speak to people from the other provinces, I've heard expressed a very deep concern with regards to exactly the issue of clarity.

What exactly does it mean in the context of an insolvency proceeding to be acting in good faith? Does that mean that I now must basically open the kimono and show all of my cards, otherwise I may suffer consequences because I may be accused of not acting in good faith? Or is the fact that you are trying to obtain the best possible result for yourself, individually, and that you are trying to come up with a reorganization process that collectivizes all of these individual "wants." Is that sufficient to

le seul meilleur intérêt des pensionnés que nous représentons. Nous représentons le même genre de personnes que l'organisation de M. Estey.

Ce sont ces gens-là que nous représentons, et nous avons l'obligation fiduciaire de défendre leurs intérêts et les intérêts juridiques qui sont énoncés dans nos contrats.

Le sénateur C. Deacon : Monsieur Breton, de votre point de vue, en tant que spécialiste de la gestion de ces instances vraiment difficiles, lorsque vous êtes dans une situation de faillite, j'imagine qu'il faut absolument des règles claires. Chaque fois qu'il y a des droits vagues ou concurrents, les choses se compliquent. Donc, tout ce qui augmente la clarté vous serait utile, à mon avis, et tout ce qui réduit la clarté poserait problème.

Sans vouloir vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, je...

M. Breton : Vous avez tout à fait raison, la clarté est une bonne chose. Oui.

Le président : Vous lui faites dire ce qu'il n'a pas dit.

Le sénateur C. Deacon : De votre point de vue, les deux dispositions dont nous venons de parler augmentent-elles ou diminuent-elles la clarté? Je vais vous laisser répondre sans moi.

M. Breton : Je ne crois pas que la clarté augmente. Comme je l'ai expliqué dans le document que je vous ai distribué, en ce qui concerne la bonne foi, cela semble vraiment être une question de géographie.

Le sénateur C. Deacon : Oui.

M. Breton : Les Québécois ne semblent pas avoir autant de difficulté que le reste des Canadiens avec le concept de bonne foi; c'est probablement une question culturelle, car le concept de bonne foi fait partie intégrante du droit civil. Il y a une disposition précise au tout début du Code civil qui impose une obligation de bonne foi à toutes les parties dans leurs rapports avec les autres parties. Cela ne nous est donc pas complètement étranger. Je viens du Québec, et cela ne m'est pas complètement étranger.

Par contre, les gens des autres provinces m'avouent être très préoccupés par la question de la clarté, justement.

Qu'est-ce que cela signifie exactement, agir de bonne foi, dans le contexte d'une instance d'insolvabilité? Cela signifie-t-il que je dois essentiellement ouvrir le kimono et dévoiler toutes mes cartes, sous peine de devoir en subir les conséquences, car je risquerais d'être accusé de ne pas avoir agi de bonne foi? Ou est-ce le fait que j'essaie d'obtenir le meilleur résultat possible pour moi, et que je cherche un processus de réorganisation regroupant tous ces « désirs » individuels. Est-ce suffisant pour établir la

achieve good faith? That lack of clarity is problematic with regards to that particular provision.

With regard to the disclosure of economic interests, you will notice that I do have a slightly different position from the one that was expressed by your other guests. What I said in the document I've circulated is that the provision seems to be very well-intentioned and maybe warranted in a lot of cases, but I do make a specific carve out with regard to the issue of the underlying value of the transaction, which is what Raj and Mr. Morin were discussing. Should you be taking into consideration the amount at which a bond was traded in order to calculate either the voting rights or the compromise that the creditor will receive?

We are saying that we believe that particular portion of the provision goes way too far. But the issue of disclosure of economic interests may be something that may need to be explored in a situation, for instance, where there is a misalignment between the legal interests of the creditor and the economic interests of the creditor.

That would happen, for instance, in a situation where a creditor has a credit default swap that causes him to have a much better outcome if the company fails than if the company succeeds. So in that particular case, his economic and legal interests may be completely misaligned. It is better for his legal interests, for his claim, that the company survives. But his economic interest lies elsewhere because of the credit default swap that will cause him to have full proceeds and make somebody else suffer the loss in that case. In that sense, that provision has some good aspects and other aspects that we find difficult to understand.

[Translation]

Senator Verner: My question is for Jean-Daniel Breton.

Mr. Breton, with respect to my colleague's question about the obligation to act in good faith, I noted on page 2 of your presentation that, in Quebec, it seemed very well-received in general. Unfortunately, in terms of geography, legislation under common law is applied very differently compared to legislation under the Quebec Civil Code.

If clarifications were made to define the notion of "good faith," still on a geographical basis, would this create difficulties in Quebec? Is there a way to accommodate everyone when we talk about acting in good faith?

Mr. Breton: That's a very difficult question to answer. Given that, in our culture, we understand the obligation to act in good faith, I don't think that specifying or defining it would cause issues in Quebec. At worst, it would limit an obligation that

bonne foi? Ce manque de clarté pose problème avec cette disposition particulière.

Quant à la divulgation des intérêts économiques, vous remarquerez que ma position diffère légèrement de celle de vos autres invités. Ce que j'ai dit dans mon document, c'est que la disposition semble très bien intentionnée et peut-être justifiée dans bien des cas, mais je fais une exception précise pour la question de la valeur sous-jacente de la transaction, ce dont discutaient M. Sahni et M. Morin. Faut-il prendre en considération le montant auquel l'obligation s'est transigée pour calculer soit les droits de vote, soit le compromis que le créancier va recevoir?

Nous estimons que cette partie particulière de la disposition va beaucoup trop loin. La question de la divulgation des intérêts économiques devrait être examinée de près s'il y avait, par exemple, un décalage entre les intérêts juridiques et les intérêts économiques du créancier.

Cela se produirait, par exemple, dans une situation où un créancier aurait un swap sur défaillance qui lui procurerait un bien meilleur résultat si l'entreprise fait faillite que si elle réussit. Donc, dans ce cas précis, ses intérêts économiques et juridiques pourraient être parfaitement déconnectés. Il vaut mieux pour ses intérêts juridiques, pour sa réclamation, que l'entreprise survive. Toutefois, son intérêt économique se situe ailleurs parce que le swap sur défaillance lui fera réaliser la totalité du produit et fera alors subir la perte à quelqu'un d'autre. En ce sens, la disposition comporte certains bons aspects, et certains autres que nous trouvons difficiles à comprendre.

[Français]

La sénatrice Verner : Ma question s'adresse à M. Jean-Daniel Breton.

Monsieur Breton, pour faire suite à la question que vient de vous poser mon collègue concernant l'obligation d'agir de bonne foi, j'ai bien noté, à la page 2 de votre présentation, qu'au Québec cela semblait généralement très bien reçu. Cependant, malheureusement, de façon géographique, l'application des lois avec la common law est très différente qu'avec le Code civil du Québec.

Si des précisions devaient être apportées pour clarifier la notion de « bonne foi », toujours sur une base géographique, cela créerait-il des difficultés au Québec? Y a-t-il moyen d'accommoder tout le monde quand on parle d'agir de bonne foi?

M. Breton : C'est une question à laquelle il est très difficile de répondre. Étant donné que, dans notre culture, on comprend la question de l'obligation d'agir de bonne foi, je ne pense pas que le fait de la circonscrire ou de la définir causerait des problèmes

already exists. I don't think that this would cause any issues. I think that it's a little more difficult to define what the obligation means exactly for the common law provinces, because the concept is inherently vague.

Senator Verner: Do you have any suggestions?

Mr. Breton: No. At this time, I may not be the best person to answer that question. There should be a committee of people who practise in the common law provinces. They would be best suited to define and specify what they need to address the perceived issues with this provision.

Senator Verner: Thank you.

Senator Dagenais: My question is for Mr. Breton. Mr. Breton, you said that you come from Quebec. You know that there are many advertisements in Quebec — I don't know whether it's the same across the country, but many advertisements give the impression that the trustees race to target potential clients who are having financial issues. To what extent could the new measures in the budget encourage more people to consider bankruptcy instead of seeking ways to settle their debts?

Mr. Breton: I don't believe that the provisions that I reviewed in Division 5 of Part 4 encourage bankruptcy instead of dealing with debts or making a proposal. I don't think that any provision in the bill really changes the situation. I couldn't say whether it will affect consumers. However, I don't see why the bill would have that effect.

Senator Dagenais: Like me, you know that bankruptcies are costly for the government because they prevent the payment of taxes. Out of curiosity, do you have any data on this subject?

Mr. Breton: I don't have any figures for the debts. I know that the losses for creditors are significant. Of course, this constitutes a substantial sum. As far as I can remember, bankruptcies in Canada amount to 130,000 bankruptcy or proposal files. This figure is slightly higher than last year, when there were about 125,000 files. The breakdown consists of about 57,000 bankruptcy files and 73,000 proposal files. Most of these files are consumer files.

Business bankruptcies amount to fewer than 3,000 bankruptcies and fewer than 1,000 proposals from companies. I don't count the procedural files under the CCAA. There are

au Québec, parce que, au pire, cela aura pour effet de limiter une obligation qu'on a déjà. Alors, je ne pense pas que ça causerait de problème. Là où je vois un peu plus de difficulté, c'est dans la définition de ce que ça représente exactement pour les provinces de common law, parce que c'est nécessairement un concept qui est nébuleux.

La sénatrice Verner : Auriez-vous des suggestions?

M. Breton : Non, pour le moment, je ne suis peut-être pas la meilleure personne pour répondre à cette question. Il faudrait former un comité de personnes qui pratiquent dans les provinces de common law, car elles seraient les mieux avisées pour définir et circonscrire ce dont elles ont besoin pour alléger les problèmes qu'elles perçoivent avec cette disposition.

La sénatrice Verner : Je vous remercie.

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. Breton. Monsieur Breton, vous mentionnez que vous venez du Québec. Vous savez qu'il y a beaucoup de publicités au Québec... je ne sais pas si c'est la même chose partout au pays, mais il y a de nombreuses publicités qui donnent l'impression qu'il y a une course des syndicats pour cibler des clients potentiels qui ont des problèmes financiers. Jusqu'à quel point les nouvelles mesures prévues dans le budget pourraient-elles inciter plus de gens à envisager la faillite au lieu de chercher des avenues pour régler leurs dettes?

M. Breton : Je ne pense pas que les dispositions que j'ai révisées dans la section 5 de la partie 4 aient pour effet d'inciter à faire faillite au lieu de faire face à ses dettes ou de faire une proposition. Je ne pense pas qu'il y ait de disposition dans le projet de loi qui change vraiment la donne. Je ne pourrais pas vous dire si cela aura des répercussions sur les consommateurs, mais, d'après moi, je ne vois pas pourquoi le projet de loi aurait cet effet.

Le sénateur Dagenais : Tout comme moi, vous savez très bien que les faillites font perdre beaucoup d'argent au gouvernement, parce qu'elles empêchent le paiement d'impôts ou de taxes. Par curiosité, avez-vous des données à ce sujet?

M. Breton : Je n'ai pas de chiffres sur le montant des dettes. Je sais que le montant des pertes pour les créanciers est appréciable. Évidemment, cela représente un montant appréciable. De mémoire, les faillites au Canada représentent 130 000 dossiers de faillites ou de propositions. C'est un peu à la hausse par rapport à l'année précédente, où il y a eu environ 125 000 cas; il s'agit d'une répartition d'environ 57 000 dossiers de faillite et de 73 000 dossiers de propositions. La plupart de ces dossiers sont des dossiers de consommateurs.

En ce qui concerne les faillites commerciales, on parle de moins de 3 000 faillites et de moins de 1 000 propositions d'entreprise. Je ne compte pas les dossiers de procédures en

some procedures, but much fewer, of course. The procedures are usually reserved for larger files.

We talk a lot about bankruptcy files. It's a significant part of the economy. It imposes a very heavy debt burden. However, I don't think that I agree with your initial statement that it's costly for the government. I have the impression that many debts are borne by credit card companies. As a result, the financial system incurs these losses. There are government debts, of course, and there are also many student loan debts. I think that commercial lenders also lose a great deal of money in bankruptcy files. Obviously, given that credit card companies and financing companies are making profits, the government is indirectly losing profits as a result of the reduction in taxable income.

Senator Dagenais: Thank you, Mr. Breton.

[English]

Senator Wallin: I have two related questions to Mr. Estey. In a bankruptcy is your necessary assistance property always protected? The second part of that question is, in a bankruptcy situation, what is the impact on your ability, after the fact, to apply for newer technology or newer equipment?

Mr. Estey: I was thinking I was going to get out of here without anybody talking to me at all. I was actually hoping that would be the case, you know.

Senator Wallin: No way.

Mr. Estey: I had a bit of a technical problem at the beginning of your question, so could I ask you to restate, please? Thank you very much.

Senator Wallin: The first part of the question is, in a bankruptcy situation, is your assistance property, whatever that may be, always protected? Then the second part is, after a bankruptcy, does that impact your ability to purchase or apply for newer technologies?

Mr. Estey: That is an interesting question. In a bankruptcy situation, is your assistant — like your physical assistant, that type of thing? Those programs come from outside of an individual's income, in most cases as I understand it, so I don't think they would be impacted in a situation of bankruptcy. Similarly, technology, the things that people with disabilities use to comport themselves in their community, are often provided by government programs. I don't think that bankruptcy would be an impact for many people. That said, there are certainly people with disabilities who do pay for their own accommodation and

vertu de la LACC. Il y a quelques procédures, mais beaucoup moins, évidemment, parce qu'elles ont tendance à être réservées pour les dossiers qui ont plus d'envergure.

On parle beaucoup des dossiers de faillite. C'est une partie importante de l'économie. Cela représente un fardeau de dette très important. Par contre, je ne crois pas être d'accord avec vous lorsque vous avez dit au début que cela fait perdre beaucoup d'argent au gouvernement. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup de dettes qui sont supportées plutôt par des compagnies de carte de crédit. Ainsi, c'est le système financier qui subit ces pertes. Il y a des dettes gouvernementales, bien entendu, et il y a aussi beaucoup de dettes liées aux prêts étudiants. Je pense que les prêteurs commerciaux perdent aussi beaucoup d'argent dans les dossiers de faillite. Évidemment, en sachant que les compagnies de carte de crédit et les compagnies de financement font des profits, ils font indirectement perdre des profits au gouvernement en raison de la réduction des revenus imposables.

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur Breton.

[Traduction]

La sénatrice Wallin : J'ai deux questions connexes à poser à M. Estey. Dans une faillite, les biens d'assistance nécessaire sont-ils toujours protégés? La deuxième partie de ma question est la suivante : dans une situation de faillite, quelles sont les incidences sur votre capacité, après le fait, de demander une technologie plus récente ou un équipement plus récent?

M. Estey : Je me disais que j'allais partir d'ici sans que personne ne me dise un mot. J'espérais même que ce serait le cas, vous savez.

La sénatrice Wallin : Pas question.

M. Estey : J'ai eu un petit problème technique au début de votre question. Pourriez-vous la répéter, s'il vous plaît? Merci beaucoup.

La sénatrice Wallin : La première partie de la question est la suivante : en cas de faillite, les biens d'assistance, quels qu'ils soient, sont-ils toujours protégés? Ensuite, la faillite a-t-elle quelque incidence sur la capacité du failli d'acheter des technologies plus récentes ou d'en faire la demande?

M. Estey : Votre question est intéressante. En cas de faillite, votre assistant — votre assistant physique, ce genre de choses? Dans la plupart des cas, si j'ai bien compris, ces programmes n'ont aucun lien avec le revenu du failli, et je ne crois pas qu'ils seraient touchés en cas de faillite. De même, la technologie, ce que les personnes handicapées utilisent dans leur collectivité, est souvent fournie par des programmes gouvernementaux. Je ne pense pas que la faillite aurait des répercussions pour bien des gens. Cela dit, il y a certainement des personnes handicapées qui paient elles-mêmes leur logement et ce genre de choses. Je suis

things like that. I'm sure that, in that set of circumstances, there would be an impact.

In terms of the RDSP and the extension of bankruptcy situation with the RDSP. We look at this extension as a very positive thing. If you are a person with a disability and you have an RDSP, and you face a situation of bankruptcy, that RDSP is something that's been set aside over a long period of time, often by family members and things like that. I wouldn't want to see it simply evaporate in that set of circumstances.

Senator Wallin: I have one small question for Mr. Sahni — others may want to comment — on the issue of bankruptcy and insolvency. One of the proposals from government in the legislation is to provide courts with further powers to address executive payments made before an insolvency and, where appropriate, to deter executives from taking actions contrary to the interests of employees and pensioners. Do you all agree with that? Mr. Sahni, why don't you start?

Mr. Sahni: From the CBIA's perspective, we have not had a chance to discuss that particular issue with the constituency so I can't speak to it on their behalf.

Senator Wallin: Anyone else want to comment on that?

Mr. Breton: I did make some comments on the issue of executive payments in my document.

Senator Wallin: Sorry about that. I had to step out briefly so I miss it, but it is on the record. Thank you.

Senator Wetston: Thank you, chair. Mr. Estey, I want to know about this RDSP a bit more. Can you give me an idea of the extent of its use, and any issues associated with the application of it from the point of view of those who have the benefit of having it? Also, whether or not the bill that I think you are supportive of with respect to those amendments in any way affect those matters.

Mr. Estey: The RDSP is a unique thing. As I understand it, not many countries in the world have it, and countries have been looking at Canada as a model.

Essentially it's a mechanism whereby an individual with a disability is able to open up a savings account, or something like that, and put into it a certain amount of money per year and that money is matched by the government. There are a number of details around this that I don't know off the top of my head.

If, for example, if you have a kid with a disability and you open up an RDSP account, you put \$1,000 in, the government will match that with \$1,000. Then there's a bond associated with that for another \$500, something like that, and that's something that accrues year after year.

sûr que, dans ces circonstances, il y aurait des conséquences.

En ce qui concerne le régime enregistré d'épargne-invalidité et l'extension de la situation de faillite au REEI, cette extension nous apparaît une mesure très positive. Pour la personne handicapée qui a un REEI et qui fait face à la faillite, le REEI a été accumulé sur une longue période, souvent par des proches et ainsi de suite. Je ne voudrais pas le voir s'évaporer dans de telles circonstances.

La sénatrice Wallin : J'ai une petite question pour M. Sahni — d'autres voudront peut-être commenter — sur la faillite et l'insolvabilité. L'une des propositions du gouvernement dans le projet de loi est de donner de nouveaux pouvoirs aux tribunaux pour les paiements versés aux cadres supérieurs avant l'insolvabilité et, le cas échéant, de dissuader les cadres supérieurs de prendre des mesures contraires aux intérêts des employés et des pensionnés. Êtes-vous d'accord là-dessus? Monsieur Sahni, pourquoi ne commenceriez-vous pas?

M. Sahni : Dans la perspective de la CBIA, nous n'avons pas eu la chance de discuter de cet enjeu particulier avec les intéressés, si bien que je ne peux pas parler en leur nom.

La sénatrice Wallin : Quelqu'un d'autre a-t-il un commentaire à faire à ce sujet?

M. Breton : J'ai fait quelques commentaires sur la question des paiements aux cadres supérieurs dans mon document.

La sénatrice Wallin : Je suis désolée. J'ai dû m'absenter un moment, si bien que je n'ai pas compris. C'est quand même consigné au compte rendu. Merci.

Le sénateur Wetston : Merci, monsieur le président. Monsieur Estey, j'aimerais en savoir un peu plus sur le REEI. Pourriez-vous me donner une idée de l'étendue de son utilisation et des problèmes associés à son application du point de vue de ses bénéficiaires? De plus, le projet de loi que je pense que vous appuyez à l'égard de ces modifications y change-t-il quelque chose?

M. Estey : Le REEI est unique en son genre. D'après ce que je comprends, il n'y a pas beaucoup de pays dans le monde qui en ont un, et certains pays ont vu le Canada comme un modèle.

Il s'agit essentiellement d'un mécanisme qui permet à une personne handicapée d'ouvrir un compte d'épargne, ou quelque chose comme cela, et d'y verser chaque année un certain montant, que double le gouvernement. Il y a plusieurs détails que je ne connais pas par cœur.

Si, par exemple, on ouvre un compte à un enfant handicapé et qu'on y dépose 1 000 \$, le gouvernement y mettra le même montant. À cela est associé un bon d'épargne de 500 \$ de plus, ou à peu près, qui s'accumule année après année.

You can open an account if you have a child with a disability immediately after you have that child, and put money into it up until the individual with the disability is, I think, 49 years old.

There are thresholds that the government sets about contributing X amount of money per year to the RDSP and up to a certain amount over the totality of the contribution agreement.

What you have is a situation where if you're a middle-class family and you've got a kid with a disability and you're thinking about the future for that child after you're gone, how are they going to support themselves, those kinds of things. Previously there was only what you could set aside as an individual, as a family, and what kinds of social assistance might be available, particularly relevant for kids who have significant disabilities.

So this program was started about 10 years ago, the RDSP program, as a way for families, middle-class families, lower-middle-class families, working-class families, to set aside money with government support to build a bit of a nest egg for their child after they're gone.

In our community — people with disabilities and family members — the RDSP is perceived to be an extremely positive and helpful thing. We're very happy with it.

Certainly, as I said, the Senate has looked at it and proposed a number of things that might strengthen and enhance it, and I'd encourage you to consider those further down the road.

This particular mechanism, the inclusion of the RDSP as a protected situation in bankruptcy, is certainly a positive thing.

Senator Wetston: Chair, maybe we should look at that, not in the context of a budget bill. You probably know what I'm getting at when I say that.

The Chair: Thank you, senator.

Senator Wetston: Just another quick question, if I may.

I was quite interested in your comment regarding the credit default swap arising in the circumstances of an example in the way you described it.

You know very well that there have been a lot of risks associated with these instruments in the past, and it was one of the tools giving rise to some of the issues in the financial crisis, as you very well know.

So the example of this in the context of these types of proceedings are of interest to me, and I guess the question I would ask you is what's your sense of the extent and use of these

Il est possible d'ouvrir un compte pour un enfant handicapé immédiatement après l'arrivée de l'enfant, et d'y déposer des fonds jusqu'à ce que la personne handicapée atteigne, sauf erreur, 49 ans.

Le gouvernement fixe des seuils de contribution de X dollars par année au REEI et jusqu'à un certain montant sur la durée totale de l'accord de contribution.

La famille de la classe moyenne, qui a un enfant handicapé dont elle veut faciliter l'avenir quand elle ne sera plus là, doit prévoir comment il va subvenir à ses besoins, et cetera. Auparavant, il n'y avait que ce qu'on pouvait mettre de côté en tant qu'individu, en tant que famille, ainsi que l'aide sociale qui pourrait être disponible, particulièrement pour les enfants lourdement handicapés.

Ce programme, le REEI, a donc été lancé il y a une dizaine d'années, pour permettre aux familles, aux familles de la classe moyenne, aux familles de la classe moyenne inférieure, aux familles de la classe ouvrière, de mettre de l'argent de côté avec l'aide du gouvernement pour constituer un petit coussin pour leur enfant, quand il sera seul.

Dans notre collectivité — les personnes handicapées et les proches —, le REEI est perçu comme un programme extrêmement positif et utile. Nous en sommes très satisfaits.

Certes, comme je l'ai dit, le Sénat s'est penché sur la question et a proposé diverses mesures susceptibles de renforcer et d'améliorer le programme, et je vous encouragerais à en tenir compte plus tard.

Ce mécanisme particulier, l'inclusion du REEI comme protection en cas de faillite, est certainement positif.

Le sénateur Wetston : Monsieur le président, peut-être devrions-nous nous pencher là-dessus dans un autre contexte qu'un projet de loi d'exécution du budget? Vous voyez probablement où je veux en venir.

Le président : Merci, sénateur.

Le sénateur Wetston : J'ai une dernière petite question, si vous me le permettez.

J'ai été très intéressé par votre commentaire concernant le swap sur défaillance dans les circonstances d'un exemple que vous avez donné.

Il y a eu beaucoup de risques associés à ces instruments par le passé, et c'est un des outils qui a donné lieu à certains problèmes lors de la crise financière, comme vous le savez très bien.

Par conséquent, l'exemple que j'ai donné dans le contexte de ce genre d'instance m'intéresse, et j'aimerais vous demander ce que vous pensez de l'étendue et de l'utilisation de ces

kinds of instruments today, particularly in the context of the environment of changes and amendments to this kind of legislation, thinking more about it from a risk perspective.

Mr. Breton: I don't have any data that would be helpful in determining to what extent they are being used. I know they were a big factor in the financial crisis of 2008. I don't know to what extent they are being used now. The problem with them is that they're pretty obscure instruments, so we don't know about them all the time. In certain cases we can suspect that they exist, but we don't always know.

Senator Wetston: Can I ask a quick follow-up or do you want to go to second round?

The Chair: If it's quick, Senator Wetston.

Senator Wetston: For the last 10 years there have been a massive amount of fixed income investment and there's been concern about the liquidity of these kinds of investments, mostly because of the low for a very long time.

What's your experience with that, and are you seeing any of these kinds of proceedings that we're talking about here? The mischief associated with these amendments is one thing, but giving rise to these amendments, are you seeing anything going on because of the massive amount of fixed income issues associated with liquidity for these kinds of bonds in the low for long environment?

Mr. Morin: I'll take a crack at answering the question. Liquidity is something that comes and goes in the market, and you often see that when equity markets are selling off there's a lot of turmoil in the fixed income markets as well. Then when there's distress in the markets in general, there's distress in the bond markets.

During those periods where there's distress in the markets, liquidity is very, very tight. When there's euphoria in the markets, then liquidity is robust and you can get out of positions and sell and buy positions.

It's something that is not static. It's an active market. I don't think it necessarily relates specifically to what we're talking about today with respect to the proposed changes in legislation. Have I answered the question?

Senator Wetston: That's fine. Your answer is helpful in the sense you don't see any connection whatsoever thinking about why they are legislating, because I think you both indicated you're not sure why this is being proposed. Thank you.

The Chair: Senator Deacon before we go to second round, I have a couple questions. Not of you.

Gentlemen, thank you very much for the presentation. I want to understand from your point of view the magnitude of the consequences of the concerns that you have raised with us today.

instruments aujourd'hui, en particulier dans le contexte de l'environnement de changements et de modifications à cette législation, surtout dans une perspective de risque surtout.

M. Breton : Je n'ai pas de données qui pourraient m'aider à voir dans quelle mesure ils sont utilisés. Je sais qu'ils ont été un facteur important lors de la crise financière de 2008. J'ignore dans quelle mesure ils sont utilisés aujourd'hui. Le problème est qu'il s'agit d'instruments plutôt obscurs, si bien que nous ne les connaissons pas tout le temps. Dans certains cas, nous pouvons soupçonner qu'ils existent, mais nous ne le savons pas toujours.

Le sénateur Wetston : Puis-je poser une brève question complémentaire, ou voulez-vous passer au deuxième tour?

Le président : Rapidement, sénateur Wetston.

Le sénateur Wetston : Au cours des 10 dernières années, il y a eu des placements massifs dans des titres à revenu fixe, et on s'est inquiété de leur liquidité, surtout à cause de leur faiblesse qui a duré très longtemps.

Quelle est votre expérience à cet égard, et voyez-vous ce genre d'instances dont nous parlons ici? Le méfait associé à ces modifications est une chose, mais à la suite de ces modifications, voyez-vous se passer quoi que ce soit à cause des problèmes imputables au montant massif des revenus fixes associés à la liquidité de ces obligations dans un environnement de faiblesse à long terme?

M. Morin : Je vais risquer une réponse. La liquidité est un phénomène qui vient et qui va sur le marché. Il n'est pas rare que, lorsque les marchés boursiers vendent, cela provoque beaucoup de bouleversements sur les marchés des titres à revenu fixe également. Ensuite, lorsque les marchés en général sont en détresse, les marchés des obligations le sont aussi.

Pendant les périodes de crise sur les marchés, la liquidité est extrêmement serrée. En période d'euphorie sur les marchés, la liquidité est robuste et il y a moyen de se retirer de positions et d'en vendre et en acheter.

Ce n'est pas statique. C'est un marché actif. Je ne pense pas que cela ait nécessairement un rapport avec ce dont nous parlons aujourd'hui pour ce qui est des changements proposés à la loi. Ai-je répondu à la question?

Le sénateur Wetston : C'est très bien. Votre réponse est utile, en ce sens que vous ne voyez aucun lien avec la raison pour laquelle on légifère, car vous avez tous deux dit que vous ne savez pas trop pourquoi cela est proposé. Merci.

Le président : Sénateur Deacon, avant de passer au deuxième tour, j'ai quelques questions à poser. Mais pas à vous.

Messieurs, merci beaucoup de votre présentation. Je voudrais comprendre quel est votre point de vue sur les conséquences des préoccupations que vous avez soulevées aujourd'hui. Sont-elles

Is this important, as far as you're concerned? Talk to us, please, about the magnitude.

Mr. Breton: The concerns that we're expressing are important. We think that these can have unintended consequences that could be surprising and that could affect the practice.

The Chair: Thank you very much. And Mr. Morin and Mr. Sahni, what are your views?

Mr. Morin: My view, from a portfolio manager's perspective, is that if the rules of the game aren't well-defined, it makes my job extremely difficult to do. If I'm holding a bond that I think the company is going to go into bankruptcy, I have two key issues that we've highlighted today. I don't know what the rules of the game are, and therefore it's very difficult for me to make decisions, investment decisions.

The Chair: And you believe this muddies the rules of the game?

Mr. Morin: absolutely, yes.

The Chair: Mr. Sahni?

Mr. Sahni: I would add to that. I agree with both positions. I think the additional point here is that in every insolvency proceeding we're dealing with limited judicial resources. It takes some time to get before the courts and have proceedings dealt with, and that time obviously has a money value to it.

The problem is that these proposed amendments will introduce additional delays and introduce additional uncertainty. There's no good rationale for including them, and they could have potentially far-reaching consequences given the current wording of the proposed amendments.

For example, if you look at the amendment dealing with the duty of good faith, the issue of whether or not a duty of good faith ought to be included for all parties is one issue. As we've heard, the view in Quebec might be different from the view in the rest of the country. But an additional part of that amendment, which not many people are focusing on but which could have very far-reaching consequences, is that the amendment purports to give judges the power to make any order they see fit in the circumstances. This introduces complete uncertainty into what is otherwise now — thanks to a long history of law and statutory amendments — relative certainty on most points. We still have uncertainty on some points, but we're now introducing a brand new concept which gives courts wide ambit to make any order.

The Chair: That's very helpful. So what would you recommend we do?

importantes, à votre avis? Parlez-nous, s'il vous plaît, de l'ampleur du problème.

M. Breton : Les préoccupations que nous exprimons sont importantes. Nous pensons qu'elles peuvent avoir des conséquences imprévues qui pourraient être surprenantes et qui pourraient se répercuter sur la pratique.

Le président : Merci beaucoup. Monsieur Morin et monsieur Sahni, qu'en pensez-vous?

M. Morin : À mon avis, le travail du gestionnaire de portefeuille, si les règles du jeu ne sont pas bien définies, devient extrêmement difficile. Le porteur d'une obligation d'une entreprise qui lui semble se diriger vers la faillite fait face à deux grands problèmes que nous avons mis en lumière aujourd'hui. Je ne connais pas les règles du jeu, si bien qu'il m'est très difficile de prendre des décisions de placement.

Le président : Et vous croyez que cela brouille les cartes?

M. Morin : Absolument, oui.

Le président : Monsieur Sahni?

M. Sahni : J'aimerais ajouter quelque chose. Je suis d'accord sur les deux positions. Selon moi, ce qu'il faut ajouter ici, c'est que dans toute instance d'insolvabilité, il faut composer avec des ressources judiciaires limitées. Il faut un certain temps pour se présenter devant les tribunaux et faire lancer les instances, et ce temps-là a évidemment une valeur monétaire.

Le problème est que les modifications proposées entraîneront de nouveaux retards et créeront plus d'incertitude. Il n'y a pas de justification valable pour les inclure, et elles pourraient être lourdes de conséquences, compte tenu de leur formulation actuelle.

Par exemple, dans l'amendement qui concerne l'obligation de bonne foi, la question de savoir si l'obligation de bonne foi doit s'appliquer à toutes les parties pose problème. Comme nous l'avons entendu, le Québec pourrait ne pas voir les choses du même œil que le reste du pays. Cependant, une autre partie de la modification, qui est souvent oubliée, mais qui pourrait être très lourde de conséquences, est que la modification vise à donner aux juges le pouvoir de rendre toute ordonnance qu'ils estiment indiquée dans les circonstances. Voilà qui introduit une incertitude totale dans ce qui est devenu aujourd'hui — à cause d'un long historique de législation et de modifications législatives — une incertitude relative sur la plupart des points. Nous avons encore de l'incertitude au sujet de certains points, mais voici que nous introduisons un tout nouveau concept qui donnera aux tribunaux une grande latitude pour rendre les ordonnances qu'ils voudront.

Le président : C'est très utile. Que nous recommanderiez-vous de faire, alors?

Mr. Sahni: Well, I think on both of these amendments, they're not in a place yet, where they should be tabled as legislation. I think they need much further consideration and consultation among all of the stakeholders that are involved in insolvency proceedings.

The Chair: Thank you very much. Anyone else have a comment on that? I'm thinking specifically of you, Mr. Breton.

Mr. Breton: I completely agree with Raj's comments. Of course, I'm separating my comments into two parts, the part that deals with the commercial restructuring or the commercial proceedings and the part that deals with the personal insolvencies. As I said, the part that deals with the personal insolvencies, which is the RDSP issue, we strongly support.

The Chair: I understand that. Thanks very much, gentlemen.

Senator C. Deacon: Chair, I just wanted to finish on a positive note, thanking Mr. Estey and Mr. Breton. It looks like one element of this was done right and is a very positive change, as proposed. Thank you for your compelling statements.

The Chair: Thank you very much, Senator C. Deacon.

Gentlemen, thank you all very much for contributing to our deliberations. Very thoughtful. Very helpful to us. Thanks very much to you all.

We are going to now suspend, senators, as we have a vote in the chamber in 20 minutes, and then we'll come back for our second panel.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: Welcome back to our meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. We are continuing our subject matter study of Bill C-97, the Budget Implementation Act, 2019, No. 1.

This panel will concern Part 4 of Division 5, dealing with the Canada Business Corporations Act. For this subject, we welcome the commentary from Transparency International Canada, Denis Meunier, Director, who is with us in the meeting room today.

Also during this panel, we're going to deal with the Pension Benefits Standards Act, 1985. For commentary on this, we welcome by video conference from Guelph, Ontario, representing the United Steelworkers, Alex D. McKinnon,

M. Sahni : Ma foi, ces deux modifications, qui ne sont pas encore en place, devraient être déposées sous forme de projet de loi. Elles demandent un examen beaucoup plus rigoureux et une consultation beaucoup plus poussée entre tous les intervenants aux instances d'insolvabilité.

Le président : Merci beaucoup. Quelqu'un d'autre a-t-il quelque chose à dire à ce sujet? Vous en particulier, monsieur Breton.

M. Breton : Je suis parfaitement d'accord avec M. Sahni. Bien sûr, je divise mes commentaires en deux parties, dont la première est pour la restructuration commerciale ou les instances commerciales, et l'autre pour l'insolvabilité personnelle. Comme je l'ai dit, nous appuyons d'emblée celle qui porte sur l'insolvabilité personnelle, c'est-à-dire la question du REEI.

Le président : Je comprends cela. Merci beaucoup, messieurs.

Le sénateur C. Deacon : Monsieur le président, je voudrais simplement conclure sur une note positive, en remerciant M. Estey et M. Breton. Il semble que l'un des éléments a été bien fait et que le changement proposé est très positif. Merci de vos explications convaincantes.

Le président : Merci beaucoup, sénateur Deacon.

Messieurs, merci beaucoup de votre contribution à nos débats, qui a été très réfléchi et très utile. Merci beaucoup à vous tous.

Nous allons maintenant suspendre la séance, mesdames et messieurs les sénateurs, car il y a un vote au Sénat dans 20 minutes. Nous reviendrons ensuite pour notre deuxième groupe de témoins.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

Le président : Nous reprenons la séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, qui poursuit l'étude du projet de loi C-97, Loi n° 1 d'exécution du budget de 2019.

Ce groupe s'intéresse à la partie 4 de la section 5, qui traite de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Pour ce sujet, nous entendrons le témoignage de Denis Meunier, directeur de Transparency International Canada, qui est présent dans la salle.

Nous allons nous pencher avec ce groupe sur la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension. Pour un commentaire à ce sujet, nous accueillons par vidéoconférence, de Guelph, en Ontario, Alex D. McKinnon, chef de département, Recherche,

Department Leader, Research, Public Policy and Bargaining Support, Canadian National Office.

We're very appreciative that both of you found time to appear before us today. Mr. Meunier, I will ask for your opening remarks and then, Mr. McKinnon, we will hear from you. Then we will go to senators' questions.

Denis Meunier, Director, Transparency International Canada: On behalf of Transparency International Canada, I thank you for the invitation to testify before this committee. TI Canada works to increase transparency and accountability in Canada and fight corruption through research, education and advocacy through opportunities like this testimony today.

Beneficial ownership transparency is TI Canada's main area of work at present. We believe that Canada needs a pan-Canadian, publicly accessible registry of beneficial ownership for corporations to counter our national money laundering problem, known as snow-washing. The problem has gained prominence in the media in the past week and earlier, with many journalists, civil society, businesses and notably the Finance Minister and Attorney General of British Columbia agreeing with our recommended solution.

We understand that the federal government is working with the provinces and territories on a phased approach to increase beneficial ownership transparency, starting with requiring improvements to each jurisdiction's corporate legislation before addressing the issue of a registry.

With that said, TI Canada believes that the proposed amendments in Bill C-97 under Subdivision A of Division 2 of Part 4, which apply to the Canada Business Corporations Act, are a tepid step allowing investigative bodies access to corporate beneficial ownership registries without a court order. While the amendment proposed will allow investigative bodies to request information of a corporation about individuals with significant control, the investigative body must serve notice either at the place of business or through registered mail. Investigative bodies may only do so when they have reasonable grounds to suspect that the information sought would be relevant to an investigation.

Investigative bodies will, de facto, be sending a signal to the target of the investigation that he or she is under investigation. This is akin to giving a head start to a potential criminal in a race to further disguise true beneficial ownership by creating other legal arrangements to hide their identity.

politiques publiques et soutien à la négociation, du Bureau national du Canada du Syndicat des Métallos.

Nous vous sommes très reconnaissants à tous les deux d'avoir trouvé le temps de comparaître devant notre comité aujourd'hui. Monsieur Meunier, je vais vous demander votre déclaration préliminaire; puis nous vous entendrons, monsieur McKinnon, avant de passer aux questions des sénateurs.

Denis Meunier, directeur, Transparency International Canada : Au nom de Transparency International Canada, je vous remercie de l'invitation à témoigner devant votre comité. TI Canada travaille à accroître la transparence et la responsabilité au Canada et lutter contre la corruption, par la recherche, l'éducation et la défense des intérêts, dans le cadre d'occasions comme notre témoignage d'aujourd'hui.

La transparence relative à la propriété effective est aujourd'hui notre principal domaine de travail. Nous croyons que le Canada a besoin d'un registre pancanadien, accessible au public, de la propriété effective des sociétés pour contrer notre problème national de blanchiment d'argent. Les médias ont accordé plus d'importance au problème dans la dernière semaine et plus tôt, et de nombreux journalistes, la société civile, les entreprises et, en particulier, le ministre des Finances et procureur général de la Colombie-Britannique se sont rangés à la solution que nous recommandons.

Nous croyons savoir que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces et les territoires à une approche progressive pour accroître la transparence de la propriété effective, en commençant par obliger chaque administration à améliorer sa législation sur les sociétés, avant de s'attaquer à la question d'un registre.

Cela dit, TI Canada est d'avis que les modifications proposées au projet de loi C-97, à la sous-section A de la section 2 de la partie 4, qui s'appliquent à la Loi canadienne sur les sociétés par actions, constituent un pas timide qui permet aux organismes d'enquête d'avoir accès sans ordonnance judiciaire aux registres de la propriété effective des sociétés. La modification proposée permet aux organismes d'enquête de demander des renseignements à une société au sujet des personnes ayant un contrôle important, mais l'oblige à signifier un avis soit à l'établissement, soit par courrier recommandé. L'organisme d'enquête ne peut le faire que s'il a des motifs raisonnables de soupçonner que les renseignements demandés seraient utiles aux fins d'enquête.

Les organismes d'enquête préviendront de facto la cible qui fait l'objet d'une enquête. C'est un peu comme consentir une longueur d'avance à un criminel présumé dans une course pour mieux dissimuler la propriété effective en créant d'autres arrangements juridiques pour cacher son identité.

The CBCA may also not provide accurate information to the investigative body because there is no requirement upon registration of a corporation to verify the identity of individuals with government-approved documentation.

Even the U.S., the second most financially secretive jurisdiction in the world after Switzerland, has a bipartisan bill in Congress called the Corporate Transparency Act of 2019, requiring a unique identification number of beneficial owners from non-expired passports or driver's licences upon corporate registration. The CBCA should require a unique identifier when registering the individual with significant control.

While the amendments proposed in Bill C-97 are a step forward for the timeline the federal government is working on, without a publicly accessible registry with verification of the identity of the true beneficial owners, the law will not be effective in preventing criminals from staying ahead of law enforcement in maintaining their anonymity.

I'll be happy to take your questions. Thank you.

The Chair: Thank you very much. Mr. McKinnon, please.

Alex D. McKinnon, Department Leader, Research, Public Policy and Bargaining Support, Canadian National Office, United Steelworkers: Thank you for the opportunity to speak to you with respect to your deliberations on the budget bill, specifically to matters on retirement security. This is also the first time I have appeared in front of a committee like this.

By way of introduction, I am Alex McKinnon, the research instructor for the United Steelworkers, Canadian National Office. For most of my 32 years on staff, I have focused on pensions and benefits across the country. Before that, I spent 12 years as a millwright in Stelco, and I've retained the dialect of speaking like a millwright, so I apologize.

My comments are more focused on the impact bankruptcies, and insolvencies have on working people in this country. In these situations, the impact is felt most by those who can least afford it. As the government said, everyone deserves to have peace of mind when it comes to their retirement, especially people who have worked their lives to help a company try to stay afloat. On that part, we actually agree.

But the reality of what we've seen is a travesty when we look at Sears and Nortel. At a provincial level, we've seen the injustice at my former plant, Stelco, as thousands of retirees,

La Loi canadienne sur les sociétés par actions peut également ne pas fournir de renseignements exacts à l'organisme d'enquête parce que rien n'oblige, au moment de l'enregistrement d'une société, à vérifier les identités au moyen de documents approuvés par le gouvernement.

Même aux États-Unis qui, après la Suisse, sont le deuxième pays au monde pour la protection du secret financier, le Congrès est saisi d'un projet de loi bipartisan intitulé Corporate Transparency Act of 2019, qui oblige les propriétaires à donner un numéro d'identité exclusif, comme un numéro de passeport non expiré ou de permis de conduire, pour enregistrer une entreprise. La LCSA devrait exiger un identifiant exclusif lors de l'enregistrement de la personne ayant un contrôle important.

Bien que les modifications proposées dans le projet de loi C-97 constituent un pas en avant dans l'échéancier auquel travaille le gouvernement fédéral, en l'absence de registre accessible au public avec vérification de l'identité des propriétaires effectifs, la loi ne sera pas un moyen efficace pour empêcher les criminels de distancer les organismes d'application de la loi pour protéger leur anonymat.

Je serai heureux de recevoir vos questions. Merci.

Le président : Merci beaucoup. Monsieur McKinnon, s'il vous plaît, allez-y.

Alex D. McKinnon, chef de service, Recherche, politique publique et soutien aux négociations, Bureau national canadien, Syndicat des Métallos : Je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de m'adresser à vous dans le cadre de vos délibérations sur le projet de loi d'exécution du budget, et plus précisément sur les questions de sécurité de la retraite. C'est aussi la première fois que je comparais devant un comité comme le vôtre.

Je me présente : Alex McKinnon, chargé de cours de recherche au Bureau national canadien du Syndicat des Métallos. Pendant le plus clair de mes 32 années au sein du personnel, je me suis concentré sur les pensions et les avantages sociaux à l'échelle du pays. Avant cela, j'ai travaillé 12 ans chez Stelco comme mécanicien de chantier, dont j'ai conservé le dialecte, ce dont vous voudrez bien m'excuser.

Mes commentaires portent davantage sur l'incidence que les faillites et l'insolvabilité peuvent avoir sur les travailleurs au Canada. Dans ces situations, ce sont ceux qui en ont le moins les moyens qui en subissent le plus de conséquences. Comme le gouvernement l'a dit, tout le monde mérite la paix d'esprit à la retraite, surtout ceux qui ont passé leur vie à aider leur employeur à se maintenir à flot. Sur ce point, nous sommes d'accord.

La réalité de ce que nous avons vu est une parodie chez Sears et chez Nortel. Du point de vue provincial, nous avons été témoins d'une injustice à mon ancienne usine, Stelco, où des

including widows and myself, have lost their health care benefits and possible cuts to their pensions. None of those pensioners are rich, and for most, this represented their only source of retirement income.

Although I know the discussion today is focused on bankruptcies and insolvencies, I'm always suspicious of the government when they talk about enhancing retirement security, and I'd be remiss if I didn't mention that the Steelworkers are actually working with a bunch of other unions to defend the thousands of employees who have been kicked out of the Public Service Pension Plan. Our attempts to find a resolution with a negotiated cost plan have fallen on deaf ears in dealing with the government. For the 4,000 employees at Chalk River and Sheridan Park, the government has quashed their dreams of retirement security.

Back to the budget bill, it's my union's view that Bill C-97 does little to enhance retirement security for Canadians or provide any greater peace of mind. Our union supported the two private members' bills — you probably met some of our people lobbying last week — to actually move pensions and liabilities into a priority basis. Plain and simple, we think it's a far better way to protect retirement security for pensions.

We know that, as we've worked through bankruptcies and insolvencies — and we've worked through a number of them — they're no friend to labour, retirees or widows. What they are a friend to is legal billing. The proposed changes to the act only serve to enhance the legal billings and not retirement security.

I've negotiated enough contracts across this country over the last three decades to understand what I call weasel language. For me, I suspect that this is in the same category. Providing more transparency and apparently making people now act in good faith during the proceedings is always a good step, but let's not confuse that with enhancing retirement security.

The budget bill doesn't propose treating workers as secured creditors, it doesn't provide pensions for protecting post-retirement health and welfare benefits during the bankruptcy, and it doesn't have any effective provisions for preventing excessive bonuses paid during the proceedings.

Bankruptcy laws have to protect workers. Those are the people who are the middle class or want to get into the middle class. Executives can still continue to get bonuses. Many millions of dollars were paid out to Nortel, Sears and Stelco executives. Assets and product lines were shipped out of the country in advance of the bankruptcy and insolvency. Providing a simple test of a single-year look back is an easy thing, quite frankly, to

milliers de retraités, leurs veuves et moi avons perdu nos prestations de santé et peut-être notre pension. Aucun de ces pensionnés n'est riche et, pour la plupart, ils étaient sans autre source de revenu de retraite.

Je sais que la discussion d'aujourd'hui porte sur la faillite et l'insolvabilité, mais je me méfie toujours du gouvernement lorsqu'il parle d'améliorer la sécurité de la retraite, et je m'en voudrais de ne pas dire que les Métallos travaillent en fait avec un tas d'autres syndicats pour défendre les milliers de salariés qui ont été expulsés du Régime de retraite de la fonction publique. Notre recherche d'un règlement assorti d'un régime de coûts négocié est restée vaine dans nos rapports avec le gouvernement. Les 4 000 salariés de Chalk River et de Sheridan Park ont vu le gouvernement anéantir leurs rêves de sécurité de la retraite.

Pour en revenir au projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-97, mon syndicat est d'avis qu'il ne fait pas grand-chose pour améliorer la sécurité de la retraite des Canadiens ou leur procurer une plus grande paix d'esprit. Notre syndicat a appuyé les deux projets de loi d'initiative parlementaire — vous avez probablement vu certains de nos lobbyistes la semaine dernière — pour accorder une plus grande priorité aux pensions et aux passifs. En termes simples, nous pensons que c'est une bien meilleure façon de protéger la sécurité de la retraite pour les pensions.

Nous savons que, dans les faillites et dans les cas d'insolvabilité — et nous en avons vu plusieurs —, il n'y a pas d'ami des travailleurs, des retraités et des veuves. Ce qui leur est cher, c'est la facturation des honoraires. Les changements proposés à la loi ne servent qu'à accroître la facturation d'honoraires, plutôt que la sécurité de la retraite.

J'ai négocié assez de contrats de par le Canada depuis trois décennies pour comprendre le langage équivoque. Pour ma part, je soupçonne que ceci est dans la même catégorie. Il est toujours bon d'accroître la transparence et de donner l'apparence que tout le monde agit de bonne foi pendant les négociations, ce qu'il ne faut pas confondre, par contre, avec l'amélioration de la sécurité de la retraite.

Le projet de loi d'exécution du budget ne propose pas de traiter les travailleurs comme des créanciers garantis, il ne prévoit pas de pensions pour protéger les prestations de santé et de bien-être après la retraite, en cas de faillite, et il ne renferme pas de dispositions efficaces pour interdire le versement de primes excessives pendant les instances de faillite.

La législation sur la faillite doit protéger les travailleurs. Ce sont eux qui sont la classe moyenne ou veulent y accéder. Les cadres supérieurs peuvent continuer de se verser des primes. Des millions et des millions de dollars ont été payés aux dirigeants de Nortel, de Sears et de Stelco. Des avoirs et des gammes de produits ont été expédiés à l'extérieur du pays avant la faillite et l'insolvabilité. Il serait facile de faire un retour sur les opérations

manipulate. Meanwhile, workers and retirees had their benefits cut and lost vacation, severance and termination. We need better legislation and better protection for workers, retirees and their widows. We think this bill does little to advance their rights.

As the previous speaker, I would be happy to take your questions.

The Chair: Thank you, Mr. McKinnon. I would have thought you have done this many times before, having heard that presentation.

[Translation]

Senator Verner: My question is for Mr. McKinnon. Last week, as part of our study of the bill, we met with various officials, including Mark Schaan. I asked him about your union's demands. In short, he told me that your proposal had been very seriously considered. However, he was ultimately concerned that it could compromise the corporate restructuring process when companies face difficulties, because the financial value of their current and future obligations would, in many cases, be greater than the value of the assets in place. He said that this could undermine restructuring efforts and compromise pension plans by alienating potential investors. Basically, I guess you were already aware of this type of response, but how do you address this type of argument?

[English]

Mr. McKinnon: Other companies will buy companies in bankruptcy if there's value there. Falconbridge got bought out by a number of companies and Glengarry and Glencore, a number of other places. Places get bought out. If there's money to be made, they're going to buy it.

Senator Wetston: Thank you. I have a general question, Mr. McKinnon. The economy affects workers obviously directly. I'm an Ontario senator from Toronto. The companies you have just mentioned is an indication of how the manufacturing sector is changing so much. Obviously if that's changing, either by companies going into receivership or leaving the country or being bought out, what's your view in the sense of how the government is dealing with the issue that you're discussing today? Are they reflective of that in their policy discussions with unions and workers? Or are they missing that, carrying on a normal course, making some miscellaneous amendments and you obviously coming forward today and saying they just haven't done enough?

de la dernière année, mais, bien honnêtement, il serait tout aussi facile de le manipuler. Entretemps, les travailleurs et les retraités ont vu leurs prestations réduites ou ont perdu leurs vacances et leurs indemnités de départ et de cessation d'emploi. Il nous faut une meilleure loi et une meilleure protection pour les travailleurs, les retraités et leurs veuves. Nous pensons que ce projet de loi ne fait pas grand-chose pour protéger leurs droits.

Comme le dernier intervenant, je serais heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur McKinnon. Après avoir entendu votre exposé, j'aurais cru que vous avez fait cela bien des fois.

[Français]

La sénatrice Verner : Ma question s'adresse à M. McKinnon. La semaine dernière, toujours dans le cadre de notre étude du projet de loi, nous avons reçu différents fonctionnaires, y compris Mark Schaan. Je lui ai posé des questions sur les revendications de votre syndicat. Ce qu'il m'a répondu, en résumé, c'est que votre proposition avait été étudiée très sérieusement, mais que, ultimement, il craignait qu'elle puisse compromettre le processus de restructuration des entreprises lorsqu'elles font face à des difficultés, parce que la valeur financière de leurs obligations actuelles et futures serait, dans bien des cas, supérieure à celle des actifs en place. Il disait que cela pourrait faire échouer les efforts de restructuration et compromettre les régimes de retraite en éloignant des investisseurs potentiels. Bref, j'imagine que vous étiez déjà au courant de ce type de réponse, mais que répondez-vous à ce type d'argument?

[Traduction]

M. McKinnon : D'autres entreprises vont acheter des entreprises en faillite si elles y voient quelque valeur. Falconbridge a été rachetée par un certain nombre d'entreprises, tout comme Glengarry et Glencore et plusieurs autres. Elles sont rachetées. S'il y a de l'argent à faire, elles vont être achetées.

Le sénateur Wetston : Merci. J'ai une question d'ordre général, monsieur McKinnon. L'économie touche directement les travailleurs, bien sûr. Je suis un sénateur ontarien de Toronto. Les sociétés que vous venez de mentionner témoignent de l'évolution du secteur manufacturier. Si cela change, que ce soit parce que des entreprises sont mises sous séquestre, quittent le pays ou sont rachetées, que pensez-vous de la façon dont le gouvernement aborde la question à l'étude aujourd'hui? Cela se reflète-t-il dans les discussions de politique avec les syndicats et les travailleurs? Ou passe-t-on à côté, en maintenant le cours normal des choses, en apportant diverses modifications? Vous venez, bien sûr, aujourd'hui, nous dire qu'ils n'en ont tout simplement pas fait assez?

Mr. McKinnon: I'm not sure I understand your question when talking about the manufacturing sector. If you're asking if the government has done enough to protect the manufacturing sector, the answer is no. In Canada, specifically in Ontario, which had an economy strongly based on manufacturing, we've seen a lot of manufacturing disappear out of this province.

With respect to pensions, no, I haven't seen a lot of government action to actually protect retirement security. The case of the members at Chalk River and Sheridan Park are a clear example.

Senator Wetston: You're getting close to what I was trying to understand from you. There is a direct relationship here. If there's a direct relationship to the way in which the manufacturing sector is changing, that's going to impact your workers directly. It would affect it in part in the way you have just discussed with us today.

I'm wondering whether or not you see there's a missing piece in this. There's a recognition that things are changing. Are workers carrying the burden here because of the lack of that recognition or the ability to address that?

Mr. McKinnon: Workers are certainly carrying a lot of burden during periods when employers are having financial difficulty, whether it be insolvency, bankruptcy or just prior to that. There are often a lot of concessions made during that period of time that workers continue to try to support their employer to make things work. At the end of the day, it's usually the workers who take the worst beating.

Senator Wetston: I have a question for Mr. Meunier. Welcome. I'm not passionate about a lot of things, but I am passionate about money laundering, crime and ensuring we have vehicles in place to be able to detect it.

We realize some progress is made on beneficial ownership. Obviously we have some distance to go. I did ask officials why the registry isn't made public as opposed to align it with specific circumstances in which this information would be made available. Could you comment on that, please?

Mr. Meunier: Yes, the government has indicated in the last budget that it will be bringing further amendments to the Canada Business Corporations Act. This is what I read. I understand there will be consultations with respect to, not a public registry, but the idea of a registry. The government isn't acknowledging necessarily that it will go that route. We're hoping it will because that is the trend internationally and with our partners in the EU. There are more than 40 countries that are moving forward with a publicly accessible beneficial ownership registry, even in some cases in the European Union with access, under certain circumstances, to trusts.

M. McKinnon : Je ne suis pas sûr de comprendre votre question au sujet du secteur manufacturier. Si vous demandez si le gouvernement a fait assez pour protéger le secteur manufacturier, la réponse est non. Au Canada, et en Ontario en particulier, dont l'économie était nettement axée sur le secteur manufacturier, nous avons vu disparaître beaucoup d'usines.

Quant aux pensions, non, je n'ai pas vu le gouvernement faire grand-chose pour protéger la sécurité de la retraite. Le cas des syndiqués de Chalk River et de Sheridan Park est un excellent exemple.

Le sénateur Wetston : Vous vous rapprochez de ce que j'espérais vous faire dire. Il y a un lien direct ici. S'il y a un lien direct avec l'évolution du secteur manufacturier, cela aura un impact direct sur vos travailleurs. Cela aurait une incidence sur le secteur, en partie par la façon dont vous venez de discuter avec nous aujourd'hui.

Je me demande si, selon vous, il manque un morceau ici. Les choses changent, il faut le reconnaître. Les travailleurs portent-ils le fardeau parce que ce n'est pas reconnu ou parce qu'il n'y a pas moyen de régler le problème?

M. McKinnon : Les travailleurs portent certainement un lourd fardeau pendant ou juste avant les périodes où les employeurs éprouvent des difficultés financières, comme l'insolvabilité ou la faillite. Il y a souvent beaucoup de concessions pendant ce temps pour que les travailleurs continuent d'essayer d'aider leur employeur à maintenir la machine en marche. Au bout du compte, ce sont habituellement les travailleurs qui sont les grands perdants.

Le sénateur Wetston : J'ai une question pour M. Meunier. Bienvenue. Je ne suis pas passionné par beaucoup de choses, mais je le suis par le blanchiment d'argent, la criminalité, et la nécessité de nous donner des outils pour les détecter.

Nous savons qu'il y a des progrès en matière de propriété effective. Certes, nous avons du chemin à faire. J'ai bien demandé aux fonctionnaires pourquoi le registre n'est pas rendu public, plutôt que d'être aligné sur les circonstances particulières dans lesquelles ces renseignements seraient disponibles. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez, je vous prie?

M. Meunier : Oui, le gouvernement a indiqué dans le dernier budget qu'il apportera d'autres modifications à la Loi canadienne sur les sociétés par actions. C'est ce que j'ai lu. Je crois comprendre qu'il y aura des consultations au sujet non pas d'un registre public, mais de l'idée d'un registre. Le gouvernement n'affirme pas qu'il empruntera cette voie. Nous espérons que ce sera le cas, car c'est la tendance à l'échelle internationale et avec nos partenaires de l'Union européenne. Il y a plus de 40 pays qui vont de l'avant avec un registre de la propriété effective accessible au public, même dans certains cas dans l'Union européenne, avec accès, dans certaines circonstances, à des fiducies.

This is where Canada needs to go. It currently is not even meeting the international standards set by the FATF, and those standards were set back in 2003, so we're 15 years behind. We're either non-compliant or partially compliant on some of the beneficial ownership standards. I hope that the international community will revise the last recommendations, which are dated 2012, perhaps in the next few years to require beneficial ownership registries to be accessible publicly. That's the trend.

This is certainly something that we hope the government will move toward in its consultations because it is a major gap. Research has shown that the lack of transparency with respect to corporations and trusts — today we're speaking of corporations — is a major means by which money launderers hide their proceeds. Basically, we're not talking about public corporations here. The CBCA is addressing private corporations.

The thing that's a bit of a contrast is the fact that publicly accessible information about insiders, public beneficial owners for publicly traded corporations in Canada — when you reach 10 per cent ownership or more — is already available. Yet we have no such access for private corporations where the risk for money laundering has been identified by the government as being much higher, of course, than public corporations. I hope I've answered your question.

Senator Wetston: I'll go second round.

Senator C. Deacon: Thank you to our witnesses. Mr. Meunier, I really enjoyed the praise you reaped on the government for their tepid step forward.

Is there a question you wanted us to ask of department officials as to why we're not moving more swiftly on this issue, because it puzzles me to no end? Senator Wetston has already forgotten more about this topic than I've yet to learn, but I really would love to get some insight from you. They'll obviously read the transcripts so they'll be prepared for the question, but I'd love to know what question you would like most asked by us because I'm puzzled by our lack of action.

Mr. Meunier: I'd like for you to ask why Canada, in the last 15 years, hasn't moved forward on this issue and introduced changes to the CBCA that would bring Canada more in line with the more progressive countries in Europe and others, such as the U.K. I would like to ask them, for instance, why they wouldn't require further identification when there's a registration of a corporation. Police will go to a company and present the request under the current proposed amendments. If I were a crook, I would challenge the police in terms of that request. I would go to a federal court and ask them to tell me, what are the reasonable

C'est ce que le Canada doit faire. À l'heure actuelle, il ne répond même pas aux normes internationales établies par le GAFI, et ces normes ont été établies en 2003. Nous avons donc 15 ans de retard. Nous ne nous conformons pas ou nous ne nous conformons que partiellement à certaines des normes sur la propriété effective. J'espère que la communauté internationale révisera les dernières recommandations, qui datent de 2012, peut-être au cours des prochaines années, pour exiger que les registres de la propriété effective soient accessibles au public. C'est la tendance.

C'est certainement quelque chose que nous espérons que le gouvernement fera dans le cadre de ses consultations, car il s'agit d'une lacune importante. La recherche a démontré que le manque de transparence à l'égard des sociétés et des fiduciaires — nous parlons aujourd'hui des sociétés — est un moyen important par lequel les blanchisseurs d'argent cachent leurs produits. Essentiellement, nous ne parlons pas ici de sociétés publiques. La LCSA vise les sociétés privées.

Ce qui contraste un peu, c'est le fait que l'information accessible au public sur les initiés, les propriétaires bénéficiaires publics de sociétés cotées en bourse au Canada — lorsque vous atteignez 10 p. 100 de la propriété — est déjà disponible. Pourtant, nous n'avons pas un tel accès pour les sociétés privées à l'égard desquelles le gouvernement a déterminé le risque de blanchiment d'argent comme étant beaucoup plus élevé, bien sûr, que dans le cas des sociétés publiques. J'espère avoir répondu à votre question.

Le sénateur Wetston : Je vais passer au deuxième tour.

Le sénateur C. Deacon : Merci à nos témoins. Monsieur Meunier, j'ai beaucoup apprécié les éloges que vous avez faits à l'endroit du gouvernement pour son timide pas en avant.

Voulez-vous que nous demandions aux fonctionnaires du ministère pourquoi nous n'agissons pas plus rapidement dans ce dossier, parce que cela me laisse perplexe au plus haut point? Le sénateur Wetston a déjà oublié plus de choses à ce sujet que je dois encore apprendre, mais j'aimerais vraiment que vous m'éclairiez là-dessus. Ils liront évidemment les transcriptions pour être prêts à répondre à la question, mais j'aimerais savoir quelle question vous aimeriez le plus que nous posions, parce que je suis perplexe devant notre inaction.

M. Meunier : J'aimerais que vous demandiez pourquoi le Canada, au cours des 15 dernières années, n'a pas progressé dans ce dossier et n'a pas apporté des modifications à la LCSA qui permettraient au Canada de se rapprocher davantage des pays plus progressistes d'Europe et d'autres pays, comme le Royaume-Uni. J'aimerais demander, par exemple, pourquoi on n'exigerait pas de pièces d'identité supplémentaires lorsqu'il y a inscription d'une société. La police présentera la demande à une entreprise en vertu des modifications actuellement proposées. Si j'étais un escroc, je contesterais cette demande de la police. Je

grounds to suspect? I'd cause delay.

The penalty is \$5,000. That's a cost of doing business. We're not talking about low-level criminals here. We're talking about organized crime. I would like to ask why they have not incorporated a requirement to verify, either through passport or a driver's licence, like the U.S. They would have at least that much information so if the police finally do obtain the information, there is a real person at the other end. Let's face it — criminals lie. They will do everything they can. They will have nominees identified, instead of themselves.

Senator C. Deacon: Thank you. Why are you saying we should just identify those with significant control?

Mr. Meunier: That's the way the legislation has —

Senator C. Deacon: What is significant? Is that supermajority, like 65 per cent?

Mr. Meunier: The legislation does define who has significant control. There are three parts. You can be one of three different categories. One of the categories that gives me some difficulty says you can be an individual with significant control if you are the registered holder of the shares which, in many cases, could be a lawyer or a nominee. That doesn't trace back to the actual —

Senator C. Deacon: I understand now. Thank you.

Mr. McKinnon, thank you very much for your testimony. I remember back when Conrad Black got in trouble for taking the pension funds of the Dominion store workers; that was a long time ago when I first got into the investment industry. The issue had been going on for a long time. I'm wondering specifically if you could be helping us with the budget amendments that have been put forward. Your comments of a general nature are very strong but I'm looking for specific recommendations or the specific actions that you are asking of us.

Mr. McKinnon: First I will say I do remember Conrad Black. He was successful in getting money out of the salary plan; he had to return it back to the unionized plan.

With respect to more advocacy around bankruptcies, with respect to pensions, you should be having a discussion about moving them into a higher category than where they are now. We are certainly talking about moving them into the secured creditor status. I think we should have that kind of discussion.

m'adresserais à la Cour fédérale pour lui demander quels sont les motifs raisonnables de soupçonner. Je retarderais les choses.

La pénalité est de 5 000 \$. C'est un coût d'exploitation. Nous ne parlons pas ici de criminels de bas niveau. Nous parlons du crime organisé. J'aimerais savoir pourquoi ils n'ont pas prévu une exigence de vérification, que ce soit au moyen d'un passeport ou d'un permis de conduire, comme aux États-Unis. Ils auraient au moins cette information, de sorte que si la police obtient enfin l'information, il y a une vraie personne à l'autre bout. Regardons les choses en face — les criminels mentent. Ils feront tout ce qu'ils peuvent. Des prête-noms seront identifiés, mais pas eux.

Le sénateur C. Deacon : Merci. Pourquoi dites-vous que nous devrions simplement identifier ceux ayant un contrôle important?

M. Meunier : C'est ce que prévoit le projet de loi...

Le sénateur C. Deacon : Qu'est-ce qui est important? Est-ce une super majorité, comme 65 p. 100?

M. Meunier : Le projet de loi définit qui a un contrôle important. Il y a trois parties. Vous pouvez être l'une de trois catégories différentes. L'une des catégories qui me donnent un peu de difficulté, c'est que vous pouvez être une personne ayant un contrôle important si vous êtes le détenteur inscrit des actions qui, dans bien des cas, pourrait être un avocat ou un prête-nom. Cela ne remonte pas au réel...

Le sénateur C. Deacon : Je comprends maintenant. Merci.

Monsieur McKinnon, merci beaucoup de votre témoignage. Je me souviens de l'époque où Conrad Black avait eu des ennuis parce qu'il avait pris les fonds de pension des travailleurs des magasins Dominion; c'était il y a longtemps, lorsque je me suis lancé dans le secteur de l'investissement. Le problème perdure depuis longtemps. Je me demande si vous pourriez nous aider dans le cas des modifications budgétaires qui ont été proposées. Vos commentaires de nature générale sont très convaincants, mais je me demande quelles sont les recommandations précises ou les mesures précises que vous nous demandez de prendre.

M. McKinnon : Tout d'abord, je me souviens de Conrad Black. Il a réussi à obtenir de l'argent du régime salarial; il a dû le retourner aux participants syndiqués au régime.

Pour ce qui est de la défense des droits relativement aux faillites, en ce qui concerne les pensions, vous devriez discuter de la possibilité de les placer dans une catégorie plus élevée qu'actuellement. Nous parlons certainement de leur accorder le statut de créancier garanti. Je pense que nous devrions avoir ce genre de discussion.

I think that's why, on June 7, we've been asking for the block bill to go to second reading; we want to have that open discussion about finding solutions.

My more general worry is that bankruptcies wipe out a large degree of pensions for people who can least afford it. These people are at the bottom of the food chain. They don't have any other savings. They don't have money in a tax-free savings account. I quite frankly worry about that. I worry about the retirement crisis that we will have in this country in about another 10 or 15 years.

Do you want me to just give you a single answer about what we can do? We need more honest and open and transparent discussion about trying to find a solution, to be quite frank.

Senator C. Deacon: I really like your suggestion — it does not relate specifically; it could have but it is not in the legislation — to have the workers as secured creditors.

Senator Wallin: Thank you. I think we all enjoyed your use of the word “tepid” in describing this approach. That's often the case. We pretty much share the view that more transparency in this area is crucial and necessary. I want to see how you weigh that off given the other circumstances in our economy right now.

We see more public companies who are reverting to private status or companies not going public at all and making the decision to stay private because they are so concerned about the rules and the layers of rules. We already have investment issues in this country in terms of uncertainty around the energy sector and tariffs, no free trade agreement — those kinds of things.

Then you have the straight-up privacy concerns about having people in private operations putting information on the public record. How do you strike that balance without making this a place where people don't want to invest?

Mr. Meunier: The fact is that publicly traded corporations already have a registry. We are not giving people's home addresses or something in public. All we're asking is a number of basic criteria, the least possible, as long as we know. A small business, doing business with another supplier, needs to do its due diligence if it wants to get paid. It is very important not just for banks and casinos and the reporting entities covered under the proceeds-of-crime legislation, but for others as well, to know

Je pense que c'est la raison pour laquelle, le 7 juin, nous avons demandé que le projet de loi passe à l'étape de la deuxième lecture; nous voulons avoir une discussion ouverte sur la recherche de solutions.

Ce qui m'inquiète plus, c'est que les faillites d'entreprises font disparaître une grande partie des pensions des gens qui en ont le moins les moyens, des gens qui sont en bas de l'échelle, qui n'ont pas d'autres économies. Ils n'ont pas d'argent dans un compte d'épargne libre d'impôt. Franchement, cela m'inquiète. Je m'inquiète de la crise de la retraite que nous aurons au Canada dans 10 ou 15 ans.

Voulez-vous que je vous donne une seule réponse sur ce que nous pouvons faire? Bien franchement, nous avons besoin d'une discussion plus honnête, plus ouverte et plus transparente pour essayer de trouver une solution.

Le sénateur C. Deacon : J'aime beaucoup votre suggestion — celle-ci n'a pas de lien précis avec le sujet, mais elle pourrait en avoir un, mais elle ne fait pas partie des mesures législatives —, selon laquelle les travailleurs devraient être des créanciers garantis.

La sénatrice Wallin : Merci. Je pense que nous avons tous apprécié votre utilisation du mot « timide » pour décrire cette approche. C'est souvent le cas. Nous sommes d'avis qu'une plus grande transparence dans ce domaine est essentielle et nécessaire. J'aimerais savoir comment vous évaluez cela étant donné ce qui se passe dans notre économie à l'heure actuelle.

Nous voyons de plus en plus d'entreprises publiques qui reviennent à un statut privé ou d'entreprises qui ne deviennent pas du tout publiques et qui décident de rester privées parce qu'elles sont très préoccupées par les règles et le grand nombre de règles. Nous avons déjà des problèmes d'investissement dans ce pays à cause de l'incertitude entourant le secteur de l'énergie et les tarifs, le fait de ne pas avoir d'accord de libre-échange, ce genre de choses.

Ensuite, il y a les préoccupations directes en matière de protection des renseignements personnels concernant le fait que des gens dans des entreprises privées rendent publics des renseignements. Comment parvenir à cet équilibre sans faire de notre pays un endroit où les gens ne veulent pas investir?

M. Meunier : Dans les faits, les sociétés cotées en bourse ont déjà un registre. Nous ne rendons pas publique l'adresse postale des gens ou quoi que ce soit d'autre. Tout ce qu'on demande, c'est un certain nombre de critères de base, le moins possible, pourvu qu'on le sache. Une petite entreprise qui fait affaire avec un autre fournisseur doit faire preuve de diligence raisonnable si elle veut être payée. Il est très important, non seulement pour les banques, les casinos et les entités déclarantes visées par la

who they are doing business with. I believe it is good for both large corporations, private corporations, to know who they are doing business with.

Back to your privacy issue, we are asking for the least amount of information that is still sufficient to ensure that we know, on the record, that businesses know, that the public knows, who they are dealing with. We don't want their social insurance numbers. Nobody wants that. We want the least amount of information. There may be more than one Joe Smith somewhere in Canada, so it would be nice to know that the person is associated with maybe one address, at least, and other identifying information so that we know. I don't know if I answered your question.

Senator Wallin: Sometimes, to your earlier point, people do register their holdings through a lawyer. There are all sorts of reasons for that — maybe family reasons or competitive reasons with other companies in the same field. What you are asking for is pretty minimal, but there are huge question marks. There was an announcement today in British Columbia about an inquiry into money laundering. There are negative repercussions from that potentially, as well.

Mr. Meunier: If I may add, the United Kingdom has tested a beneficial ownership registry, publicly accessible. Some research has been done by other civil society organizations, looking into the public data. They found a number of individuals, maybe 100 directors, running 500,000 companies. They found people who had actually been banned from being a director of a corporation who, through the database, were identified. A number of criminals were identified as holding large, private corporations.

Exemptions should be provided so that minors who are involved in corporations, perhaps owning shares, would not be identified. If there are other reasons for their security to be at risk, there are provisions in the U.K. for that. In B.C., as well, they have an exemption regime in their land registry program.

Senator Wallin: Is the U.K. a better model than what the Americans are looking at, for example?

Mr. Meunier: Oh, my god, the Americans' model is not the model to follow.

Senator Wallin: You sort of said that it was at least a start.

législation sur les produits de la criminalité, mais aussi pour les autres, de savoir avec qui ils font affaire. Je crois qu'il est bon que les grandes sociétés, tout autant que les sociétés privées, sachent avec qui elles font affaire.

Pour revenir à votre question sur la protection des renseignements personnels, nous demandons le moins de renseignements possible pour nous assurer que nous savons, officiellement, que les entreprises, le public et les personnes avec lesquelles ils traitent sont au courant. Nous ne voulons pas de numéro d'assurance sociale. Personne ne veut cela. Nous voulons le moins d'informations possible. Il y a peut-être plus d'un Joe Smith quelque part au Canada, alors il serait bon de savoir que la personne est associée à peut-être une adresse, au moins, et à d'autres renseignements d'identification pour que nous le sachions. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

La sénatrice Wallin : Parfois, pour revenir à ce que vous disiez plus tôt, les gens enregistrent leurs avoirs auprès d'un avocat. Il y a toutes sortes de raisons à cela — peut-être des raisons familiales ou des raisons de concurrence avec d'autres entreprises dans le même domaine. Ce que vous demandez est assez minime, mais il y a d'énormes points d'interrogation. On a annoncé aujourd'hui en Colombie-Britannique une enquête sur le blanchiment d'argent. Cela pourrait aussi avoir des répercussions négatives.

M. Meunier : Si vous me permettez d'ajouter quelque chose, le Royaume-Uni a mis à l'essai un registre de la propriété effective accessible au public. D'autres organisations de la société civile ont effectué des recherches dans les données publiques. Elles ont trouvé un certain nombre de personnes, peut-être 100 administrateurs, qui dirigent 500 000 entreprises. Elles ont trouvé des gens à qui il était interdit de faire partie du conseil d'administration d'une société et qui, grâce à la base de données, ont été identifiés. On a découvert qu'un certain nombre de criminels détenaient de grandes sociétés privées.

Il faudrait prévoir des exemptions pour que les mineurs qui ont des liens avec des sociétés, qui possèdent peut-être des actions, ne soient pas identifiés. S'il y a d'autres raisons pour lesquelles leur sécurité est menacée, il y a des dispositions au Royaume-Uni à cet égard. En Colombie-Britannique, il y a également un régime d'exemption dans le programme d'enregistrement foncier.

La sénatrice Wallin : Le Royaume-Uni est-il un meilleur modèle que ce que les Américains envisagent, par exemple?

M. Meunier : Oh, mon Dieu, le modèle américain n'est pas le modèle à suivre.

La sénatrice Wallin : Vous avez en quelque sorte dit que c'était au moins un début.

Mr. Meunier: The Americans are the second-most secretive jurisdiction based on the Tax Justice Network's evaluations. In what they have in front of them, they have actually exempted any corporation with fewer than 20 employees.

Senator Wallin: You are not happy with this bipartisan proposal?

Mr. Meunier: I like the idea of the identification. I think that is smart, but their bill is not. The U.K. system is a better one. They are actually improving it because the beta system which they put out was not necessarily the best.

Senator Wallin: Great. Thank you.

Senator Duncan: Thank you very much for your presentation, Mr. Meunier. I am the rookie in the room. In trying to get up to speed, I took a page from my children's book and googled you and there you were with the basic information.

You referred to countering a national money-laundering problem. I have heard this phrase used as a problem and, of course, I follow the British Columbia news. Do we have any sense of scale? In terms of monetary value, have we defined the problem? Do we know the extent?

Mr. Meunier: The last valuation done publicly was announced by, I believe, Maureen Maloney who was conducting a panel out in B.C. They've come up with a model that identified the problem, very conservatively, at \$46 billion a year in Canada. There are other estimates. I wrote a paper at the C.D. Howe Institute in which I basically said \$5 million to \$100 million, but you may as well just guess.

The Chair: Did you say, per year?

Mr. Meunier: Yes, that is per year, \$5 billion to \$100 billion in Canada. That's not based on a Canadian model. It is based on IMF models, as well as the RCMP's estimate of \$5 billion to \$15 billion which was provided to a Senate committee several years ago.

Estimates vary quite widely but I would suggest that the estimate that came out in B.C. is probably not a bad way to start. Frankly, we as a government — sorry, I do not speak for the government but I used to. The government must take advantage of this opportunity, in my view, to come up with its own estimate.

The government for a long time did not come up with a tax-gap measure, but it does now. No matter how difficult it is, even if it is a "plus or minus" figure, it gives you something to shoot at. Then you can track over time to see if it is increasing or not,

M. Meunier : Les États-Unis viennent au deuxième rang des pays impénétrables d'après les évaluations du Tax Justice Network. Dans ce qu'ils ont devant eux, ils ont en fait exempté toute entreprise de moins de 20 employés.

La sénatrice Wallin : Vous n'êtes pas satisfait de cette proposition bipartite?

M. Meunier : J'aime l'idée de l'identification. Je pense que c'est intelligent, mais pas leur projet de loi. Le système britannique est meilleur. Les Britanniques l'améliorent parce que le système bêta qu'ils ont mis en place n'était pas nécessairement le meilleur.

La sénatrice Wallin : Excellent. Merci.

La sénatrice Duncan : Merci beaucoup de votre exposé, monsieur Meunier. Je suis la nouvelle venue dans la salle. Pour me renseigner, j'ai pris une page du cahier de mes enfants et j'ai fait une recherche dans Google sur vous. C'est ainsi que j'ai trouvé l'information de base à votre sujet.

Vous avez parlé de contrer le problème de blanchiment d'argent à l'échelle nationale. J'ai entendu cette expression pour parler de ce problème et, bien sûr, je suis les nouvelles de la Colombie-Britannique. Avons-nous une idée de l'ordre de grandeur? Pour ce qui est de la valeur monétaire, a-t-on défini le problème? Connaissons-nous l'ampleur?

M. Meunier : Je crois que la dernière évaluation publique a été annoncée par Maureen Maloney, qui dirigeait un groupe d'experts en Colombie-Britannique. Ce groupe a élaboré un modèle qui a cerné le problème, de façon très prudente, à 46 milliards de dollars par année au Canada. Il y a d'autres estimations. J'ai écrit un article à l'Institut C.D. Howe dans lequel je disais essentiellement de 5 à 100 millions de dollars, mais vous pouvez tout aussi bien deviner.

Le président : Avez-vous dit par année?

M. Meunier : Oui, c'est par année, de 5 à 100 milliards de dollars au Canada. Ce n'est pas fondé sur un modèle canadien, mais sur des modèles du FMI, ainsi que sur les estimations de la GRC, qui se situent entre 5 et 15 milliards de dollars, remises à un comité sénatorial il y a plusieurs années.

Les estimations varient énormément, mais je dirais que l'estimation qui a été faite en Colombie-Britannique n'est probablement pas un mauvais point de départ. Franchement, comme gouvernement — désolé, je ne parle pas au nom du gouvernement, mais j'avais l'habitude de le faire. Le gouvernement doit profiter de cette occasion, à mon avis, pour faire ses propres estimations.

Pendant longtemps, le gouvernement n'a pas proposé de mesure du manque à gagner fiscal, mais il le fait maintenant. Peu importe à quel point c'est difficile, même s'il s'agit d'un chiffre « plus ou moins », cela vous donne quelque chose à viser.

based on constant dollars, on the size of our economy, et cetera. I would say \$50 billion is probably not exaggerated.

Senator Duncan: To follow up on that, you mentioned a paper you had written for the C.D. Howe Institute. Could that be forwarded to the clerk?

Mr. Meunier: I would be happy to.

The Chair: Thank you very much.

Senator Duncan: I am trying to follow all of this. Some years ago, people in the Yukon could very quickly register their companies and just maintain an office. The corporate tax rate was increased. There was a hue and cry by the legal and banking communities. I'm going back many, many years. They said that all the investment income, or income, would be lost by the legal community, the banks and so on.

Is there a link between the corporate tax rate charged in the provinces and territories and this sort of activity?

Mr. Meunier: I don't know that criminals pay a lot of tax.

Senator Duncan: No, but the corporations they are hiding in, might.

Mr. Meunier: I don't think I can answer your question. I can say that it is important for all the provinces to harmonize their corporate registration systems with the feds. Ninety-one per cent of all corporations are registered in the provinces. That's really where the problem is, except B.C. is moving in that direction. It is very important. Obviously that is why this government is trying to work with the provinces, but there are things the federal government can do by itself. They can show a model for all the provinces to take action. I'm sorry I can't answer your question directly.

Senator Duncan: I hear you say it needs to be bumped to the first ministers' table and an agreement reached?

Mr. Meunier: It would be great if the provinces could see the light.

Senator Duncan: Good luck.

Senator Wetston: I think it is a good follow-up question. I had been advised that Finance has met with the provinces on at least two occasions, to try to develop this cooperative approach. Where it is at, I'm not absolutely sure.

Ensuite, vous pouvez faire le suivi au fil du temps pour voir s'il augmente ou non, en dollars constants, en fonction de la taille de notre économie, et cetera. Je dirais que la valeur de 50 milliards de dollars n'est probablement pas exagérée.

La sénatrice Duncan : À ce sujet, vous avez mentionné un document que vous avez rédigé pour l'Institut C.D. Howe. Pourriez-vous le transmettre à la greffière?

M. Meunier : Avec plaisir.

Le président : Merci beaucoup.

La sénatrice Duncan : J'essaie de suivre tout cela. Il y a quelques années, les gens du Yukon pouvaient très rapidement inscrire leurs entreprises et n'avoir qu'un bureau. Le taux d'imposition des sociétés a été augmenté. Il y a eu une levée des boucliers de la part des milieux juridique et bancaire. Je remonte à de très nombreuses années. Ils ont dit que tous les revenus de placement, ou revenus, seraient perdus par la communauté juridique, les banques, et cetera.

Y a-t-il un lien entre le taux d'imposition des sociétés dans les provinces et les territoires et ce genre d'activité?

M. Meunier : À ce que je sache, les criminels ne paient pas beaucoup d'impôt.

La sénatrice Duncan : Non, mais les sociétés dans lesquelles ils se cachent, peut-être.

M. Meunier : Je ne pense pas pouvoir répondre à votre question. Je peux dire qu'il est important que toutes les provinces harmonisent leurs systèmes d'inscription des sociétés avec celui du gouvernement fédéral. Quatre-vingt-onze pour cent de toutes les sociétés sont inscrites dans les provinces. C'est vraiment là que se situe le problème, sauf que la Colombie-Britannique va dans cette direction. C'est très important. C'est évidemment la raison pour laquelle le gouvernement actuel essaie de travailler avec les provinces, mais il y a des choses que le gouvernement fédéral peut faire tout seul. Il peut donner à toutes les provinces un modèle qu'elles pourraient suivre. Je suis désolé de ne pas pouvoir répondre directement à votre question.

La sénatrice Duncan : Je vous entends dire qu'il faut le renvoyer à la table des premiers ministres et en arriver à une entente?

M. Meunier : Ce serait formidable si les provinces pouvaient voir la lumière.

La sénatrice Duncan : Bonne chance.

Le sénateur Wetston : Je pense que c'est une bonne question de suivi. On m'avait dit qu'il y avait eu au moins deux rencontres entre le ministère des Finances et les provinces pour essayer de développer cette approche coopérative. Je ne suis pas tout à fait certain de l'évolution de la situation.

Following up on your answer about the provinces, we know we are in a federation. You heard me say this many times: We have ten corporate statutes, three territorial, one federal. Private companies are registering under the CBCA. You introduce the public registry? They list in B.C. Then they list in Alberta. They delist and go to Saskatchewan. Then they delist and go to New Brunswick. The cost of this is minimal.

Unless you have a coordinated approach to this issue, they just delist and go somewhere else. Would you not agree with that?

Mr. Meunier: Yes, senator, I do agree that's one of the issues we have. We live in a federation and that is it. This is where the provinces need to realize that, when Canada makes commitments internationally at the G20 that it will live up to the international standards set by itself as a member of the Financial Action Task Force that the provinces have a responsibility, vis-à-vis Canadians, of a public interest. We see figures of \$50 billion a year? That pays for a lot of hospital care and a lot of education. Frankly, when you don't address it, it incentivizes transnational organized crime and not just in Canada. Canada becomes a wonderful place to park money whether it is Russian money from organized crime or other transnational groups. We become a wonderful place to stash dirty money.

This is where the provinces are not experiencing victimless crimes. Millennials are trying to buy houses in Toronto, Vancouver, and it is moving to Montreal as well. What are we doing for our children, for your children, for your grandchildren, when they can't afford to move into homes because there is a pressure? It is not all money laundering that is causing it, but it is bringing a certain amount of pressure.

Senator C. Deacon: I want to confirm that the example just given by Senator Wetston highlights why notice is problematic. That's fair?

Mr. Meunier: Yes.

The Chair: Gentlemen, thank you very much for your contributions. Mr. McKinnon, we look forward to welcoming you back. Mr. Meunier, I believe you have been with us before?

Mr. Meunier: I have appeared in different capacities, including as Deputy Director of FINTRAC.

The Chair: Thank you very. That was helpful. We look forward to welcoming you both back. You have made a difference to our deliberations. Thanks very much.

Pour faire suite à votre réponse au sujet des provinces, nous savons que nous sommes dans une fédération. Vous m'avez entendu le dire à maintes reprises : nous avons 10 lois provinciales sur les sociétés, 3 lois territoriales, une fédérale. Les entreprises privées s'inscrivent en vertu de la LCSA. Vous créez le registre public? Elles s'inscrivent en Colombie-Britannique, puis en Alberta. Elles se retirent de la liste et vont en Saskatchewan. Ensuite, elles se retirent de la liste et vont au Nouveau-Brunswick. Le coût est minime.

À moins d'avoir une approche coordonnée dans ce dossier, elles ne font que se retirer de la liste et vont ailleurs. N'en conviendriez-vous pas?

M. Meunier : Oui, sénateur, je conviens que c'est l'un de nos problèmes. Nous vivons dans une fédération, c'est ainsi. C'est là que les provinces doivent se rendre compte que, lorsque le Canada prend des engagements internationaux au G20, il respectera les normes internationales qu'il a lui-même établies comme membre du Groupe d'action financière, c'est-à-dire que les provinces ont une responsabilité, vis-à-vis des Canadiens, d'intérêt public. On parle de 50 milliards de dollars par année? Cela paie beaucoup de soins hospitaliers et d'éducation. Honnêtement, quand on ne s'y attaque pas, cela encourage le crime organisé transnational et pas seulement au Canada. Le Canada devient un endroit merveilleux pour mettre de l'argent de côté, qu'il s'agisse de l'argent russe provenant du crime organisé ou d'autres groupes transnationaux. Nous devenons un endroit merveilleux où mettre de l'argent sale.

C'est pour cette raison que les provinces ne sont pas aux prises avec des crimes sans victimes. Les milléniaux essaient d'acheter des maisons à Toronto, à Vancouver, et le mouvement se déplace aussi à Montréal. Que faisons-nous pour nos enfants, pour vos enfants, pour vos petits-enfants, lorsqu'ils n'ont pas les moyens d'acheter une maison en raison de cette pression? Ce n'est pas seulement le blanchiment d'argent qui en est à l'origine, mais il contribue aux pressions.

Le sénateur C. Deacon : Je tiens à confirmer que l'exemple que vient de donner le sénateur Wetston montre bien pourquoi l'avis pose problème. C'est juste?

M. Meunier : Oui.

Le président : Messieurs, merci beaucoup de votre contribution. Monsieur McKinnon, nous avons hâte de vous revoir. Monsieur Meunier, je crois que vous avez déjà comparu devant nous?

M. Meunier : J'ai comparu à divers titres, notamment à titre de directeur adjoint du CANAFE.

Le président : Merci beaucoup. C'était utile. Nous avons hâte de vous accueillir de nouveau. Vous avez fait une différence dans nos délibérations. Merci beaucoup.

(The committee adjourned.)

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 16, 2019

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:31 a.m. to study the subject matter of those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019, and other measures; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Douglas Black (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. Welcome to members of the public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Banking, Trade, and Commerce either here in the room or listening via the web. My name is Doug Black. I am a senator from Alberta and I chair this committee. I now invite my fellow senators to introduce themselves.

Senator C. Deacon: Colin Deacon, Nova Scotia.

Senator Wetston: Howard Wetston, Ontario.

[*Translation*]

Senator Verner: Josée Verner from Quebec.

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

Senator Campbell: Larry Campbell, British Columbia.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Wallin: Pamela Wallin, Saskatchewan.

The Chair: We are, of course, assisted in our work by our clerk and the analysts. Today we are continuing our study of all our parts of four divisions of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019, and other measures. Honourable senators will know that our committee must report our findings to the Senate by no later than June 6 of this year.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi, 16 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, pour étudier la teneur des éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, et à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Douglas Black (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Bienvenue aux membres du public qui suivent les délibérations du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ici même, dans la salle, ou sur le Web. Je m'appelle Doug Black. Je suis un sénateur de l'Alberta et je préside le comité. J'invite maintenant mes collègues à se présenter.

Le sénateur C. Deacon : Colin Deacon, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Wetston : Howard Wetston, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Verner : Josée Verner, du Québec.

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Campbell : Larry Campbell, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

Le président : Naturellement, nous avons l'aide de notre greffière et des analystes. Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude de toutes les parties des quatre sections de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, qui relèvent de notre mandat. Mes distingués collègues savent que notre comité doit présenter son rapport au Sénat au plus tard le 6 juin prochain.

Today we are dealing with Division 26 of Part 4 which concerns the enactment of the federal prompt payment for construction work act. It gives me great pleasure to welcome our panellists today beginning with our distinguished colleague, the Honourable Senator Donald Plett. Thank you for joining us today. Congratulations on the work you have done to get this to this point. Our committee last heard from Senator Plett during our study of Bill S-224, An Act respecting payments made under construction contracts in February of 2017. We look forward to hearing the senator's comments regarding Division 26.

I am also pleased to welcome from the National Trade Contractors Coalition of Canada, Bob Brunet, Executive Director, Canadian Roofing Contractors Association; and from the Surety Association of Canada, Frank Faieta, National Vice President, The Guarantee Company.

Thank you all for being here today.

Hon. Donald Neil Plett: Thank you, chair, and thank you, colleagues for including me. Some of my remarks you may have heard a few years ago for those of you who were on the panel. It's a little sad that it was a few years ago when you heard these remarks and now we are where we are.

I want to start off by reading the first paragraph of the overview:

Bill S-224 was introduced in the Senate on April 13, 2016, by Senator Plett, Conservative. Bill S-224 aimed to strengthen the stability of the construction industry and lessen financial risks by providing for timely payment under construction contracts involving government institutions. It would apply to construction contracts between government contractors and subcontractors at all levels of the supply chain.

It is a pleasure to be here and to present on this bill that has been far too long in the making. As I said, April 13, 2016.

Many of you know that the biggest issue facing the construction industry in Canada today is the issue of delay in payment. It is difficult for those working in virtually any other industry to fathom not getting paid for completed work without any proper legal recourse.

However, this has become the sad reality for trade contractors across the country. There are systemic delays in remitting payments down the contract chain, even when valid invoices have been submitted, where there is no dispute that the work has

Nous examinons aujourd'hui la section 26 de la partie 4 qui concerne la loi établissant un régime de paiement rapide des travaux de construction. C'est avec grand plaisir que je souhaite la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui, en commençant par mon distingué collègue, l'honorable sénateur Donald Plett. Merci de vous joindre à nous. Félicitations pour le travail que vous avez effectué et qui a permis de faire évoluer cette question jusqu'à cette étape-ci. Vous vous êtes adressé à notre comité en février 2017 pendant notre étude sur le projet de loi C-224, Loi sur les paiements effectués dans le cadre de contrats de construction. Nous avons hâte d'entendre vos commentaires sur la section 26.

Je suis également heureux d'accueillir M. Bob Brunet, directeur général, Association canadienne des entrepreneurs en couverture, de la Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada, et M. Frank Faieta, vice-président national, La Garantie, Association canadienne de caution.

Merci à vous tous d'être ici aujourd'hui.

L'honorable Donald Neil Plett : Merci, monsieur le président, et merci, chers collègues, de me faire participer à votre discussion. Je vais parfois me répéter pour ceux d'entre vous qui étaient membres de ce comité il y a quelques années. C'est un peu triste que nous en soyons à dire encore la même chose.

Je veux commencer par lire le premier paragraphe de l'aperçu général :

Le projet de loi S-224 a été présenté au Sénat le 13 avril 2016 par le sénateur Plett (conservateur). Le projet de loi S-224 visait à renforcer la stabilité dans l'industrie de la construction et à réduire les risques financiers en prévoyant un paiement rapide dans le cadre de contrats de construction impliquant des institutions gouvernementales. Cela s'appliquerait aux contrats de construction conclus entre le gouvernement, les entrepreneurs et les sous-traitants, à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

C'est pour moi un plaisir d'être ici et de vous parler du projet de loi qui a mis tant de temps à prendre forme. Comme je l'ai dit, il remonte au 13 avril 2016.

Plusieurs d'entre vous savent que le plus gros problème auquel l'industrie de la construction fait face est le temps mis à se faire payer. Ceux qui travaillent dans à peu près toutes les autres industries ont peine à s'imaginer ce que cela représente de ne pas être payé pour le travail accompli sans avoir de recours légal adéquat.

Toutefois, telle est devenue la triste réalité des entrepreneurs spécialisés d'un peu partout au pays. Des retards systémiques surviennent pour le paiement le long de la chaîne contractuelle, et ce, même lorsque des factures valides ont été présentées,

been performed according to the contract and where progress claims have been certified.

This problem is not unique to Canada. However, other jurisdictions have enacted legislation to counter systemic delays in making payments to subcontractors. Virtually all U.S. jurisdictions, including the federal government, have adopted prompt payment legislation in private sectors. The United Kingdom, Australia and New Zealand have also enacted prompt payment legislation. Canada is the outlier.

What sets the construction industry apart from other industries is the construction pyramid structure on large projects. In federal government work, the federal authority is the top of this pyramid. The federal authority tenders the construction work to a general contractor or prime contractor. This is the party who enters into the contract with the federal authority to complete the projects.

More often than not, the prime contractor will then subcontract various segments of the construction project to specialized trade contractors. Typically these contractors perform upwards of 80 per cent of the actual construction work. Also on most of these projects, trade contractors either subcontract from a general contractor or they may sub subcontract from other trade contractors.

As small-and medium-sized business owners will understand, a trade contractor's access to bank credit is often limited and their dependence on cash flow is high. Trade contractor's revenues are subject to unpredictable delays without any flexibility on their payables.

Payments to Canada Revenue Agency and to Workers' Compensation must be paid monthly without delay and wages need to be paid weekly or biweekly. Payments for materials and equipment rentals must be made within 15 to 30 days.

The fundamental cause of the late payment problems is the unequal bargaining power between contractors and subcontractors. Contractors will force subcontractors to accept late payments as part of the cost of doing business. Contractors can do this because they control the flow of work. Most trade contractors depend on subcontracting for their survival, either from a general contractor or another trade contractor. No contractor can afford to be struck from a bidder's list.

lorsque les travaux ont été effectués conformément au contrat et que les demandes de paiements d'étape ont été certifiées.

Le Canada n'est pas le seul à être aux prises avec le problème. Toutefois, d'autres pays ont promulgué des lois pour éviter les retards systémiques dans les paiements faits aux sous-traitants. À peu près tous les États américains, en plus du gouvernement fédéral, ont adopté des lois pour le paiement rapide dans les secteurs privés. Le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont également adopté de telles lois. Le Canada, lui, fait bande à part.

C'est la structure pyramidale des grands projets de construction qui distingue cette industrie des autres. Lorsqu'il commande des travaux de construction, c'est le gouvernement fédéral lui-même qui se situe au sommet de la pyramide. Il attribue le travail de construction à un entrepreneur général ou à un entrepreneur principal. C'est cet entrepreneur qui conclut le contrat avec l'autorité fédérale pour réaliser le projet.

Le plus souvent, l'entrepreneur principal va donner en sous-traitance une partie du travail à des entrepreneurs spécialisés. Ces entrepreneurs effectuent habituellement jusqu'à 80 p. 100 des travaux de construction. De plus, dans la plupart de ces projets, les entrepreneurs spécialisés prennent du travail en sous-traitance d'un entrepreneur général ou d'un autre entrepreneur spécialisé lui-même sous-traitant.

Les propriétaires de petites et moyennes entreprises comprendront que l'accès au crédit est souvent limité pour un entrepreneur spécialisé, qui dépend alors beaucoup du flux net de trésorerie. Les entrepreneurs spécialisés subissent des retards imprévisibles dans leurs revenus sans avoir aucune marge de manœuvre pour retarder le versement des sommes qu'ils doivent payer eux-mêmes.

Les entrepreneurs doivent verser des paiements à l'Agence du revenu du Canada et aux commissions d'indemnisation des accidentés du travail tous les mois, sans accuser de retard, et ils doivent payer leurs employés toutes les semaines ou toutes les deux semaines. Les paiements des matériaux et de la location de l'équipement doivent être effectués dans les 15 à 30 jours.

La cause fondamentale des problèmes de paiements tardifs tient au fait que les entrepreneurs et les sous-traitants n'ont pas un pouvoir de négociation égal. Les entrepreneurs vont forcer les sous-traitants à accepter des paiements en retard, estimant que c'est le coût qu'ils ont à assumer pour faire des affaires. Les entrepreneurs peuvent agir ainsi parce qu'ils contrôlent le déroulement des travaux. La plupart des entrepreneurs spécialisés, quant à eux, dépendent de la sous-traitance pour

Public Works has recognized there is a problem and thus has tried a series of administrative measures in an attempt to solve the problem. Unfortunately, none of them has worked as they do not get to the heart of the problem.

For example, contractors are required by Public Works to submit a statutory declaration with each invoice swearing that all payment obligations have been met. There are two difficulties with these remedies. First, these declarations are retrospective. They do not prevent future payment delays. Second, if a payment is withheld as a result of a dispute over performance, a statutory declaration can be submitted since technically the withheld payment is not a required payment pending resolution of the performance in dispute.

Currently, if a subcontractor is not paid, they have absolutely no recourse. They cannot pull off the job. They cannot collect interest. Their hands are tied. They are some of the hardest-working people in our country and they are going bankrupt and losing their businesses. This cycle needs to stop.

The Canada prompt payment act, as I put it out and really is largely mirrored, contains measures that will finally put an end to this systemic problem when it comes to federal construction work. This part of the bill stipulates that government institutions must make progress payments to a contractor for construction work on a monthly basis or shorter intervals provided in the construction contract.

I'm pretty much done. In my view the most significant provision proposed in this legislation is the right for unpaid contractors to suspend work. The absence of this provision has been raised with me time and time again by small business trade contractors. This is an important recourse for trade contractors who have not been paid. I am thrilled that this is now being corrected and will be explicit upon the passage of this legislation.

In addition, the right to terminate a contract or the ability to collect interest on late payments.

This bill also provides for a comprehensive dispute resolution process as well as a right to information for contractors and subcontractors involved in any dispute resolution. Most construction work that happens in Canada occurs outside of federal projects, meaning that this legislation, of course, will only solve part of the problem. However, provinces are moving forward on implementing similar legislation.

survivre, que ce soit auprès d'un entrepreneur général ou d'un autre entrepreneur spécialisé. Aucun entrepreneur ne peut se permettre de se faire rayer de la liste de soumissionnaires.

Le ministère des Travaux publics a reconnu l'existence d'un problème et a essayé de mettre en œuvre un train de mesures administratives pour le résoudre. Malheureusement, rien n'a fonctionné parce qu'aucune de ces mesures ne s'est attaquée au cœur du problème.

Par exemple, Travaux publics oblige les entrepreneurs à soumettre une déclaration statutaire avec chaque facture reconnaissant qu'ils ont honoré tous leurs engagements de paiement. Ces mesures créent deux difficultés. Premièrement, ces déclarations sont rétrospectives. Elles ne permettent pas de prévenir de futurs retards de paiement. Deuxièmement, si un paiement est retenu à cause d'un différend concernant l'exécution des travaux, l'entrepreneur peut soumettre une déclaration statutaire puisque, techniquement, il n'est pas obligé de verser ce paiement tant que le différend n'a pas été résolu.

Actuellement, les sous-traitants qui ne sont pas payés n'ont absolument aucun recours. Ils ne peuvent suspendre les travaux. Ils ne peuvent pas réclamer d'intérêts. Ils ont les mains liées. Ils comptent parmi les gens qui travaillent le plus fort au Canada, mais ils sont forcés de déclarer faillite et ils perdent leurs entreprises. Il faut donc mettre fin à ce cycle.

La loi canadienne sur le paiement sans délai, comme je l'ai dit et comme cela a été largement repris, contient des mesures qui mettront fin au problème systémique dans les travaux de construction fédéraux. Cette partie du projet de loi énonce que les institutions fédérales doivent verser des paiements d'étape à un entrepreneur pour des travaux de construction tous les mois ou plus fréquemment selon les dispositions du contrat.

J'ai pas mal terminé. À mon avis, la disposition la plus importante du projet de loi est le droit pour les entrepreneurs qui n'ont pas été payés de suspendre les travaux. Les petits entrepreneurs spécialisés m'ont souvent dit qu'ils avaient besoin d'une telle disposition, qui constituerait pour eux un recours important lorsqu'ils ne sont pas payés. Je suis enchanté de voir que le problème sera corrigé et que ce recours sera établi clairement une fois le projet de loi adopté.

Le projet de loi comprend également le droit de mettre fin à un contrat ou de percevoir des intérêts pour des paiements en retard.

Il prévoit également un processus complet de règlement des différends ainsi que le droit à l'information pour les entrepreneurs et les sous-traitants mêlés à un tel processus. La plupart des travaux de construction effectués au Canada ne sont pas commandés par le gouvernement fédéral, et le projet de loi ne résoudra donc qu'une partie du problème. Toutefois, les provinces se dirigent vers l'adoption de mesures législatives semblables.

The Reynolds report, which we have all heard of here in this committee, in Ontario on this topic has recommended that the province enact comprehensive legislation. I am thrilled to see that these recommendations from the commission largely mirror what we had proposed in Bill S-224. Ontario and Quebec have both committed to introducing prompt payment legislation, as has the Province of Manitoba, my province.

When the United States enacted legislation federally, it did not take long for individual states to follow suit. It is my hope that enacting this legislation will have a similar ripple effect on Canadian provinces, meaning every construction worker in Canada will be paid on time for the work that they completed.

Colleagues, this is not a partisan issue. People should be paid for work they have completed and they should be paid on time. This is the biggest problem facing the construction industry in Canada and we finally have the opportunity to fix it. Let's stand up for small business owners and hardworking Canadians in the construction industry. Those, chair, are my comments. When we are done, I'm happy to answer questions.

The Chair: Senator, thank you and again congratulations on the work you have done on this file.

Bob Brunet, Executive Director, Canadian Roofing Contractors Association, National Trade Contractors Coalition of Canada: Good morning. My name is Bob Brunet. I'm the Executive Director of the Canadian Roofing Contractors Association and a director of the National Trade Contractors Coalition of Canada, or NTCCC as it's known. I want to thank the committee for inviting the NTCCC today to provide remarks on Bill C-97.

The NTCCC is the voice of trade contractors in Canada. Trade contractors perform upwards of 80 per cent of construction work in this country and employ the majority of construction workers. Our members include approximately 12,000 mostly small- and medium-sized businesses. One of the most important issues since NTCCC's inception has been getting paid for work properly completed. We are very pleased to say that the federal prompt payment for construction work act in the 2019 Budget will introduce these rules federally.

In the last 10 to 15 years, payment delays on projects of all sizes and in all Canadian jurisdictions have risen dramatically. Delayed payments create serious inefficiencies including project delays, fewer competitive bids and less opportunity to invest in capital equipment. They also lead to lower employment. In the end, fewer jobs are created. The impact of government

Le rapport Reynolds concernant cette question en Ontario, dont nous avons tous entendu parler ici, comprend une recommandation pour l'adoption d'une loi complète par le gouvernement de la province. Je suis enchanté de voir que les recommandations de la commission provinciale ressemblent largement à ce que nous avons proposé dans le projet de loi S-224. L'Ontario et le Québec se sont tous les deux engagés à présenter un projet de loi sur le paiement rapide, tout comme le Manitoba, ma province.

Lorsque le gouvernement fédéral américain a promulgué une loi, il n'a pas fallu beaucoup de temps avant que des États suivent. J'espère donc que la promulgation de cette nouvelle loi aura une incidence semblable sur les provinces canadiennes, pour que chaque travailleur de la construction au Canada soit payé à temps pour le travail qu'il a effectué.

Chers collègues, cette question n'est pas de nature partisane. Les gens doivent être payés pour le travail qu'ils ont accompli et ils doivent être payés à temps. Voilà le plus gros problème auquel l'industrie de la construction est confrontée au Canada et nous avons enfin la possibilité de le régler. Battons-nous pour les petits entrepreneurs et pour les travailleurs canadiens de l'industrie de la construction. Voilà, monsieur le président, les commentaires que j'ai à faire. Lorsque nous aurons terminé, je serai heureux de répondre aux questions.

Le président : Merci, monsieur le sénateur, et félicitations encore une fois pour le travail que vous avez fait à ce sujet.

Bob Brunet, directeur général, Association canadienne des entrepreneurs en couverture, Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada : Bonjour. Je m'appelle Bob Brunet. Je suis directeur général de l'Association canadienne des entrepreneurs en couverture et j'occupe un poste de direction à la Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada. Je veux remercier les membres du comité d'inviter la coalition à formuler des commentaires sur le projet de loi C-97.

La coalition est la voix des entrepreneurs spécialisés au Canada, lesquels exécutent jusqu'à 80 p. 100 des travaux de construction au Canada et emploient la majorité des travailleurs de ce secteur. Nous regroupons environ 12 000 propriétaires d'entreprises, essentiellement de petites et moyennes entreprises. L'un des problèmes les plus importants soulevés depuis la création de la coalition a été la capacité d'être payé pour les travaux réalisés correctement. Nous sommes très heureux de voir que la Loi fédérale sur le paiement rapide des travaux de construction comprise dans le budget de 2019 permettra de mettre ces règles en place au niveau fédéral.

Au cours des 10 à 15 dernières années, les retards de paiement sur les projets de toute taille se sont accrus radicalement partout au Canada. Les retards de paiement créent des problèmes d'efficacité, y compris des retards dans la réalisation des projets, une diminution de la compétitivité des soumissions et une diminution des possibilités pour investir dans les biens

investments is reduced. Fewer apprentices are hired. In worst cases, small businesses go bankrupt. We need legislative and cultural change with regard to payment practices. Our members are very excited that this legislation is included in the budget.

The federal law may also serve as a standard that can facilitate prompt payment regimes in provinces and territories that have not yet established their own. There was a great deal of consultation and industry input into the creation of the language in this bill. It covers a complex multilevel payment system that has many permutations. There was a detailed report with recommendations developed from those consultations plus additional research. We are very pleased with the result.

The industry, together with legal subject matter experts, look forward to working closely with PSPC to ensure implementation of the federal prompt payment regime. Once the regulations are in place and industry and its advisers can process the language systematically in whole, we'll be able to determine what amendments need to be made. We anticipate this will result in a national industry-wide transition that will increase the promptness of payment across all construction projects.

In light of this, we wish to thank key parliamentary champions who did significant heavy lifting to ensure this issue was addressed, especially the Honourable Judy Sgro and Senator Don Plett, who have been with us since day one, as well as Parliamentary Secretary Steven MacKinnon and Minister Qualtrough. Their efforts will lead to very positive outcomes for tradespeople, our trade contractor members and the construction industry at large. Thank you.

[Translation]

Frank Faieta, National Vice President, The Guarantee Company, Surety Association of Canada: Thank you, Mr. Chair, honourable senators and committee members.

[English]

We represent the firms that guarantee the performance and payment obligations of project contractors. We protect project owners and taxpayers as well as subcontractors and suppliers from losses that come from contractor failure. We fully support this federal prompt payment initiative.

d'équipement. Ils contribuent également à une diminution de l'emploi. Au bout du compte, moins d'emplois sont créés. L'incidence des investissements du gouvernement s'en trouve réduite. Moins d'apprentis sont embauchés. Dans les pires cas, les petites entreprises déclarent faillite. Nous avons donc besoin de changements dans les lois et dans la culture du milieu pour les pratiques de paiement. Nos membres sont enchantés de voir que ce projet de loi est inclus dans le budget.

La loi fédérale peut aussi servir de norme pour faciliter la mise en place de régimes de paiement rapide des entrepreneurs dans les provinces et les territoires qui n'en ont pas encore. Beaucoup de consultations ont eu lieu et l'industrie a beaucoup contribué à la formulation de ce projet de loi. Ces dispositions législatives régissent un système de paiement à paliers multiples complexe qui compte de nombreuses permutations. Les consultations et la recherche supplémentaire effectuées ont conduit à l'élaboration d'un rapport détaillé comprenant des recommandations. Nous sommes très heureux du résultat.

L'industrie ainsi que les experts de ces questions légales sont impatients de travailler étroitement avec Services publics et Approvisionnement Canada à la mise en œuvre du régime fédéral de paiement rapide. Une fois que le règlement sera en place et que l'industrie et ses conseillers auront intégré les dispositions de la loi dans leur ensemble, nous serons en mesure de déterminer les modifications requises. Selon nous, ces mesures entraîneront une transition dans toute l'industrie au Canada et permettront le paiement plus rapide des travaux dans tous les projets de construction.

Nous tenons donc à remercier les champions parlementaires qui ont déployé beaucoup d'efforts pour faire avancer cette importante cause, et tout particulièrement l'honorable Judy Sgro et l'honorable Don Plett, qui ont été avec nous depuis le tout premier jour, ainsi que le secrétaire parlementaire Steven MacKinnon et la ministre Qualtrough. Leur travail permettra d'obtenir des résultats très positifs pour les gens de métier, les entrepreneurs spécialisés membres de notre coalition, et l'industrie de la construction dans son ensemble. Merci.

[Français]

Frank Faieta, vice-président national, La Garantie, Association canadienne de caution : Merci, monsieur le président, honorables sénateurs et membres du comité.

[Traduction]

Nous représentons les sociétés qui garantissent le respect des obligations d'exécution et de paiement des entrepreneurs. Nous protégeons les propriétaires de projets et les contribuables ainsi que les sous-traitants et les fournisseurs contre des pertes causées par les manquements des entrepreneurs. Nous appuyons entièrement l'initiative fédérale de paiement rapide.

Recently the committee heard from PSPC who discussed the extensive report prepared by industry experts — the Reynolds report — with 53 recommendations now embedded in the current proposed legislation. Not addressed was a recommendation to hold further industry consultations on the impact of contractor insolvency on the payment of subcontractors and suppliers. This was due to time constraints. The problem with the measure as it stands is that if a contractor fails or becomes insolvent, there are no specific provisions to ensure payment of unpaid subcontractors and suppliers, to complete the project and cover any shortfall.

Note that section 4 of the proposed legislation reads:

The purpose of this act is to promote the orderly and timely carrying out of construction projects. . . by addressing the nonpayment of contractors and subcontractors who perform construction work for the purposes of those projects.

The legislators of the new Ontario construction act recognized the issue of insolvency risk and included section 85 requiring 50 per cent performance and payment bonds on publicly funded construction projects above a prescribed threshold to mitigate this risk. We submit that the underlying principles of prompt payment cannot be fully achieved without also ensuring certainty of payment by providing for the injection of funds to pay subcontractors and suppliers in the event of insolvency of the project contractor. Only surety bonds can provide this protection.

In 2018, our industry paid out more than half a billion dollars from construction insolvencies including the recent largest single contractor loss in our industry's history. We recommend that the legislation be adjusted to add a one-sentence placeholder to section 23 enabling the Governor-in-Council to prescribe regulations to address insolvency risk through performance and payment bonds on federal construction projects.

This will allow time for the additional consultation recommended in the Reynolds report and that may be necessary as part of the regulation-drafting process. It will also provide the flexibility to address insolvency risk at a later date within the framework of the act. I would like to thank the members of the committee for their attention. I'd be happy to entertain any questions you may have.

The Chair: Thank you. We are going to move to questions.

Tout récemment, le comité a entendu les témoignages de responsables de Services publics et Approvisionnement Canada concernant le vaste rapport préparé par des experts de l'industrie — le rapport Reynolds — dans lequel figuraient 53 recommandations qui ont été par la suite intégrées au projet de loi. Une recommandation n'a pas été incluse toutefois, soit celle de tenir de plus amples consultations auprès de l'industrie concernant les répercussions de l'insolvabilité d'un entrepreneur sur le paiement des sous-traitants et des fournisseurs. On a manqué de temps pour cela. Le problème que présente le projet de loi actuel toutefois tient à ce que si un entrepreneur manque à ses obligations ou devient insolvable, aucune disposition ne prévoit le paiement des sous-traitants et des fournisseurs ainsi que des mesures pour terminer le projet et couvrir toute insuffisance de fonds.

Veillez remarquer que l'article 4 du projet de loi se lit comme suit :

La présente loi a pour objet de promouvoir la réalisation ordonnée et en temps opportun des projets de construction [...] en traitant du problème de non-paiement des entrepreneurs et des sous-traitants qui effectuent des travaux de construction pour l'exécution de ces projets.

Les législateurs de la nouvelle Loi sur la construction de l'Ontario ont reconnu le problème du risque de solvabilité et, pour réduire ce risque, ils ont inclus l'article 85 qui oblige les entrepreneurs à se doter d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement de paiement à hauteur de 50 p. 100 pour les projets de construction financés par le secteur public qui dépassent un certain plafond. Nous sommes d'avis qu'on ne peut pas appliquer intégralement les principes sous-jacents du paiement rapide sans garantir le paiement en prévoyant l'injection de fonds pour payer les sous-traitants et les fournisseurs en cas d'insolvabilité de l'entrepreneur responsable du projet. Seul le cautionnement peut fournir cette protection.

En 2018, notre industrie a payé plus d'un demi-milliard de dollars pour des entrepreneurs insolubles, et cela comprend le plus grand cas d'insolvabilité d'un entrepreneur dans l'histoire de notre industrie qui est survenu récemment. Nous recommandons d'ajouter une phrase à l'article 23 qui permettrait au gouverneur en conseil de prendre des règlements afin de gérer le risque d'insolvabilité au moyen de cautionnements d'exécution et de paiement pour les projets de construction fédéraux.

On laissera ainsi du temps pour la tenue des consultations supplémentaires recommandées dans le rapport Reynolds, ce qui sera peut-être nécessaire dans le processus de rédaction des règlements. Cet ajout donnerait aussi une marge de manœuvre pour s'attaquer au risque d'insolvabilité à une date ultérieure au moyen de la loi. J'aimerais remercier les membres du comité de leur attention. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

Le président : Merci. Nous allons passer aux questions.

Senator Stewart Olsen: Thank you all of you for appearing. In particular thanks to Senator Plett who raised this issue and has pushed forward for years. I'm glad that the government paid attention. The question that I would have for you, which is a bit of a concern for me, is nowhere in this legislation does it discuss the obligations of the contractors to their customers.

We have a kind of lopsided — you have to pay but nowhere does it say — and this is raised from my constituency who said that's great we have to pay them, but they didn't show up on time, they didn't come when you said you were coming, all of those things. I think the balance is missing.

Senator Plett: Thank you, Senator Stewart Olsen, for the question. I beg to differ, because it is clear that prompt payment is subject to performance and approved invoices. If there isn't performance, the customer indeed has the right to go to adjudication and not pay the contractor. This is entirely focused around both sides fulfilling their obligations. The legislation is quite clear that any time there is adjudication, any time I ask to be paid, I have to have proven the certifier of the work is certifying that I have performed up to standard. I think it is in there.

Senator Stewart Olsen: Thank you, senator.

Senator Wetston: Thank you for coming and talking about this important subject. Senator Plett knows that this was one of the first matters I dealt with when I was appointed to the Senate and supported your bill, as you may recall. You might not recall that, but I have to at least mention it.

I think it's important legislation. This may be more Senator Plett can help me with, but at the time the Reynolds report was being developed there were a lot of recommendations. The general sense was that it is a very good report. It was also dealing with liens in Ontario. We are now a couple of years later, as you say.

Can you give me a better sense of the status of the report? I think you are mentioning many of the recommendations were included in this legislation, which is a positive thing, but what hasn't been included so far? Has the change of government in Ontario slowed down the opportunity to have the Reynolds report implemented in any way? Do you have any sense of that?

La sénatrice Stewart Olsen : Merci à vous tous de comparaître devant nous. Je remercie tout particulièrement le sénateur Plett qui a soulevé la question et qui fait progresser le dossier depuis des années. Je suis heureuse que le gouvernement y prête attention. La question que j'ai pour vous, et qui me préoccupe un peu, tient à ce que, nulle part dans le projet de loi, on ne discute des obligations des entrepreneurs à l'endroit de leurs clients.

Il y a une certaine inégalité — il faut payer, mais ce n'est indiqué nulle part — et ce point est soulevé par les électeurs de ma circonscription qui affirment que c'est bien de devoir payer les entrepreneurs, mais ils ne se présentent pas à l'heure, ils ne viennent pas quand ils sont censés venir, toutes ces choses. Il y a un certain déséquilibre, je crois.

Le sénateur Plett : Merci, madame la sénatrice. Je me permets de ne pas être d'accord avec vous, parce qu'il est clair que le paiement rapide est conditionnel à l'exécution des travaux et à des factures approuvées. Si les travaux ne sont pas exécutés, le client peut recourir au processus de règlement et ne pas payer l'entrepreneur. La mesure s'applique lorsque les deux parties s'acquittent de leurs obligations. Le projet de loi est très clair sur le fait que, chaque fois qu'un processus de règlement de différend est engagé, chaque fois que quelqu'un demande à être payé, il doit fournir la preuve que le responsable concerné a certifié que le travail a été effectué de façon conforme. Je crois que cela est prévu dans la loi.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci, monsieur le sénateur.

Le sénateur Wetston : Merci de comparaître devant nous et de parler de cette importante question. Le sénateur Plett sait que cette question a été l'une des premières dont j'ai dû m'occuper lorsque j'ai été nommé au Sénat et que j'ai appuyé son projet de loi. Vous ne vous en souvenez peut-être pas, mais je devais au moins le mentionner.

Le projet de loi est important. C'est peut-être quelque chose pour lequel le sénateur Plett serait mieux placé pour m'aider, mais lorsque le rapport Reynolds était en préparation, beaucoup de recommandations ont été formulées. Dans l'ensemble, on estimait que le rapport était très bon. Il traitait également de privilèges en Ontario. Nous sommes maintenant deux années plus tard, comme vous le dites.

Pouvez-vous me donner plus de détails sur l'application des recommandations du rapport? Vous dites, je crois, que nombre de recommandations ont été incluses dans le projet de loi, ce qui est une bonne chose, mais qu'est-ce qui a été laissé de côté jusqu'à maintenant? Le changement de gouvernement en Ontario a-t-il ralenti de quelque façon la possibilité de voir les

Senator Plett: I have a feeling Mr. Brunet might be able to give you a better answer. I will just say this, Senator Wetston. Thank you very much for your support back then and your anticipated support now. Bill S-224 was done in conjunction with Reynolds report. We had the construction lawyers dealing with Reynolds back then. The two bills very closely mirrored each other. As far as the progress is concerned, since I'm not a contractor right now, why don't I ask Mr. Brunet or Mr. Faieta.

Mr. Brunet: On the Ontario side, the Construction Act was passed in December 2017. Following Royal Assent, the legal experts, Bruce Reynolds and Sharon Vogel helped out on that bill, worked with government lawyers on the rules and regulations for that act. After that process, the amendments were suggested. The amendments were done to make the law airtight. That was approved, I think, in 2018. Now what they've done is the lien portion of the Construction Act was put into place in 2018 — I think it was June — and the prompt payment portion is going to be put in place in October 2019. It's been about a two-year window to put together the recommendations.

Senator Wetston: To follow up, I thought that the Ontario legislation was broader in the sense that it was beyond simply Ontario government contracts. This legislation is important but somewhat narrower. I thought that legislation was broader and moving into both the public and private sectors, or am I incorrect?

Mr. Brunet: I think it only relates to Ontario-specific contracts.

Senator Wetston: Of the government and Crown corporations and such?

Mr. Brunet: I'm not sure if it applies to Crown corporations. I know Saskatchewan and Nova Scotia have taken the template from Ontario and they have received Royal Assent.

Senator Wetston: I wonder if you could provide that information. The general application of this can be much broader. I'm just wondering about the breadth of it. I think you say this is 2 per cent, for example. There are many aspects of contractual relations that are not covered by this legislation. I'm wondering whether you could provide a bit more information to the committee if you think it's relevant for us to understand the breadth of it.

recommandations du rapport Reynolds mises en œuvre? Avez-vous une idée de la situation?

Le sénateur Plett : J'ai l'impression que M. Brunet serait mieux placé pour vous répondre. Voilà tout ce que je vais dire, sénateur Wetston. Merci beaucoup de m'avoir appuyé à l'époque et du soutien attendu de votre part maintenant. Le projet de loi S-224 a été élaboré parallèlement au rapport Reynolds. Nous avons consulté les avocats du milieu de la construction qui ont travaillé avec l'équipe Reynolds. Les deux projets de loi sont très proches l'un de l'autre. Pour ce qui est de l'avancement des mesures recommandées, comme je ne suis pas entrepreneur pour l'instant, il vaut mieux poser la question à M. Brunet ou à M. Faieta.

M. Brunet : En Ontario, la Loi sur la construction a été adoptée en décembre 2017. Une fois la sanction royale donnée, les experts juridiques, Bruce Reynolds et Sharon Vogel, ont aidé à la mise en œuvre de la loi, en travaillant avec les avocats du gouvernement à élaborer les règles et les règlements connexes. Les modifications à la loi ont ensuite été proposées. Ces modifications étaient destinées à blinder la loi, et elles ont été approuvées, je crois, en 2018. Ils se sont ensuite occupés de la partie de la loi portant sur le privilège de construction qui a été mise en œuvre en 2018 — je crois que c'était en juin — et de la partie relative au paiement rapide, qui entrera en vigueur en octobre 2019. Il a fallu environ deux ans pour donner suite aux recommandations.

Le sénateur Wetston : Je croyais que la loi ontarienne ne se limitait pas simplement aux contrats du gouvernement de l'Ontario. Le projet de loi est important, mais sa portée est quelque peu limitée. Je croyais que la loi ratissait plus large et portait à la fois sur le secteur public et le secteur privé, ou est-ce que je me trompe?

M. Brunet : Elle ne porte que sur les contrats du gouvernement de l'Ontario, je crois.

Le sénateur Wetston : Le gouvernement et les sociétés d'État de l'Ontario et les autres organismes du même genre?

M. Brunet : Je ne suis pas certain qu'elle vise les sociétés d'État. Je sais que la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse ont suivi le modèle ontarien et que leurs lois ont reçu la sanction royale.

Le sénateur Wetston : Pourriez-vous nous fournir cette information? Cette loi peut avoir une portée beaucoup plus large. J'aimerais simplement le savoir. Vous dites, je crois, qu'elle vise 2 p. 100 des contrats. Beaucoup d'aspects des relations contractuelles ne sont pas traités ici. Pourriez-vous nous fournir un peu plus d'informations si vous estimez qu'il serait pertinent pour nous de comprendre la portée de la loi ontarienne?

Senator Plett: I'm happy to provide that, Senator Wetston. Indeed, this particular piece of legislation is very narrow. I am also of the opinion that in the provinces it deals only with theirs, not with the public. We will get you that information for sure. Thank you.

Senator Wetston: Thank you.

Mr. Faieta: If I could add, there are elements of the legislation in Ontario that apply to all construction projects. There are other elements that apply to just public contracts, for example, prompt payment is all contracts. Then there is legislation that doesn't apply. You are correct, senator, it's a comprehensive legislation that was built around one of the Reynolds reports. In fact there are two. One is prepared for Ontario and the other for PSPC, both essentially dealing with prompt payment. The first, how to embed prompt payment in the construction legal ecosystem of the province. The other report for the federal government was more in terms of how to frame legislation so that it would dovetail with provincial legislation and not result in any conflicts around paramourcy or constitutionality.

The Chair: Thank you, gentlemen.

Senator C. Deacon: Senator Plett, I empathize with the challenges of pace and the speed at which things move around this place. Perhaps we could work together a little more on how to solve that problem. It's a consistent one for sure.

When I look at this, a few things come to mind. I always think about how people — this garbage bag is full of water and you grab it and it moves there. Is there a challenge where contractors could put in place contracts upfront with their subs that would, in the end push payment so late that there wouldn't be as many progress payments, for example, and shift the burden in different ways with the way this is written?

Senator Plett: Would you mind repeating the first part of that? I'm not sure I followed.

Senator C. Deacon: About empathizing?

Senator Plett: No. I followed that. Thank you.

Senator C. Deacon: Is there a way for contractors to get around this legislation by shifting the payment schedules instead of having a series of progress payments to put the burden towards the very end of a lot of work, and in the end find a way around this? I wondered about that when I looked at it.

Senator Plett: No, I don't believe, Senator Deacon, that there is. One of the things that prevents that is the right for a contractor to pull off the job. Today, the contractor has no right to pull off the job. I was a plumbing and heating ventilation

Le sénateur Plett : Je le ferai avec plaisir, sénateur Wetston. En fait, ces dispositions législatives particulières ont un champ d'application très étroit. Je crois également que, dans les provinces, elles ne visent que les contrats gouvernementaux. Nous vous fournirons cette information, c'est certain. Merci.

Le sénateur Wetston : Merci.

M. Faieta : Si je peux me permettre, j'aimerais dire que certains éléments de la loi ontarienne peuvent s'appliquer à tous les projets de construction. Certains éléments ne s'appliquent qu'aux contrats publics, comme le paiement rapide, qui est pour tous les contrats. Les dispositions sur le privilège de construction, elles, ne s'appliquent pas. Vous avez raison de dire, monsieur le sénateur, que la loi est de portée globale parce qu'elle fait suite au rapport Reynolds. En fait, ce sont deux lois, l'une concerne l'Ontario et l'autre, Services publics et Approvisionnement Canada, qui traitent essentiellement du paiement rapide. La première porte sur la façon d'inclure le paiement rapide dans l'écosystème légal du secteur de la construction dans la province, l'autre, de ressort fédéral, vise plutôt la façon de raccorder la loi aux lois provinciales pour éviter tout conflit de constitutionnalité ou suprématie.

Le président : Merci, messieurs.

Le sénateur C. Deacon : Sénateur Plett, je suis désolé que les choses avancent lentement ici. Nous pourrions peut-être travailler un peu plus ensemble à corriger le problème. Il est persistant, c'est certain.

Lorsque je regarde la situation, certaines choses me viennent à l'esprit. Je pense toujours à la façon dont les gens... Ce sac à ordures rempli d'eau que vous empoignez et qui s'ouvre sur les lieux. Se pourrait-il que des entrepreneurs concluent des contrats à l'avance avec des sous-traitants qui, en fin de compte, leur permettraient de différer les paiements pour ne pas avoir à verser autant de paiements d'étape et de déplacer ainsi le fardeau financier, contrairement à ce qui est prévu dans le projet de loi?

Le sénateur Plett : Pourriez-vous répéter la première partie de votre question? Je ne suis pas certain d'avoir compris.

Le sénateur C. Deacon : Sur le fait que je suis désolé?

Le sénateur Plett : Non, j'ai compris cela. Merci.

Le sénateur C. Deacon : Y a-t-il une façon qui permettrait aux entrepreneurs de se soustraire à cette loi en modifiant les calendriers de paiements de façon à déplacer le fardeau financier à la toute fin de beaucoup de travaux pour ne pas avoir à verser une série de paiements d'étape? Je me suis posé la question lorsque j'ai regardé le texte.

Le sénateur Plett : Non, sénateur Deacon, je ne crois pas que cela soit possible. Une des choses qui les empêcherait de le faire est le droit pour un entrepreneur de suspendre les travaux. Aujourd'hui, l'entrepreneur n'a pas le droit de s'arrêter. J'étais

contractor, a mechanical contractor. If I pulled off a job site because I wasn't being paid, the general contractor had the right to give me 24 hours' notice to get back on the job. If I wasn't on the job, he could hire somebody to go out and work for me, even though he wasn't paying me and back charge me for whatever that would cost, which would be significantly more than if I was doing it myself.

This legislation, senator, allows me after the prescribed period of time if my invoices have been approved by the certifier, the architect or engineer, to pull off the site and it has to be adjudicated. I am entitled to charge interest. That will prevent this from happening. What's happening right now is people saying I'll pay you next week, just get back on the job. They are saying they haven't received the money. Now we will be able to see exactly what they have received.

Yes, I suppose if I want to take a general contractor's word, but legally I would say no.

Senator C. Deacon: Really my question is that in setting up an agreement with a sub up front, eliminate all those progress payments and say we're going to pay you in bulk. People want these jobs. The subs, as you said, are at the bottom of the pyramid and fighting to get these contracts.

Senator Plett: On Bill S-224 they could not. Whether this mirrors that part of Bill S-224, maybe one of the other gentlemen can speak to that. On Bill S-224 they could not.

Mr. Faieta: I think the proposed legislation would be designed around contractual entitlement to payment. Fundamentally, if someone were to design a contract with only one payment at the end of the job, then that contractual entitlement would only materialize at the end of the job. There would be one payment and there would inherently be a delay and no one would get paid anything until all the work was done. I think that's been discussed in the past. It's generally thought that would not be the case.

Senator Plett: That was, in fact, milestone payments.

Mr. Brunet: From a general contractor's perspective, they want to get paid early; they want the money. Whatever terms of payment are between the owner and the general contractor should be the same between the general and the subs.

Senator C. Deacon: That tends to be the case?

Mr. Brunet: Yes.

entrepreneur en plomberie, ventilation et chauffage, un entrepreneur en mécanique. Si je m'étais retiré d'un chantier parce que je n'aurais pas été payé, l'entrepreneur général aurait eu le droit de me donner un avis de 24 heures pour me présenter au travail. En cas de refus, il aurait pu embaucher quelqu'un d'autre pour me remplacer et me facturer les frais ainsi engagés, qui auraient été considérablement supérieurs à ce qu'ils auraient été si j'avais effectué le travail moi-même.

Le projet de loi, sénateur, me permet de me retirer d'un chantier et d'avoir un recours si, après approbation des factures par le responsable, l'architecte ou l'ingénieur, je n'ai pas été payé dans les délais prescrits. J'ai le droit également de facturer des intérêts. Ces mesures éviteront les retards. À l'heure actuelle, les entrepreneurs disent à leurs sous-traitants de se présenter au travail et qu'ils seront payés la semaine suivante. Ils disent ne pas avoir reçu l'argent. Dorénavant, nous pourrions voir exactement ce qu'ils ont reçu.

Oui, je suppose, si je veux prendre la parole d'un entrepreneur général, mais, légalement, je refuserais.

Le sénateur C. Deacon : En fait, ma question concerne l'établissement d'une entente préalable avec un sous-traitant qui éliminerait tous ces paiements d'étape et dans laquelle l'entrepreneur général s'engagerait à verser un paiement global. Les sous-traitants veulent ces contrats. Comme vous l'avez dit, ils se situent au bas de la pyramide et ils se battent pour obtenir des contrats.

Le sénateur Plett : Le projet de loi S-224 ne permettrait pas la conclusion de telles ententes. Le présent projet de loi irait-il dans le même sens? Un autre pourrait se prononcer là-dessus. Selon le projet de loi S-224, ces ententes ne seraient pas possibles.

M. Faieta : Le projet de loi a été conçu, je crois, pour établir le droit contractuel d'être payé. Fondamentalement, si quelqu'un devait établir un contrat ne prévoyant qu'un seul paiement à la fin des travaux, le droit contractuel ne s'appliquerait qu'à la fin des travaux. Il y aurait un seul paiement et il y aurait inévitablement un retard; personne ne serait payé avant la toute fin des travaux. La chose a été discutée par le passé, je crois. On estime dans l'ensemble que cette situation ne devrait pas se présenter.

Le sénateur Plett : C'était, en fait, des paiements d'étape.

M. Brunet : L'entrepreneur général veut être payé rapidement; il veut l'argent. Quelles que soient les modalités de paiement conclues entre le propriétaire et l'entrepreneur général, les mêmes modalités devraient s'appliquer entre l'entrepreneur général et les sous-traitants.

Le sénateur C. Deacon : Est-ce le cas généralement?

M. Brunet : Oui.

Senator Marshall: When I read the legislation, what struck me as being peculiar is how detailed it is. Scattered throughout, it establishes time frames like no later than the twenty-first day, twenty-eighth day, the forty-second day, the thirty-fifth day. It's riddled.

Has someone actually gone through this? Are those time frames reasonable?

Mr. Brunet: The time frames that you have in that document are pretty much the same as what is in Ontario, which is going to come into effect in October. It will be a learning curve for a lot of people. I think once they catch on the flow of money is going to happen.

Senator Marshall: Okay, because it's embedded in the legislation. It's not in the regulations.

Mr. Brunet: Yes.

Senator Marshall: Is this the best standard? Is this a standard or are those time frames enforceable? If those time frames aren't met, do you go through the dispute resolution process? How does it work?

Mr. Brunet: In Ontario, once the adjudication process has started it will take 46 days to get your money.

Senator Marshall: That time frame?

Mr. Brunet: Yes, and that's much quicker than the 75 to 80 days right now that a subcontractor waits.

Senator Marshall: It will be enforceable?

Mr. Brunet: Yes.

Senator Marshall: There's a section there on partial payments and it goes through a formula. You've looked through that and that's fine with you?

Mr. Brunet: Yes. As far as partial payments go, if an invoice is submitted for \$10,000 and only 50 per cent of that was properly completed, then that's all that should be paid.

Senator Marshall: I'm used to seeing that sort of detail in the regulations, but the legislation itself references the regulations. I think the only thing I remember seeing related to the regulations was the interest rate. Do you have any comments on what you think you're going to see in terms of interest rate or what you'd like to see and what else you'd like to see in the regulations?

Mr. Brunet: I know NTCCC's legal team has started discussing the regulations with PSPC. However, I haven't been at the table for that as of yet.

La sénatrice Marshall : Lorsque j'ai lu le projet de loi, j'ai été frappée par la méticulosité avec laquelle il a été rédigé. Un peu partout dans le texte, des échéances sont prévues, soit au plus tard au 21^e jour, au 28^e jour, au 42^e jour, au 35^e jour. C'est passé au crible.

Est-ce que quelqu'un a revu tout cela? Ces échéances sont-elles raisonnables?

M. Brunet : Les échéances qui figurent dans ce document sont très semblables à celles prévues en Ontario, qui entreront en vigueur en octobre. Ce sera tout un apprentissage pour beaucoup de gens. Lorsqu'ils auront compris le fonctionnement des choses, le flux financier va s'engager.

La sénatrice Marshall : D'accord, parce que c'est prévu dans la loi. Ces échéances ne figurent pas dans les règlements.

M. Brunet : Oui.

La sénatrice Marshall : Ces échéances constituent-elles la meilleure norme? Sont-elles réalisables? Si elles ne sont pas respectées, faut-il engager le processus de règlement des différends? Comment les choses fonctionnent-elles?

M. Brunet : En Ontario, une fois le recours engagé, l'argent est versé 46 jours plus tard.

La sénatrice Marshall : C'est l'échéance?

M. Brunet : Oui, et c'est beaucoup plus rapide que le délai de 75 ou 80 jours imposé actuellement à un sous-traitant.

La sénatrice Marshall : Est-ce réaliste?

M. Brunet : Oui.

La sénatrice Marshall : Il y a un article sur les paiements partiels prévus selon une formule préétablie. Vous avez examiné cet article et vous en êtes satisfait?

M. Brunet : Oui. En ce qui concerne les paiements partiels, si une facture de 10 000 \$ est présentée, mais que seulement 50 p. 100 du travail a été exécuté correctement, c'est tout ce qui doit être payé.

La sénatrice Marshall : J'ai l'habitude de voir ce genre de précisions dans les règlements, mais les lois elles-mêmes renvoient aux règlements. Or, je crois avoir que le projet de loi ne renvoie au règlement que pour le taux d'intérêt. Quel taux d'intérêt vous attendez-vous à voir ou aimeriez voir ou encore quelle autre précision aimeriez-vous voir dans le règlement?

M. Brunet : L'équipe légale de la Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada a commencé à discuter du règlement avec Services publics et Approvisionnement Canada. Toutefois, je n'ai pas encore participé à ces échanges.

Senator Marshall: You don't know what's going to be in the regulations? There can't be much left.

Mr. Brunet: There's probably a few items they're going to add, but I can't see a lot of things going into it.

Senator Marshall: You don't have any comments on the interest rate?

Mr. Brunet: I thought I read somewhere it was 2 per cent.

Senator Marshall: Oh, 2 per cent a day?

Mr. Brunet: Was it 2 per cent a day or a month?

Senator Marshall: I'll just leave it. Two per cent a day.

Senator Plett: I think it was 2 per cent a month.

Senator Marshall: Okay, probably prime. Thank you.

Senator Duncan: Thank you to the panel. My apologies to everyone for my late arrival. I'm the senator for the Yukon. Of course we have a bit of a different experience in the North. There is limited but some federal work to which this would apply. I have a number of contractor friends who will be very interested in my discussions with them over the break week about this legislation.

You spoke about a number of other provinces. First of all, to Senator Plett, is it the intention that this be the standard bearer for the country? There's talk about Ontario and Saskatchewan has the legislation. I'm looking to hear what other provinces have it. Is this intended to be the standard bearer and the rest of the provinces will follow?

Senator Plett: Thank you very much, senator. I haven't done a whole lot of work in the Yukon, but certainly our company did a lot of work in the Arctic, the Northwest Territories, in the western and eastern Arctic. Most of that work was federal. Working in those difficult conditions, you're out a whole lot more money when you don't get paid. I hope that the people in the Yukon look favourably on this.

Ontario and Quebec have indicated their intention; Manitoba has as well. It has been introduced in Manitoba already in the legislature. Mr. Brunet, I think, said Nova Scotia —

Mr. Brunet: And Saskatchewan.

Senator Plett: — and Saskatchewan as well. Provinces are following suit.

La sénatrice Marshall : Vous ne savez pas ce qui se trouvera dans le règlement? Il ne faut pas oublier grand-chose.

M. Brunet : On ajoutera probablement quelques points, mais je n'en vois pas beaucoup à ajouter.

La sénatrice Marshall : Vous n'avez aucun commentaire à formuler sur le taux d'intérêt?

M. Brunet : Je crois avoir lu quelque part qu'il était de 2 p. 100.

La sénatrice Marshall : Oh, 2 p. 100 par jour?

M. Brunet : Était-ce 2 p. 100 par jour ou par mois?

La sénatrice Marshall : Je dirais 2 p. 100 par jour.

Le sénateur Plett : Je crois que c'était 2 p. 100 par mois.

La sénatrice Marshall : C'est probablement le premier. Merci.

La sénatrice Duncan : Merci à nos témoins. Je vous prie d'excuser mon retard. Je suis une sénatrice du Yukon. Naturellement, notre situation est un peu différente dans le Nord. Il y a peu de contrats fédéraux chez nous, mais il y en a quand même quelques-uns et ils seraient visés par le projet de loi. J'ai un certain nombre d'amis entrepreneurs qui seront intéressés à en parler avec moi pendant la semaine de relâche.

Vous avez parlé de la situation dans un certain nombre de provinces. Tout d'abord, sénateur Plett, a-t-on l'intention d'établir ainsi une norme qui s'appliquerait à l'ensemble du pays? On a dit que l'Ontario et la Saskatchewan ont leurs propres lois. J'aimerais savoir si d'autres provinces ont des mesures semblables. Veut-on fixer ainsi la norme? Les autres provinces suivront-elles?

Le sénateur Plett : Bonne question, madame la sénatrice. Je n'ai pas fait beaucoup de travaux au Yukon, mais notre compagnie en a assurément fait beaucoup dans l'Arctique, dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que dans les parties ouest et est de l'Arctique. La plupart de ces travaux ont été commandés par le gouvernement fédéral. Lorsqu'on travaille dans ces conditions difficiles, on a beaucoup plus de problèmes lorsqu'on ne se fait pas payer. J'espère que les gens du Yukon accueilleront cette mesure favorablement.

L'Ontario et le Québec ont fait part de leur intention, tout comme le Manitoba. La mesure a déjà été présentée à l'assemblée législative de cette province. Monsieur Brunet, je crois, a dit que la Nouvelle-Écosse...

M. Brunet : Et la Saskatchewan.

Le sénateur Plett : ... et la Saskatchewan également. Les provinces suivent.

This was my argument, senator, two years ago. The pushback I got from the federal government is they thought the provinces should enact it first and then the federal government would follow. I felt the opposite. I felt the federal government should act and the provinces would follow. Indeed, some of them have taken the lead; some of them are following. In the United States, after the federal government did it, the states all followed. It has already been indicated by the provinces that they will all follow suit.

I think this will eventually fall into private contracts, where the contracts will clearly state these conditions if the provinces and the federal government are doing this.

Mr. Brunet: To date, a lot of the provinces have used the Ontario model. That's what they're adopting, mainly because it has lien legislation, whereas in the federal prompt payment act, you can't lien the Crown. That's the main reason why the Ontario model is being used in Saskatchewan, Manitoba and Nova Scotia. Also, Quebec has launched a pilot project on prompt payment legislation.

Senator Duncan: Would you forward that more detailed information through the clerk on that Ontario legislation? You have no information about whether any of the territories are following?

Mr. Brunet: I don't know if a prompt payment territories group has stood up at this point. It's something I could check into.

Senator Duncan: If you wouldn't mind. Thank you.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you to our three witnesses. People often say that doing business with the government means waiting a long time to get paid. I don't know if that's the case, but I've been here for seven years and I see scaffolding all over the Hill.

It would be interesting to know whether payment delays are a standard practice of the government or whether it is negligence on its part.

[English]

Senator Plett: Senator Dagenais, it's not the government that is the problem for the most part. The government, without question, is a little late sometimes, but they are not the target here. The target here is the contractors, starting at the top of the food chain, if you will, with the prime contractor that isn't paying his or her subtrades and going down that food chain. That's where the problem is. That prime contractor has indeed

Tel était mon argument, madame la sénatrice, il y a deux ans. On m'avait alors répondu au gouvernement fédéral que les provinces devaient agir en premier et que nous entrerions en action ensuite. Or, j'estimais qu'il fallait procéder à l'inverse. J'estimais que le gouvernement fédéral devait agir et les provinces, suivre. Effectivement, certaines ont pris les devants; d'autres suivent. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral est intervenu en premier et les États ont ensuite emboîté le pas. Les provinces ont déjà fait savoir qu'elles allaient faire de même.

La même mesure finira, je crois, par s'appliquer aux contrats dans le secteur privé, où il sera clairement établi que ces conditions ont cours pour les contrats conclus avec les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

M. Brunet : Jusqu'à maintenant, beaucoup de provinces ont suivi le modèle ontarien, principalement, parce qu'il comprend des mesures législatives consacrant un privilège, alors que, dans la loi fédérale sur le paiement rapide, on ne peut bénéficier d'un privilège au détriment de la Couronne. C'est la principale raison pour laquelle le modèle ontarien est utilisé en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse. En outre, le Québec a lancé un projet pilote pour la mise en place d'une loi sur le paiement rapide.

La sénatrice Duncan : Pourriez-vous envoyer à la greffière cette information plus détaillée sur la loi ontarienne? Avez-vous de l'information sur le fait que des territoires suivent?

M. Brunet : Je ne sais pas si un groupe s'est levé pour réclamer des paiements rapides dans les territoires, mais je pourrais vérifier si cela est le cas.

La sénatrice Duncan : S'il vous plaît. Merci.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos trois témoins. On dit souvent que faire affaire avec le gouvernement, c'est devoir attendre longtemps avant d'être payé. Je ne sais pas si c'est le cas, mais je suis ici depuis sept ans et je vois des échafaudages partout sur la Colline.

Il serait intéressant de savoir si les délais de paiement sont une façon de faire qui est inscrite dans les habitudes du gouvernement ou s'il s'agit de négligence de sa part.

[Traduction]

Le sénateur Plett : Sénateur Dagenais, ce n'est pas le gouvernement qui fait problème dans la plupart des cas. Il arrive, c'est certain, que le gouvernement soit un peu en retard, mais il n'est pas la partie visée ici. Ceux qui sont visés par le présent projet de loi, ce sont les entrepreneurs, à commencer par le haut de la chaîne d'approvisionnement, soit l'entrepreneur principal qui ne paie pas son ou ses sous-traitants, lesquels ne paient pas

been paid by the federal government. They are using Mr. Brunet's money to fund other projects.

All of a sudden, bang. Mr. Faieta here is in the surety business and he gets caught up in this because some contractor has declared bankruptcy. Now he's got to come in and try to pick up the pieces. In the meantime, three or four other contractors have gone bankrupt, not because they haven't done good work, not because they aren't indeed solvent if you take their receivables, but they cannot make payments so people are calling them in. It is companies using one pocket of money on one job to fund another job somewhere else. That is typically where the problem starts, and then that just goes down from there.

I hope that answers your question.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Yes.

We also talked about arbitration delays. When you proceed by arbitration in the event of non-payment or late payment, what are the possible delays before you're reimbursed?

[*English*]

Mr. Brunet: The arbitration process will take roughly 46 days.

[*Translation*]

Then there is a decision of the arbitrator.

[*English*]

The arbitrator's decision is binding. The monies must be paid immediately after that period. If they're not, as Senator Plett said, work can be suspended. The general contractor cannot challenge because the arbitrator's decision is binding. However, at the end of the job if there's still an issue, action can be taken there, but the funds have to be remitted.

Prompt payment legislation is all about being paid for work that's properly completed, and you have to keep that in mind. If it's not properly completed, then payment should not be made.

Senator C. Deacon: I just want to keep going on the insolvency side of things. Senator Plett, that was not part of Bill S-224, if I remember correctly.

leurs propres sous-traitants, etc. Voilà où est le problème. L'entrepreneur principal a été payé par le gouvernement fédéral. Il se sert alors de l'argent de M. Brunet pour financer d'autres projets.

Tout à coup, c'est la crise. M. Faieta, ici présent, travaille dans le domaine de la caution et se retrouve mêlé à l'affaire parce qu'un entrepreneur a déclaré faillite. Il doit maintenant entrer en jeu et essayer de ramasser les morceaux. Entre-temps, trois ou quatre autres entrepreneurs ont déclaré faillite, non pas parce qu'ils ont mal travaillé, non pas parce qu'ils ne sont pas solvables si on examine leurs comptes à recevoir, mais parce qu'ils ne peuvent pas effectuer les paiements requis. Voilà ce qui arrive quand des compagnies utilisent l'argent d'un projet pour en financer un autre. C'est là habituellement où le problème prend racine et ce problème se répercute jusqu'au bas de l'échelle.

J'espère avoir répondu à votre question.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Oui.

On a aussi parlé des délais d'arbitrage. Lorsque vous procédez par arbitrage dans le cas d'un non-paiement ou d'un retard de paiement, quels peuvent être les délais avant que vous soyez remboursé?

[*Traduction*]

M. Brunet : Le processus d'arbitrage prendra environ 46 jours.

[*Français*]

Après, il y a une décision de l'arbitre.

[*Traduction*]

La décision de l'arbitre est exécutoire. Les sommes doivent être versées immédiatement après cette période. Si elles ne le sont pas, comme le sénateur Plett l'a dit, les travaux peuvent être suspendus. L'entrepreneur général ne peut contester la décision, parce qu'elle est exécutoire. Toutefois, à la fin des travaux, s'il y a toujours un différend, une action en justice peut être intentée, mais les fonds doivent être versés.

Il ne faut pas oublier que les mesures législatives sur le paiement rapide visent le paiement des travaux dûment terminés. Si les travaux n'ont pas été bien effectués, l'entrepreneur ne devrait alors pas être payé.

Le sénateur C. Deacon : Je veux simplement parler de l'insolvabilité. Sénateur Plett, si je me souviens bien, cette question n'est pas traitée dans le projet de loi S-224.

Senator Plett: The surety part of it, no, and it wasn't part of this. I think you may have received a suggestion of an amendment from Mr. Faieta and I will let him speak to that. It was not part of Bill S-224. In light of the fact that when I read what Surety Canada is proposing — I want to make a comment and then I'll let the experts speak to it — the Governor-in-Council may make regulations. Because of the word "may" in there, I could support this.

There are many sizes of projects with the federal government. There are many sizes of contractors with the federal government. There are many times when a small mom and pop shop is going about doing their work and doing small contracts and for some reason or another, the federal government is going to do a small project in their community or their town and they would like to bid on it. But they've never had bonding in their life, they've never needed it. Now all of a sudden they would require bonding and may or may not qualify, could not say that they could do a small \$100,000 project.

That is why I would not support that if it said "must," but can support it if it says "may," because I agree that on projects of certain sizes, I believe that there should be surety. Surety Canada, the bond people, need to be involved because contractors can go insolvent. Having said that, it is generally as a result of a long-going process. If we have prompt payment, there will be fewer people going broke because they will be paid and even the top of the chain, companies won't be into them for millions of dollars possibly if we have prompt payment where they need to be paid.

Right now if a contractor is struggling and they tell me, "Don, keep on working, you're going to be paid next month," I've got no choice. I can't pull off the job he's going to replace me. I have no choice but to keep on working without money. All of a sudden, I do this for three or four months and the general contractor declares bankruptcy. I may as well take the keys to the bank and say, "Here, I'm done as well." I think with prompt payment there will be less of that. I support that on certain sizes of projects it should be there and I can support that.

Senator C. Deacon: I just want to get to the question. Was there a thoughtful reason as to why you left bankruptcy out of Bill S-224? Is there a reason why you avoided dealing with that in that bill?

Senator Plett: No, I don't think there was. I basically did the bill, Senator Deacon, together with the different construction groups, and they felt that the problem was not as inherent if we had prompt payment — sorry, I maybe answered your question before you asked. But the answer is the same: They basically

Le sénateur Plett : Non, elle n'a pas été incluse. M. Faieta a peut-être formulé une recommandation à ce sujet et je vais le laisser en parler. La question n'a pas été traitée dans le projet de loi S-224. Compte tenu de ce que l'Association canadienne de caution a proposé — je veux faire un commentaire et je laisserai ensuite les experts en parler —, je comprends que le gouverneur en conseil peut prendre des règlements. Étant donné que le libellé comprend « peut », je pourrais l'appuyer.

Les projets commandés par le gouvernement fédéral sont de tailles variées, tout comme les entreprises qui concluent des contrats avec lui. Beaucoup de propriétaires de petites entreprises familiales aimeraient soumissionner aux petits projets lancés, pour une raison ou pour une autre, par le gouvernement fédéral dans leurs collectivités, mais ils n'ont jamais versé de caution dans leur vie, parce qu'ils n'en ont jamais eu besoin. Alors, soudainement, on les obligerait à le faire et ces gens se verraient alors disqualifiés s'ils ne pouvaient pas verser une caution pour un petit projet de 100 000 \$.

Voilà pourquoi je n'appuierais pas la mesure si le mot « doit » y figure, mais je l'appuierais si c'est le mot « peut » qui y est inscrit, mais je comprends qu'il faut une caution pour les projets d'une certaine envergure. L'Association canadienne de la caution doit être mêlée au processus parce que des entrepreneurs peuvent devenir insolvables. Cela étant dit, cette situation résulte généralement d'un long délai de paiement. Si les paiements sont effectués rapidement, moins de gens se retrouveront ruinés parce qu'ils auront été payés et, même au sommet de la pyramide, les compagnies ne seront pas en difficulté pour des millions de dollars si nous avons des dispositions sur le paiement rapide qui leur permettront d'être payés en temps opportun.

Actuellement, si un entrepreneur se trouve en difficulté et me dit : « Don, continue de travailler, tu seras payé le mois prochain », je n'ai pas le choix. Je ne peux pas interrompre les travaux, il pourra me remplacer. Je n'ai pas le choix, je dois continuer de travailler sans me faire payer. Si, après trois ou quatre mois, l'entrepreneur général déclare soudainement faillite, je n'ai plus qu'à remettre les clefs à la banque et leur dire : « Je suis fini, moi aussi. » Avec les dispositions législatives sur le paiement rapide, ce genre de situation sera moins fréquente. Je suis favorable à l'application de telles mesures pour les projets d'une certaine taille et je peux les appuyer.

Le sénateur C. Deacon : Je veux simplement parler de la question de l'insolvabilité. Y a-t-il une bonne raison pour laquelle vous ne l'avez pas incluse dans le projet de loi S-224? Y a-t-il une raison pour laquelle vous avez évité d'en parler?

Le sénateur Plett : Non, il n'y a aucune raison. Sénateur Deacon, j'ai élaboré le projet de loi avec la collaboration de divers groupes de l'industrie de la construction, qui ont estimé que le problème ne se présenterait pas aussi souvent si nous avions des dispositions législatives pour le paiement rapide —

believed the problem wouldn't be as big if we had prompt payment.

Senator C. Deacon: Thank you.

The Chair: Gentlemen, thank you very much, that was very helpful. Again, Senator Plett, congratulations on this work.

Senators, we're going in camera for a few minutes.

(The committee continued in camera.)

veuillez m'excuser, j'ai peut-être répondu à votre question avant que vous la posiez. Toutefois, la réponse est la même : les gens de la construction étaient d'avis que le problème ne serait pas aussi important si nous avions des mesures de paiement rapide.

Le sénateur C. Deacon : Merci.

Le président : Messieurs, merci beaucoup. Vos interventions ont été très utiles. Encore une fois, sénateur Plett, félicitations pour ce travail.

Chers collègues, nous poursuivons notre séance à huis clos pour quelques minutes.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Wednesday, May 15, 2019

Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals:

Jean-Daniel Breton, Corporate Practice Committee (by video conference).

Canadian Bond Investors Association:

Joe Morin, Past Chair (by video conference);

Raj Sahni, Partner, Bennett Jones LLP (by video conference).

Council of Canadians with Disabilities:

Steven Estey, Government and Community Relations Officer.

Transparency International Canada:

Denis Meunier, Director.

United Steelworkers:

Alex D. McKinnon, Department Leader, Research, Public Policy and Bargaining Support, Canadian National Office (by video conference).

Thursday, May 16, 2019

The Honourable Senator Donald Neil Plett.

National Trade Contractors Coalition of Canada:

Bob Brunet, Executive Director, Canadian Roofing Contractors Association.

Surety Association of Canada:

Frank Faieta, National Vice President, The Guarantee Company.

TÉMOINS

Le mercredi 15 mai 2019

Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation :

Jean-Daniel Breton, Comité des pratiques de l'entreprise (par vidéoconférence).

Association canadienne des investisseurs obligataires :

Joe Morin, ancien président (par vidéoconférence);

Raj Sahni, associé, Bennett Jones LLP (par vidéoconférence).

Conseil des Canadiens avec déficiences :

Steven Estey, agent des relations gouvernementales et communautaires.

Transparency International Canada :

Denis Meunier, directeur.

Syndicat des Métallos :

Alex D. McKinnon, chef de service, Recherche, politique publique et soutien aux négociations, Bureau national canadien (par vidéoconférence).

Le jeudi 16 mai 2019

L'honorable sénateur Donald Neil Plett.

Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada :

Bob Brunet, directeur général, Association canadienne des entrepreneurs en couverture.

Association canadienne de caution :

Frank Faieta, vice-président national, La Garantie.